BLOOM

Le profil écologique et socio-économique des pêches profondes

Le profil écologique et socio-économique des pêches profondes

www.bloomassociation.org

© BLOOM Association 2011.

Claire Nouvian en collaboration pour certaines parties avec le Professeur Les Watling et Denis Berger. Merci à Matthew Gianni, Célia Pacaud, Sebastian Carlos Villasante, Michel Gire, Juliette Protino et Aurèle Clémencin. Traduction des textes anglais : Julia Bilby

En collaboration avec la Deep-Sea Coalition Conservation, la Fondation pour la Nature et l'Homme et Greenpeace.

Note des auteurs

Les données de la partie concernant
les flottes françaises armées à la pêche profonde,
leurs captures ainsi que les implications
socio-économiques ont été tirées de sources
aussi nombreuses que variées.
Compte tenu de l'opacité des activités
de pêche profonde en France et de
la difficulté d'accès à l'information,
il se peut que certaines données soient erronées,
nous vous prions de bien vouloir nous
les signaler à : *contact@bloomassociation.org*.
Ce document s'inscrit dans une logique
d'amélioration continue, vos contributions
seront de ce fait très appréciées.

*" Il est difficile de faire comprendre
quelque chose à quelqu'un lorsque
son salaire dépend de son incompréhension. "*

Upton Sinclair

EVOLUTION DES FLOTTES DE PECHE PROFONDE ET DES CAPTURES

« Jusqu'à très récemment, il existait un consensus scientifique sur le fait que des pêches significatives étaient peu susceptibles de se développer pour les espèces confinées aux eaux profondes, et la pêche profonde n'a pas été traitée dans les revues spécialisées sur les pêcheries ou la biologie profonde jusque dans les années 1980.[1] *»*

FLOTTES ET CAPTURES PROFONDES MONDIALES

a. Captures mondiales totales (eaux internationales et ZEE)

L'importance des pêches profondes n'a pas été anticipée ni bien appréhendée par les professionnels du secteur et les chercheurs, témoins pourtant de leur croissance exceptionnelle : la FAO (2004) fait état de captures en eaux profondes multipliées par sept depuis le milieu des années 1960.

Ainsi, de 1964 à 2000 :

« Les pêches profondes ont contribué aux captures mondiales de poissons à hauteur de 800 000 à 1 000 000 tonnes par an.[2] *»*

Le rapport MRAG sur les pêches profondes fait état d'une croissance mondiale spectaculaire en partant d'un point de référence plus récent :

« Les captures des pêcheries profondes ont globalement crû de 440% entre 1975 et 2005 (eaux internationales et ZEE confondues), un chiffre à comparer avec la croissance moyenne de 47% des captures mondiales globales. [3] *»*

[1] Koslow, JA, GW Boehlert, JDM Gordon, RL Haedrich, P Lorance & N Parin. 2000. Continental slope and deep-sea fisheries: implications for a fragile ecosystem. ICES Journal of Marine Science 57: 548-557.
[2] MRAG, MG Otero & PoIEM (2008), Analysis of the economic and social importance of Community fishing fleet using bottom gears in the high seas. London : MRAG Ltd.
[3] MRAG, MG Otero & PoIEM (2008), *ibid*.

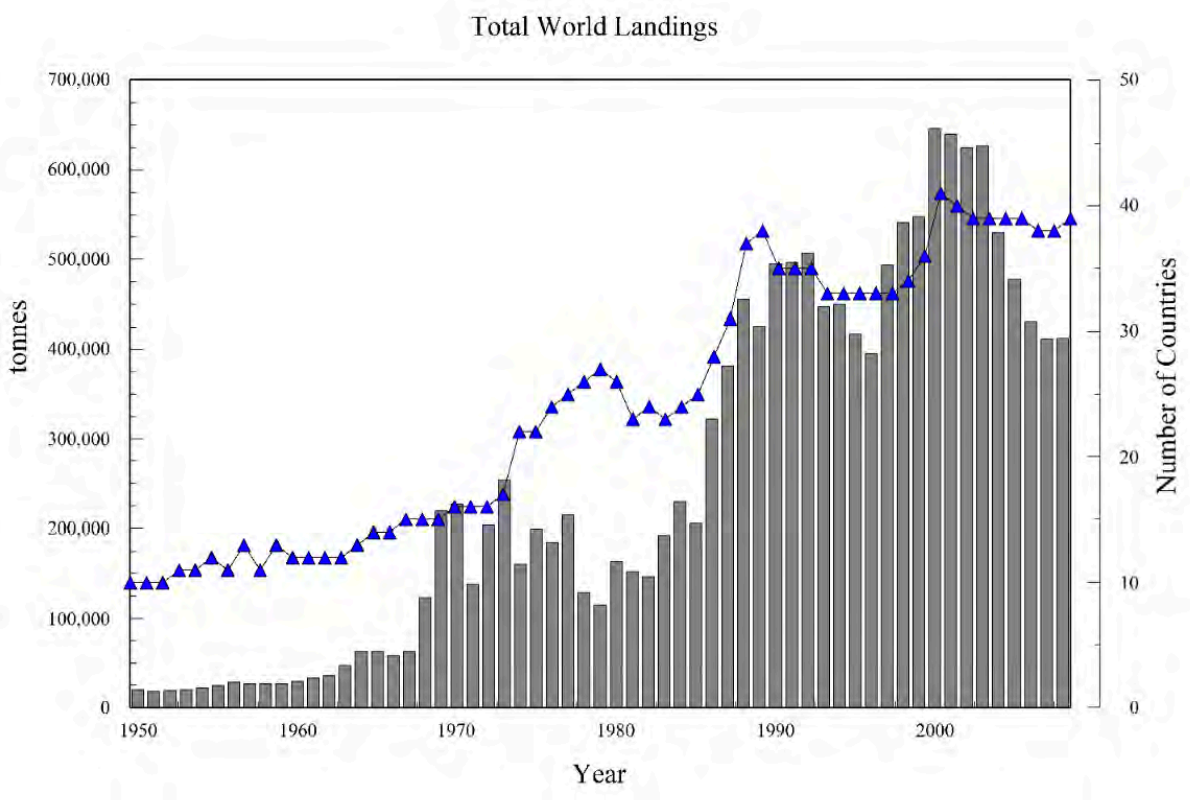

Captures totales d'espèces profondes benthiques[4] de 1950 à 2008.
(FAO 2008)

Au cours de la période 1950-2008, 52 nations ont été impliquées à des degrés très variés dans les captures d'espèces profondes (plus de quatre millions de tonnes pour la Nouvelle-Zélande et seulement 4 tonnes déclarées pour Saint-Pierre et Miquelon ou 18 tonnes pour Chypre)… Le total cumulé de toutes les captures mondiales atteint près de 15 millions de tonnes (14 864 108 tonnes). Les 10 premières nations ont capturé plus de 83% des prises mondiales. La Nouvelle Zélande et la Russie ont capturé à elles seules plus de 31% et 16% respectivement du total sur la période. Le Japon 10% suivi de l'Islande. L'Espagne, le Portugal et la France, plus de 4 et 3%.

[4] La liste des espèces et genres retenus dans les graphiques FAO produits dans ce rapport comprend 79 espèces et groupes de poissons benthiques et démersaux. La liste inclut les espèces profondes inscrites aux annexes I et II du règlement européen 2347/2002. Ceci constitue la liste la plus complète possible des espèces profondes abondamment capturées par les flottes mondiales, en fonction des catégories FAO disponibles, or celles-ci sont assez peu précises d'un point de vue taxonomique. Les espèces pélagiques ne sont pas comprises dans cette liste. Détail des espèces et genres retenus en annexe.

Rang	Pays	Captures	% du total
1	NEW ZEALAND	4 611 436,00	31,02
2	RUSSIA	2 452 745,00	16,50
3	JAPAN	1 517 721,00	10,21
4	ICELAND	825 960,00	5,56
5	SPAIN	722 584,00	4,86
6	PORTUGAL	591 333,00	3,98
7	FRANCE	573 568,00	3,86
8	FAROE	371 468,00	2,50
9	NORWAY	367 451,00	2,47
10	CHILE	366 940,00	2,47
11	AUSTRALIA	339 733,00	2,29
12	ARGENTINA	264 148,00	1,78
13	UKRAINE	255 204,00	1,72
14	POLAND	251 469,00	1,69
15	GERMANY	250 116,00	1,68
16	SOUTH AFRICA	209 416,00	1,41
17	KOREA	135 889,00	0,91
18	ANGOLA	129 538,00	0,87
19	UK	110 019,00	0,74
20	URUGUAY	89 819,00	0,60

Débarquements cumulés (en tonnes) d'espèces profondes benthiques de 1950 à 2008 des vingt premières nations.
(FAO 2008)

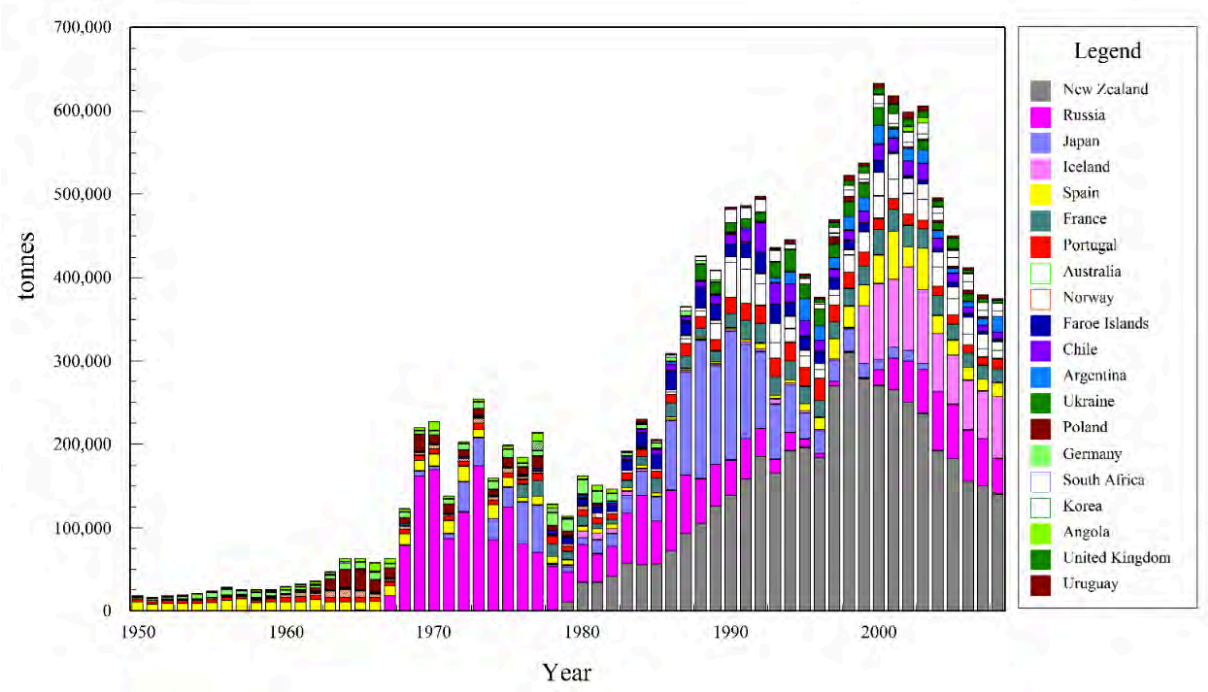

Débarquements cumulés d'espèces profondes benthiques de 1950 à 2008 par nation.
Les rôles prédominants de la Nouvelle-Zélande, de la Russie, du Japon et de l'Islande apparaissent distinctement.
(FAO 2008)

b. Une stabilité apparente qui masque des épuisements locaux

« Derrière cette apparente stabilité globale se cache le phénomène de « boom and bust » qui a caractérisé de nombreuses pêcheries. La biomasse accumulée de stocks vierges (précédemment inexploités) est généralement réduite au point de l'extinction commerciale ou à des niveaux très bas en cinq à 10 ans. La plupart des stocks d'eau profonde sont aujourd'hui surexploités ou même épuisés.[5] *»*

- Expansion spécifique (changement d'espèces ou de stocks ciblés)

La stabilité apparente des pêches profondes dans les courbes de captures globales reproduites ci-dessus est contredite par une analyse plus fine des données par pêcherie. On voit alors apparaître un schéma d'exploitation séquentielle qui suit une logique d'épuisement d'une ressource avant de cibler une autre espèce ou population dans une autre zone. Le croisement des courbes entre les espèces des pêcheries traditionnelles et les espèces « sous-exploitées » profondes révèle également la corrélation entre le déclin des stocks du plateau continental et le redéploiement de l'effort de pêche sur de nouvelles espèces et de nouvelles zones.

Les courbes des débarquements mondiaux illustrent l'augmentation des espèces profondes dans la composition des captures globales, mais masquent l'expansion géographique et bathymétrique des pêches ainsi que la logique de « boom and bust » typique de la plupart des pêcheries profondes. Ce « biais », typiquement induit par la présentation de données

[5] Koslow, JA, *et al., ibid*.

agrégées, apparaît clairement lorsque les données de captures sont décomposées par espèce. La réalité qui apparaît alors est radicalement différente.

Le changement séquentiel d'espèces est illustré par les graphiques suivants :

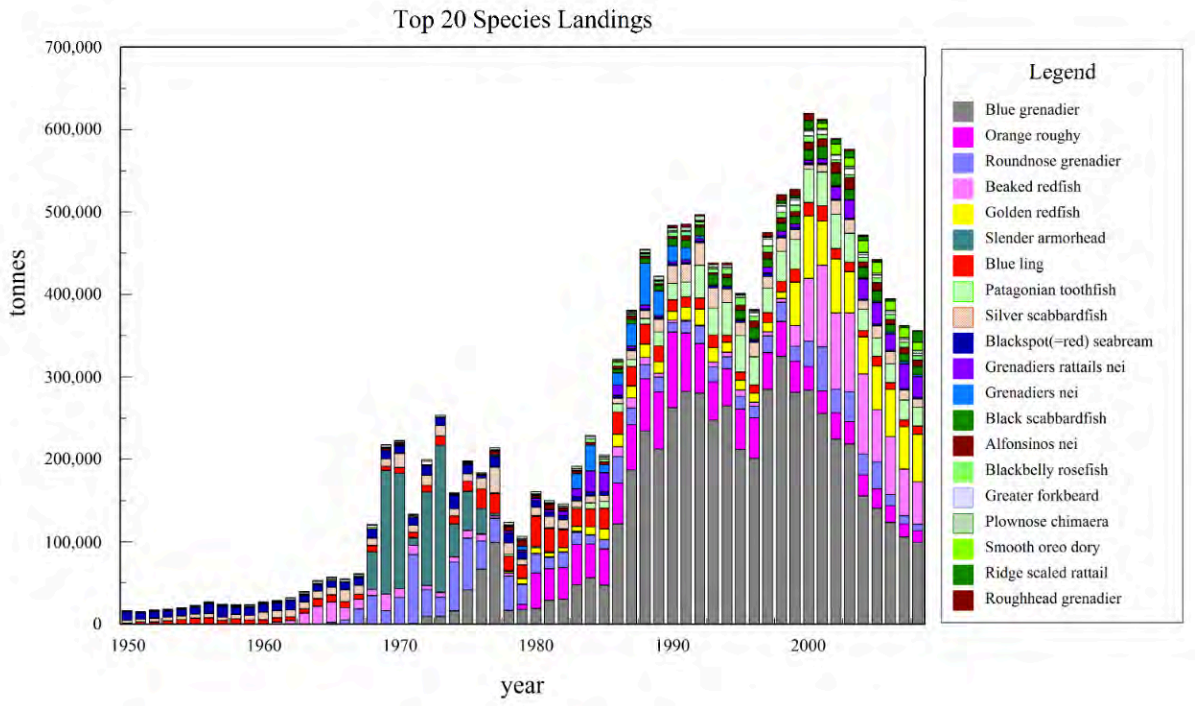

Carte des débarquements des vingt principales espèces profondes en volume.
L'axe des ordonnées procède par catégories de 50 000 tonnes.
(FAO 2008)

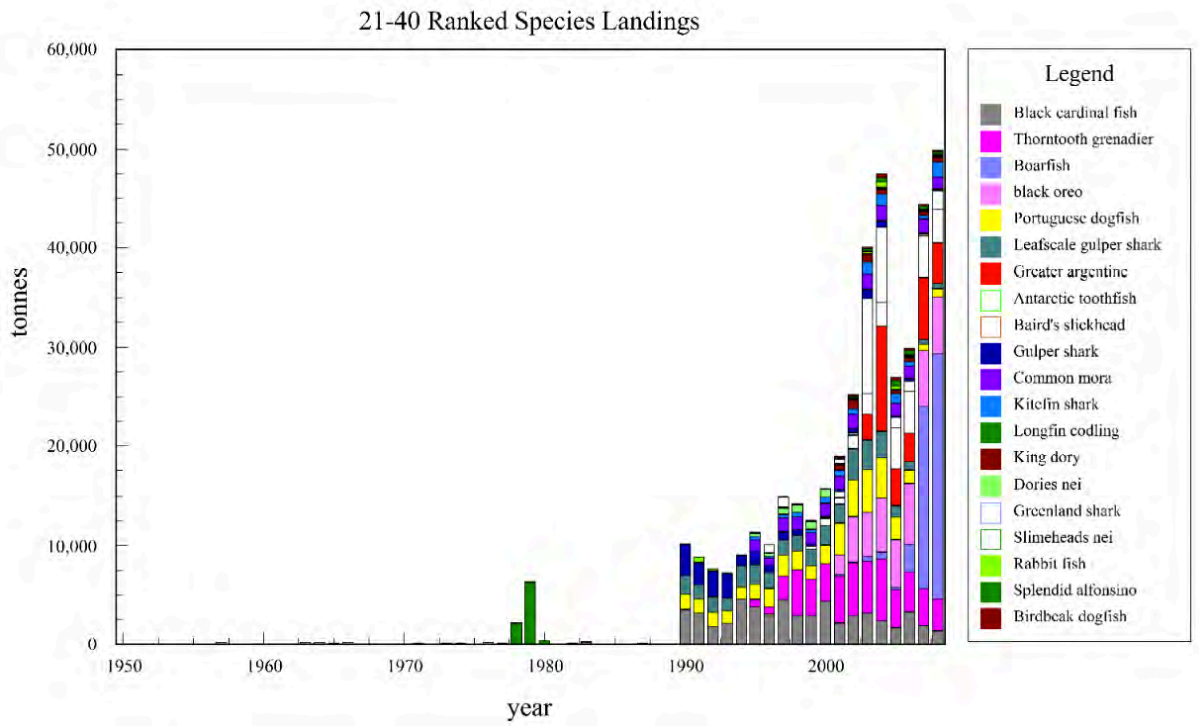

Carte des débarquements des espèces profondes d'une importance inférieure en volume.
L'axe des ordonnées procède par catégories de 10 000 tonnes.
(FAO 2008)

Les couleurs permettent de visualiser en un coup d'œil l'inconstance des espèces capturées ainsi que leur cycle d'apogée et de déclin dans une échelle de temps très courte. La logique « d'exploitation minière » décrite à propos des pêches profondes est mise en évidence.

Quelques tendances apparaissent :

- Malgré d'occasionnels débarquements importants d'espèces profondes, les captures ont commencé à être réellement conséquentes à partir des années 1970, notamment avec la pêcherie de têtes casquées pélagiques (Slender armorhead, *Pseudopentaceros wheeleri*, qui ne sont pas des espèces pélagiques comme leur nom le laisse supposer mais des poissons benthopélagiques, pêchés au chalut de fond sur les monts sous-marins), de hoki ou d'empereurs.

- Les débarquements atteignent un sommet en 2000 et déclinent depuis, malgré l'ajout régulier de nouvelles espèces à la liste des poissons ciblés et commercialisés comme l'indique le deuxième graphique des espèces d'importance inférieure. Ce résultat illustre de façon marquée le phénomène « d'expansion spécifique » des pêcheries (changement d'espèces ciblées en fonction de la disponibilité de la ressource).

- Le classement par année des espèces profondes débarquées (ci-dessous) montre encore plus clairement le phénomène d'expansion spécifique : on passe de moins d'une dizaine de catégories d'espèces débarquées dans les années 1950 à 79 catégories enregistrées dans les données de la FAO en 2008.

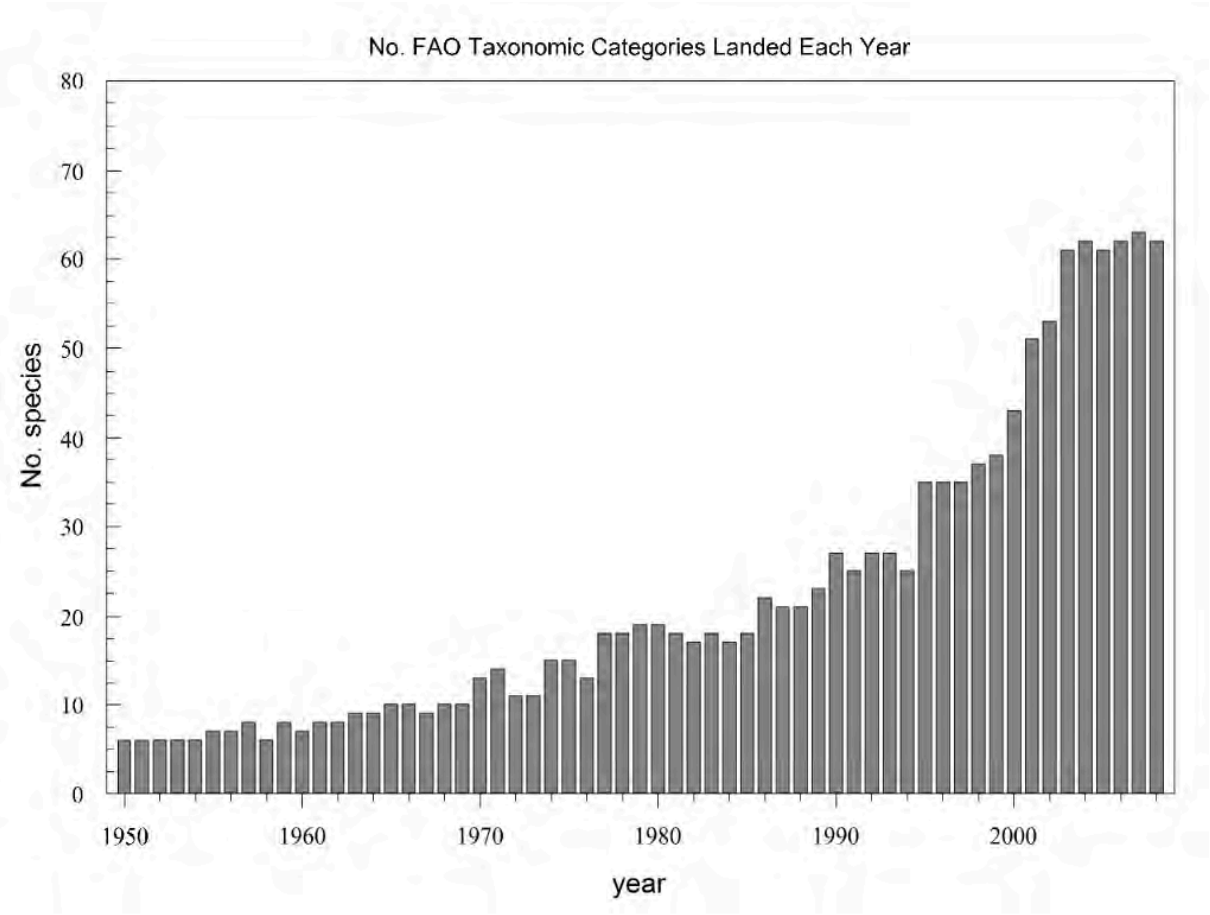

Nombre d'espèces de poissons profonds (benthiques) débarqués par année selon les catégories de la FAO. (FAO 2008)

- Il est intéressant de noter que le déclin des captures mondiales d'espèces profondes commence environ en 2000 (en 2001 pour l'Europe, voir chapitre sur les captures européennes), date à laquelle les espèces profondes passent sous quotas dans les eaux européennes (le 1er janvier 2003), suggérant que la conscience des gestionnaires des pêches et la mise en place de mesures d'encadrement se produisent après le pic de captures, ce qui rend la tâche d'autant plus difficile, par la suite, de trouver un point d'équilibre pour la gestion durable des pêches, la réduction drastique et non régulée des biomasses vierges ayant déjà eu lieu.

- Ce phénomène rappelle la situation analysée par Haedrich *et al.*[6] pour le grenadier de roche dans les eaux de l'Atlantique Nord-Ouest. Un quota de pêche déterminé de façon arbitraire (en l'absence de données sur l'espèce) fut mis en place en 1972 par l'organisation régionale des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest (NAFO[7]) mais jamais atteint par les nations impliquées dans cette pêcherie profonde, comme l'indique le schéma ci-dessous.

[6] R.L. Haedrich, N.R. Merrett, N.R. O'Dea, Can ecological knowledge catch up with deep-water fishing? A North Atlantic perspective, Fisheries Research 51 (2001) 113±122.
[7] Northwest Atlantic Fisheries Organization.

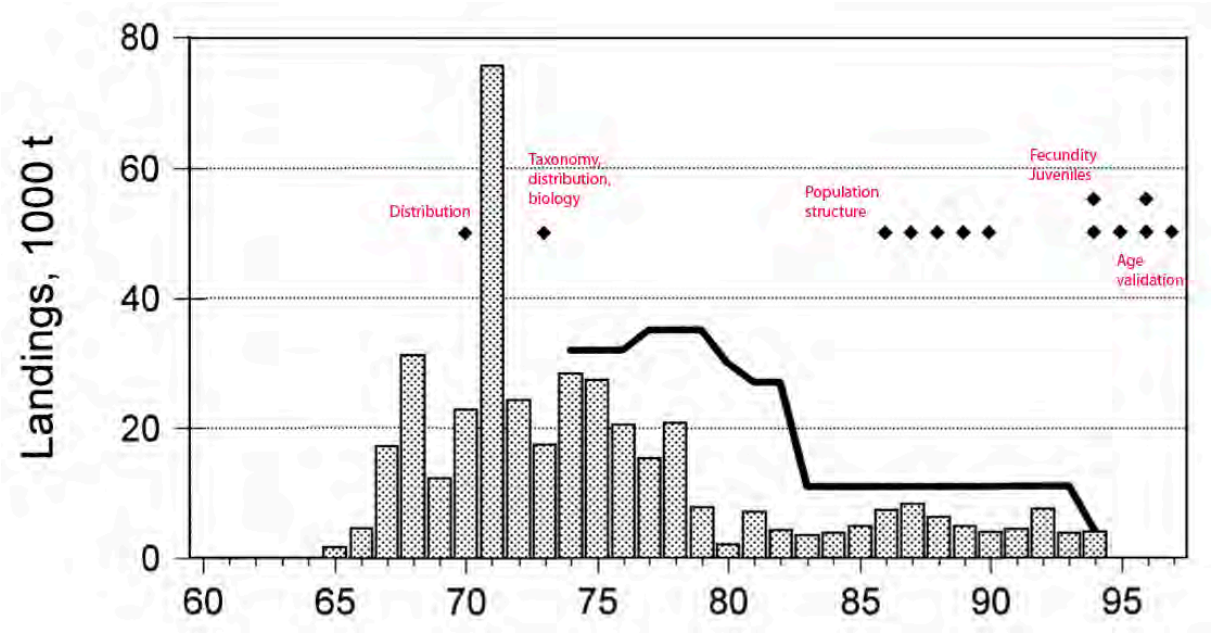

-

Histoire de la pêcherie du grenadier de roche (*Coryphaenoides rupestris*) dans l'Atlantique Nord-Ouest d'après Haedrich et al.[8]
Les captures totales sont représentées par les barres grises, le quota (total admissible de capture) est représenté par la ligne et les publications scientifiques concernant l'espèce sont indiquées par les triangles.

Les publications qui ponctuent l'histoire de la pêcherie sont caractéristiques de la façon dont la science intervient « après la bataille » et l'effondrement des captures. Les deux articles qui encadrent immédiatement le pic de captures de 1971 décrivent l'abondance de l'espèce, la biologie de base et la taxonomie de l'espèce. Il faut attendre le milieu des années 1990 pour que soit abordé un facteur aussi crucial à la gestion des pêches que la fécondité de l'espèce. La validation de l'âge du grenadier de roche n'intervient en 1996 et 1997 qu'une fois la pêcherie effondrée et fermée.

- Comme le montre la série de graphiques ci-dessous (FAO 2008), les captures d'espèces connaissent des cycles rapides de croissance et de déclin. Les cycles se chevauchent de telle sorte qu'ils masquent, dans une base de données agrégées, la réalité de la logique d'épuisement qui caractérise les pêches profondes. Le phénomène qui se produit avec les espèces et les océans profonds est exactement similaire à ce qui eut lieu avec les pêcheries continentales du plateau, mais à un rythme accéléré.

[8] R.L. Haedrich, N.R. Merrett, N.R. O'Dea, Can ecological knowledge catch up with deep-water fishing? A North Atlantic perspective, Fisheries Research 51 (2001) 113±122.

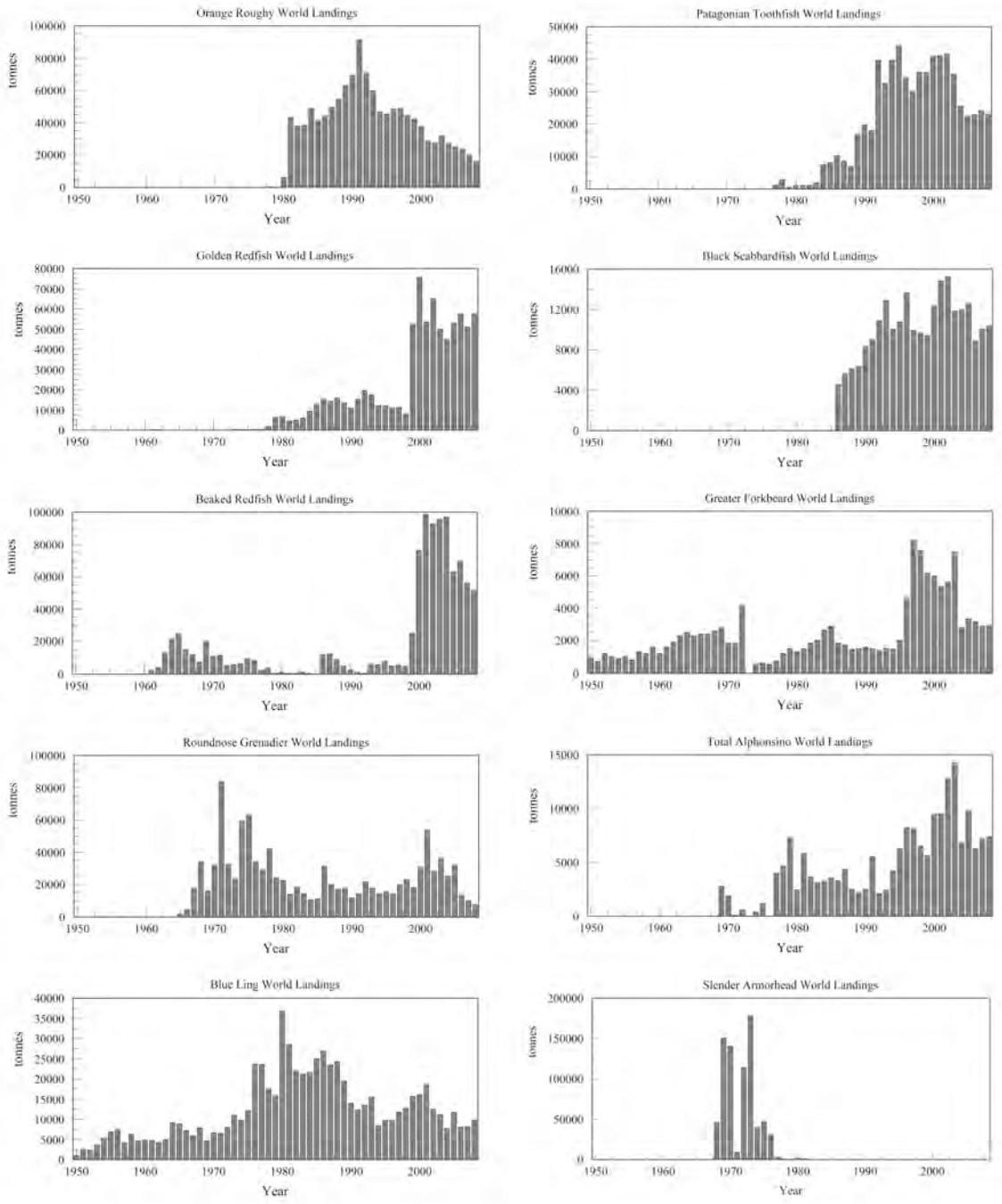

(FAO 2008)

- ## Expansion géographique

Pour compléter l'analyse des « phénomènes cachés » par l'agrégation des données de débarquements d'espèces profondes, il faut également décomposer les données géographiques de façon à observer dans quelles zones océaniques les captures eurent lieu et observer si la stabilité relative des captures globales ne masque pas un processus d'expansion géographique.
Le graphique ci-dessous permet de faire apparaître deux phénomènes : l'accroissement de

la pression de pêche au fil du temps dans certaines zones (l'Atlantique Nord-Est par exemple) ainsi que la conquête séquentielle de nouvelles ères géographiques. On voit bien que l'Atlantique Nord-Est est le berceau historique du développement des pêches profondes, suivi par l'Atlantique Nord-Ouest puis le Nord-Ouest du Pacifique (cela correspond à la pêcherie massive des têtes casquées pélagiques *Pseudopentaceros wheeleri* sur les monts sous-marins autour de Hawaii[9]), enfin le Sud-Ouest du Pacifique (en raison des débarquements d'empereurs et de hoki effectués par la Nouvelle-Zélande), puis de nouveau, mais en proportions inférieures au niveau initial, le Nord-Ouest du même océan. L'Antarctique et l'Océan Indien interviennent bien plus tard et contribuent dans des proportions nettement moindres aux captures d'espèces profondes.

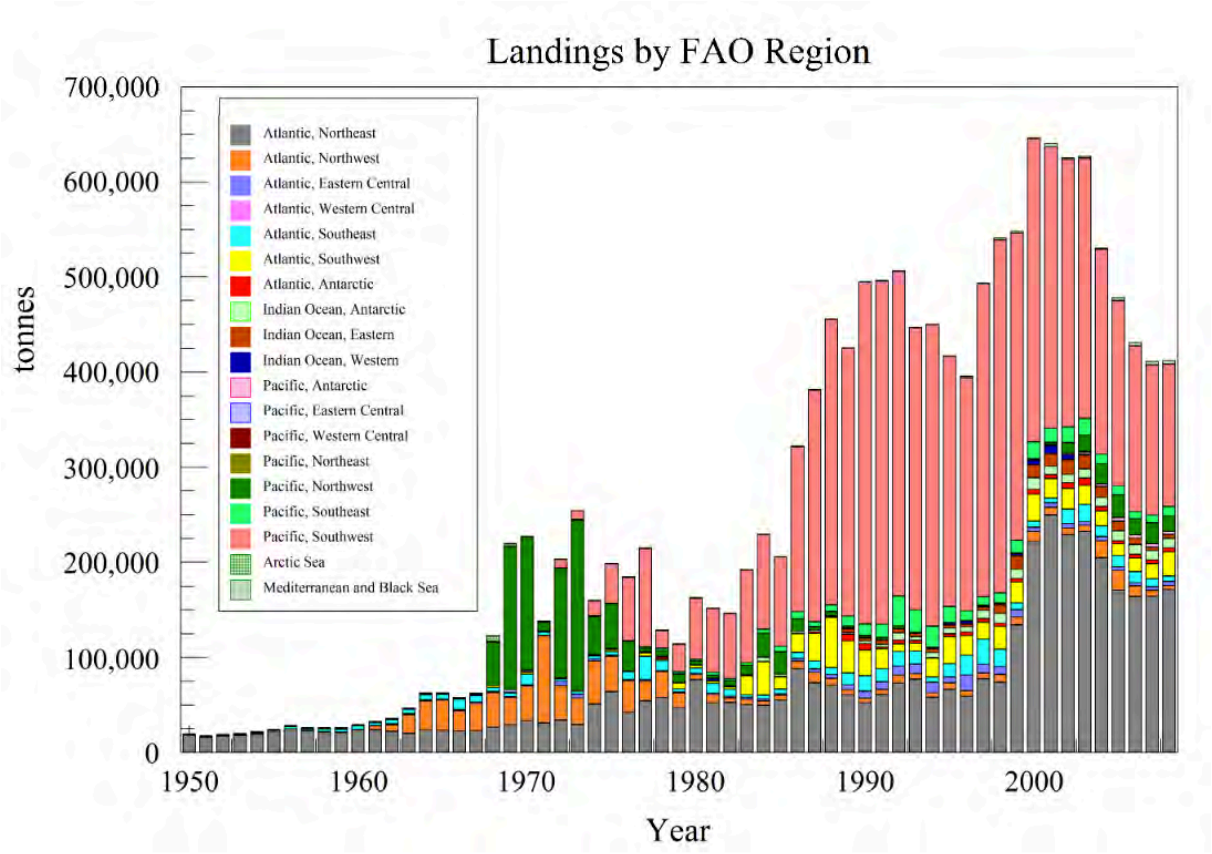

Captures d'espèces profondes benthiques en fonction des bassins océaniques (FAO 2008)

[9] On estime que 900 000 tonnes de têtes casquées pélagiques ont été pêchées en dix ans.

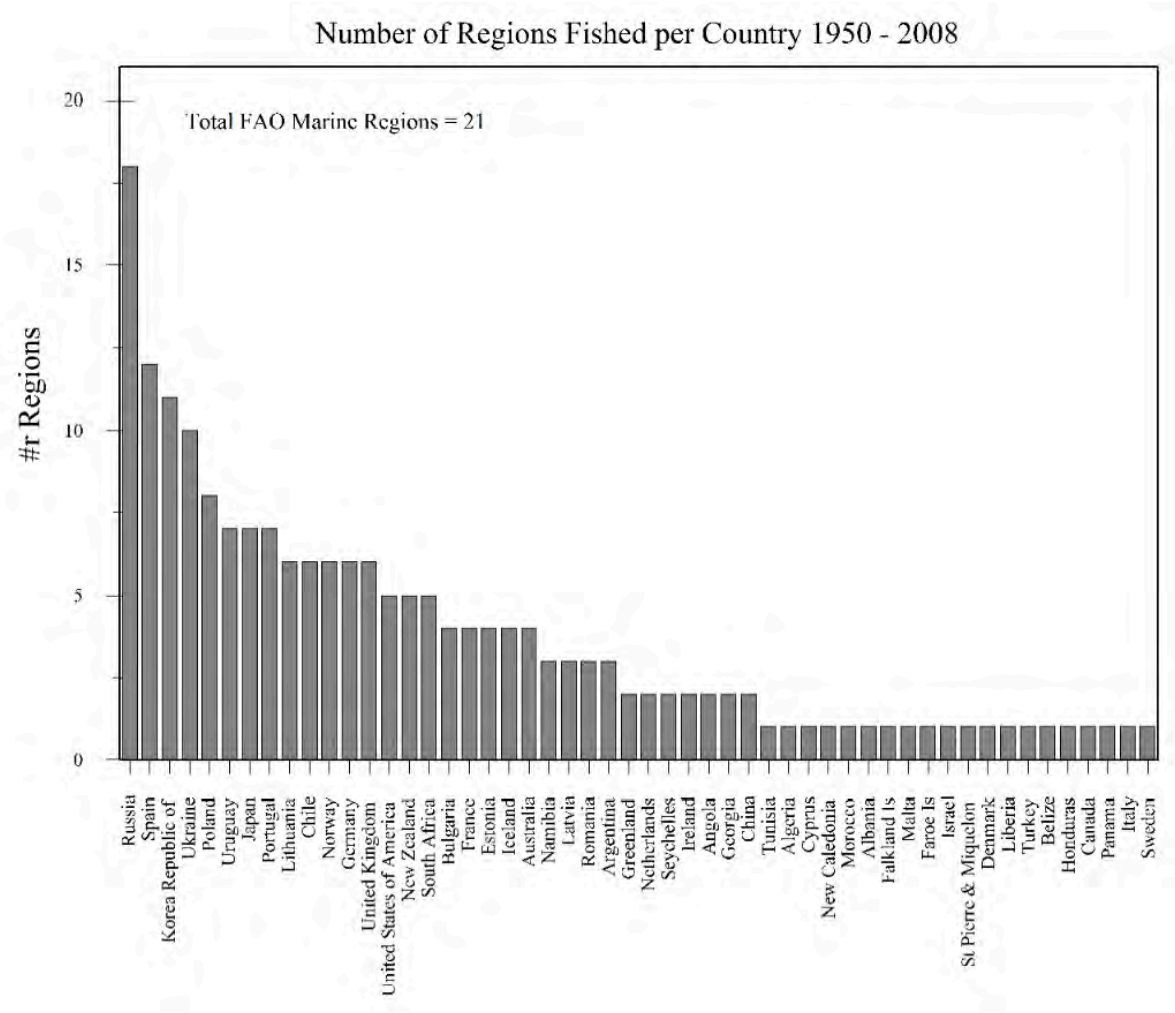

Nombre de régions pêchées par chaque nation de pêche profonde
(FAO 2008)

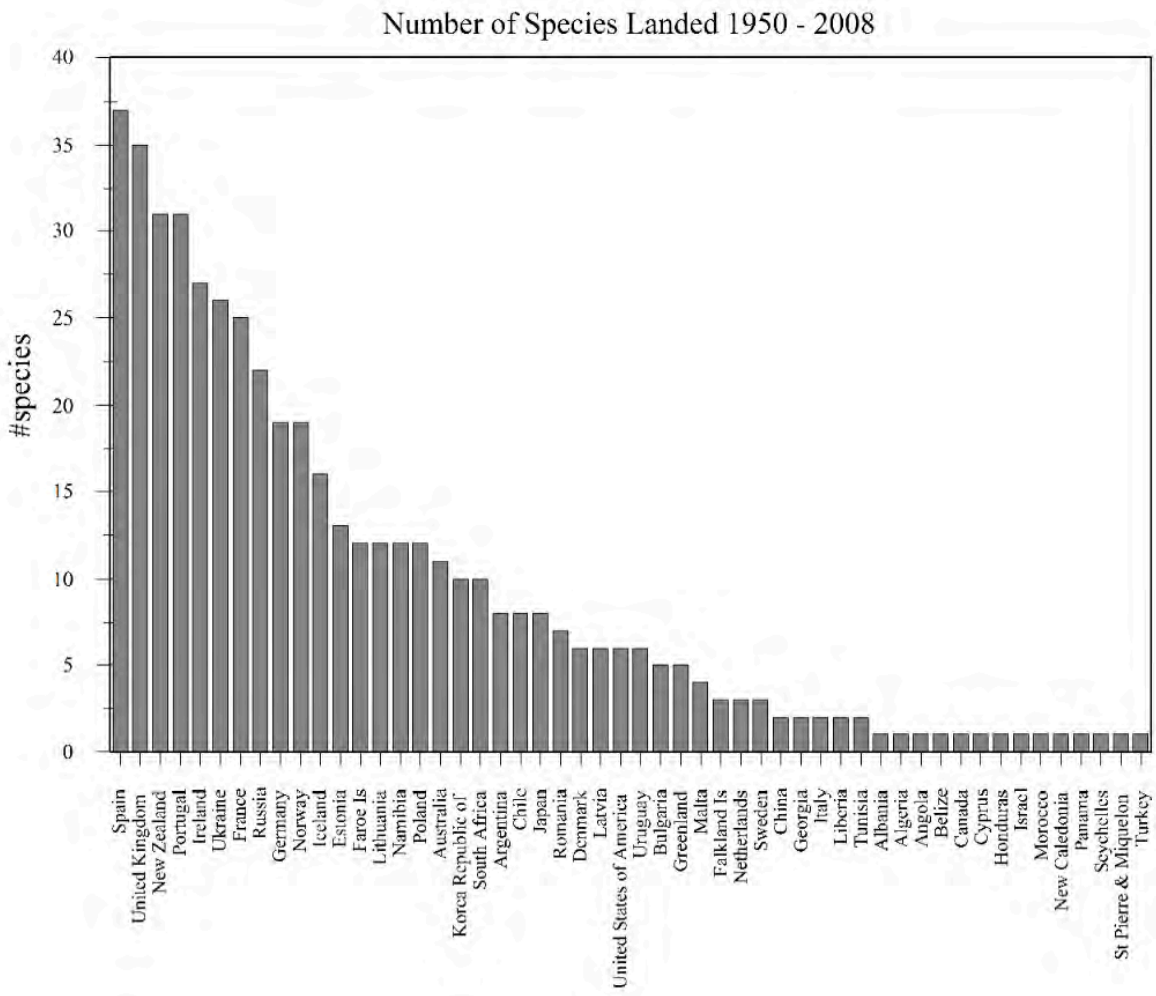

Nombre d'espèces débarquées par les nations
(FAO 2008)

- ## Expansion bathymétrique

Les seules données disponibles dans la littérature scientifique à ce sujet sont celles réunies par Telmo Morato[10] (résumées dans la dernière partie du chapitre « La pêche profonde : résultat de multiples échecs » de ce document). L'auteur analyse l'expansion en profondeur des pêches avec le temps et calcule le ratio d'expansion bathymétrique des flottes mondiales en fonction des bassins océaniques. L'analyse fait apparaître le phénomène de fuite en avant des flottes chalutières traditionnelles, contraintes à cibler des espèces souvent peu désirables, dans des zones globalement peu productives, éloignées horizontalement (du littoral) comme verticalement (en profondeur) et générant de ce fait des coûts d'exploitation très élevés pour les armements (notamment de gasoil) qui mettent en péril leur équilibre financier et les rendent dépendants des aides publiques (voir plus loin le chapitre « Les implications socio-économiques des pêches profondes »).
Ce regard complémentaire parfait le « décodage » du phénomène de redéploiement des flottes de pêche face à la crise mondiale des ressources halieutiques.

[10] Telmo Morato et al., *Fishing down the deep*. Fish and Fisheries, 2006, 7, 24–34.

Groupe	Zone	Ratio	Durée	Valeurs
Espèces benthiques	Captures globales	42 mètres	Au cours des 50 dernières années	103 m au début des années 1950 => 145 m en 2001
Espèces benthiques	Captures globales	2 mètres / décennie	1950 à 1978	
Espèces benthiques	Captures globales	13 mètres / décennie	Depuis 1978	
Espèces benthiques	Haute mer	22 mètres / décennie	Au cours des 50 dernières années	
Espèces pélagiques	Haute mer	9 mètres / décennie	Au cours des 50 dernières années	
Espèces benthiques	Antarctique	100 mètres / décennie	Depuis les années 1960	100 m au milieu des années 1960 à 600 m en 2001

Tableau récapitulatif des taux d'expansion bathymétrique des pêches mondiales
(d'après Morato *et al*., 2006[11])

c. Captures mondiales en eaux internationales uniquement

La FAO a estimé à 250 000 tonnes le volume des espèces profondes capturées en eaux internationales en 2006, représentant 0.3% des captures marines mondiales pour une valeur approximative (1ère vente) de 450 millions US$.[12] Ces données ne couvrent que les captures faites dans les eaux internationales et prennent en compte des espèces moins profondes dont la technique de pêche pourrait engendrer des impacts sur les écosystèmes (dommages physiques) et les ressources (notamment par le biais des prises accessoires) : crevette du Nord, brème de mer, congre européen etc.

d. Flottes opérant en eaux internationales

La flotte mondiale opérant en haute mer est estimée à 285 navires hauturiers armés pour la pêche profonde utilisant des engins entrant en contact avec le fond tels que palangriers et chalutiers. Les trois quarts de cette flotte sont composés de chalutiers.[13] La pêche en eaux internationales ne représente qu'une partie de l'activité de ces navires, qui pêchent également dans les ZEE. Tous les navires ne sont pas des spécialistes des espèces profondes et peuvent cibler d'autres espèces à d'autres profondeurs au cours de l'année.

80% de cette flotte bat le pavillon de dix États : l'Espagne, la République de Corée, la Nouvelle-Zélande, la Fédération de Russie, l'Australie, le Japon, la France, le Portugal, le Belize et l'Estonie - un tiers bat le pavillon des pays de l'Union européenne. La flotte européenne a capturé au moins la moitié des prises d'espèces profondes réalisées en haute mer (eaux internationales).

[11] Telmo Morato et al., *Fishing down the deep*. Fish and Fisheries, 2006, 7, 24–34.
[12] FAO: Worldwide Review of Bottom Fisheries in the High Seas, Rome 2008.
[13] FAO, *ibid*.

FLOTTES ET CAPTURES PROFONDES EUROPEENNES

a. Flottes profondes européennes : réductions apparentes, augmentation effective

Une analyse récente réalisée par S. Villasante des flottes de pêche européennes entre 1990 et 2006[14] indique que le segment concerné par la pêche profonde représentait 555 navires en 1990 (voir tableau ci-dessous) et 358 navires en 2006, soit une réduction de 35,5% sur la période. La jauge brute était passée de 635 517 à 519 243 tonnes, soit une réduction de 18%. La puissance de pêche, quant à elle, de 983 815 Kw à 804 270 Kw, une réduction de 18% également.

Cependant, à y regarder de plus près, une autre réalité émerge. L'auteur analyse :

> *« D'abord, une réduction de la jauge et de la puissance de pêche est apparente. Néanmoins, 50% de la flotte européenne (Danemark, Irlande, Royaume-Uni et Suède) ont augmenté leur capacité de pêche. »*

Trends of the main magnitudes and technical coefficients of the EU deep-sea fishing fleet.

Country	Main magnitudes						Technical coefficients					
	1990			2006			1990			2006		
	Vessel	Grt	Kw	Vessel	Grt	Kw	Grt/Vess	Kw/Vess	Kw/Grt	Grt/Vess	Kw/Vess	Kw/Grt
Segment 500–999.9 Grt												
Germany	9	8216	12,167	0	0	0	912.9	1351.9	1.5	0.0	0.0	0.0
Denmark	12	8418	15,446	14	8789	16,150	701.5	1287.2	1.8	627.8	1153.6	1.8
Spain	126	90,746	139,307	80	57,176	74,431	720.2	1105.6	1.5	714.7	930.4	1.3
France	63	42,556	109,732	13	11,081	21,972	675.5	1741.8	2.6	852.4	1690.2	2.0
Greece	11	6368	9198	2	1177	1852	578.9	836.2	1.4	588.5	926.0	1.6
Ireland	5	3593	7588	14	9238	13,479	718.6	1517.6	2.1	659.9	962.8	1.5
Italy	14	10,826	18,459	5	3191	5918	773.3	1318.5	1.7	638.2	1183.6	1.9
Netherlands	24	13,502	58,637	25	13,517	44,167	562.6	2443.2	4.3	540.7	1766.7	3.3
Portugal	17	12,335	14,913	9	5701	8608	725.6	877.2	1.2	633.4	956.4	1.5
United Kingdom	29	19,720	46,433	18	11,336	28,054	680.0	1601.1	2.4	629.8	1558.6	2.5
Sweden	6	3707	9572	12	8140	24,893	617.8	1595.3	2.6	678.3	2074.4	3.1
UE-11	**316**	**219,987**	**441,452**	**192**	**129,346**	**239,524**	**696.2**	**1,397.0**	**2.0**	**673.7**	**1247..5**	**1.9**
Segment 1000–1999 Grt												
Germany	9	16,130	18,289	4	7271	10,191	1792.2	2032.1	1.1	1817.8	2547.8	1.4
Denmark	2	2111	3626	6	10,016	25,863	1055.5	1813.0	1.7	1669.3	4310.5	2.6
Spain	103	144,848	204,195	37	50,218	57,363	1406.3	1982.5	1.4	1357.2	1550.4	1.1
France	15	17,878	42,459	18	27,313	46,847	1191.9	2830.6	2.4	1517.4	2602.6	1.7
Ireland	2	3690	5416	10	14,569	23,033	1845.0	2708.0	1.5	1456.9	2303.3	1.6
Italy	1	12,782	16,782	0	0	0	12,782.0	16,782.0	1.3	0.0	0.0	0.0
Netherlands	1	1079	2699	2	2460	4250	1079.0	2699.0	2.5	1230.0	2125.0	1.7
Portugal	40	57,528	63,658	12	19,860	21,672	1438.2	1591.5	1.1	1655.0	1806.0	1.1
United Kingdom	7	10,350	17,315	19	29,521	70,475	1478.6	2473.6	1.7	1553.7	3709.2	2.4
UE-9	**189**	**266,396**	**374,439**	**108**	**161,228**	**259,694**	**1409.5**	**1981.2**	**1.4**	**1492.9**	**2404.6**	**1.6**
Segment >2000 Grt												
Germany	15	47,631	42,060	5	23,593	18,764	3175.40	2804.00	0.8	4718.6	3752.8	0.8
Denmark	1	3090	3001	2	4722	8459	3090.00	3001.00	0.9	2361.0	4229.5	1.7
Spain	13	28,995	38,689	13	66,714	90,414	2230.30	2976.00	1.3	5131.8	6954.9	1.3
France	3	7285	7875	11	25,787	36,175	2428.30	2625.00	1.0	2344.2	3288.6	1.4
Ireland	1	4034	4850	1	4055	14,400	4034.00	4850.00	1.2	4055.0	14,400.0	3.5
Netherlands	11	44,312	55,200	11	64,040	65,804	4028.30	5018.10	1.2	2137.0	3690.0	1.7
Portugal	3	6851	7944	3	7289	8174	2283.60	2648.00	1.1	5821.8	5982.1	1.0
United Kingdom	3	6936	8305	11	30,332	59,172	2312.00	2768.30	1.2	2429.6	2724.6	1.1
UE-8	**50**	**149,134**	**167,924**	**58**	**228,669**	**305,052**	**1965.10**	**2224.20**	**0.8**	**2646.3**	**4200.1**	**1.2**

Grt: gross registered tonnage; Kw: fishing power; Grt/Vess: tonnage per vessel; Kw/Vess: fishing power per vessel; Kw/Grt: fishing power per tonnage. *Source*: Our own compilation from Eurostat data.

Caractéristiques de la flotte de pêche profonde européenne.
Vessel : navire, Grt : Gross registered tonnage (jauge brute), Kw : fishing power (puissance de

[14] Sebastian Villasante, Global assessment of the European Union fishing fleet: An update, Marine Policy 34 (2010) 663–670.

pêche). Tiré de Villasante, 2010.[15]

L'étude révèle « *une tendance à la hausse du plus grand secteur des pêches européennes (>2000 t jauge brute). Cela signifie que le secteur le plus -et le mieux- équipé technologiquement montre la plus forte croissance des flottes européennes profondes dans la période 1990-2006 »,* tant du point de vue du tonnage que de la puissance de pêche. L'analyse indique que cette augmentation est particulièrement vraie en Espagne, au Royaume-Uni et en France.

Il apparaît ainsi que la diminution globale du nombre de navires masque une augmentation de la capacité de pêche du segment profond de la flotte européenne entre 1990 et 2006.

Le nombre de navires de plus de 2 000 t croît de 16%[16], leur tonnage brut total de 53%[17] et leur puissance de pêche de 81%[18]. Le tonnage brut par navire croît, quant à lui, de plus de 34%.[19]

L'auteur conclut que **le secteur des pêches profondes de la flotte européenne a augmenté sa capacité de pêche globale de 34 à 44% sur la période 1990-2006.**

> *« Ces résultats confirment l'inefficacité de la politique commune de la pêche (PCP) à réduire la surcapacité et illustrent la menace continue que représente la surcapacité pour la durabilité à long terme des ressources halieutiques. »*
>
> *« La politique de réforme structurelle a clairement échoué à réduire la capacité de pêche. Cela s'explique par le fait qu'en dépit d'une réduction du nombre de navires, du tonnage et de la puissance de pêche dans tous les secteurs examinés, les flottes européennes ont adopté des navires plus efficaces techniquement et dotés d'une plus grande capacité de pêche. »*
>
> *« Les résultats obtenus semblent indiquer, de façon paradoxale, que les plus grands navires de pêche ont augmenté leur capacité tout en appliquant le régime de gestion de la PCP, malgré les nombreuses tentatives de celle-ci de régler le problème de la surcapacité. »*

L'auteur termine en rappelant que la surcapacité a des effets néfastes non seulement sur les ressources halieutiques européennes mais également sur les captures profondes, fragiles et vulnérables.

b. Flottes profondes européennes opérant en eaux internationales

La flotte européenne est majoritaire dans les prises d'espèces profondes réalisées en haute mer, tout particulièrement l'Espagne, comme le souligne le rapport MRAG[20] :

> « *L'Union européenne est un acteur important dans la pêche au chalut en haute mer : en 2001, cinq des onze pays responsables de 95% des captures réalisées au chalut en haute mer étaient des États membres de l'Union : Espagne, Portugal, Lettonie, Lituanie et Estonie.* »

[15] Sebastian Villasante, Global assessment of the European Union fishing fleet: An update, Marine Policy 34 (2010) 663–670.

[16] De 50 à 58 navires.
[17] De 149 100 t en 1990 à 228 700 t en 2006 (+53,3%).
[18] De 167 924 à 305 052 Kw.
[19] 1 965 t en 1990 à 2 646 t en 2006.
[20] MRAG, MG Otero & PolEM (2008), Analysis of the economic and social importance of Community fishing fleet using bottom gears in the high seas. London : MRAG Ltd.

Le rapport mentionne les pays les plus impliqués dans ces pêcheries en haute mer : en termes de taille de flotte, d'intensité de pêche, de valeur ajoutée brute et de création d'emploi, les pêcheries européennes les plus importantes sont originaires d'Espagne, du Portugal et d'Estonie, suivies par la Lituanie et la Lettonie. Les flottes de France, d'Irlande et de Pologne sont moins conséquentes. L'Espagne possède de loin la flotte de pêche la plus imposante, basée à Vigo et dans sa proximité, à Cangas et Marín. Les principaux ports de débarquement de l'UE pour les espèces chalutées en haute mer se trouvent au Portugal et en Espagne, à Aveiro, Vigo et Cangas. Le pays de débarquement le plus important en dehors de l'Union est l'Afrique du Sud, notamment le port du Cap. Les nations débarquent leur marchandise en fonction de leur lieu de pêche, ainsi les flottes estoniennes utilisent les ports canadiens et islandais pour débarquer leurs prises profondes.

La flotte européenne de chalutiers hauturiers a toujours dirigé la plupart de ses efforts de pêche sur les zones de l'Atlantique Nord, et quasiment exclusivement l'Atlantique Nord-Est en ce qui concerne la France.

La flotte européenne opérant en haute mer, hors des eaux communautaires, est composée de 106 navires (données 2006-07) dont 85 chalutiers et 21 palangriers. Ces navires, comme l'indique le tableau ci-dessous, représentent 0,1% de l'ensemble de la flotte de pêche européenne, mais 5,1% en tonnage, et 1,8% en puissance motrice. Leur âge moyen est de 23,8 ans et leur longueur moyenne de 51,9 mètres.

Table 2 Community HSBG fleet summary

Flag state	Primary gear type	No vessels	Tonnage (GT)	Engine power (kW)	Age (years)	Length (m)
Estonia	Trawl	8	10 501	16 143	28.6	61.8
Ireland	Trawl	2	1 904	2 964		
	Longline	1				
Spain	Trawl	41	44650.9	47656.6	16.5	57.5
	Longline	9	4151.3	5929.4	10.8	37.4
France	Trawl	8				
Latvia	Trawl	3	3 982	5 443	32.0	58.5
Lithuania	Trawl	4	3011	5387	36.8	44.9
Poland	Trawl	3	6 100	9 400	25.3	?
Portugal	Trawl	16	21 904	29 623	29.9	68.5
	Longline	11	2 667	7 345	10.9	34.5
Average	**Trawl**		13 150.4	16 659.5	28.2	58.2
	Longline		3 408.9	6 637.3	10.9	35.9
Overall Average			10985.6	14432.3	23.8	51.9
Sub-total	**Trawl**	85	92 052.9	116 616.5		
	Longline	21	6 819.7	13 274.6		
TOTAL		**106**	**98870.8**	**129891.1**		
EU total fleet		87 004	1 955 879	7 068 471		
HSBG as % of EU fleet		**0.1 %**	**5.1 %**	**1.8 %**		

Source: Industry interviews and national authorities; Vessel characteristics: EU Fleet Register; EU fleet totals: Eurostat, 2007.

Caractéristiques des flottes européennes opérant en haute mer
(Rapport MRAG 2008[21])

c. Captures des flottes européennes (haute mer et ZEE)

- Captures européennes globales

[21] MRAG, MG Otero & PolEM (2008), Analysis of the economic and social importance of Community fishing fleet using bottom gears in the high seas. London : MRAG Ltd.

Les données de captures pour les espèces profondes sont souvent problématiques car elles fluctuent en fonction de la définition retenue pour les « espèces profondes ». Ci-dessous, des chiffres de diverses sources avec la liste des espèces à laquelle ils se réfèrent :

Selon MRAG, de 2004 à 2006, les flottes européennes capturent en moyenne 70 000 tonnes d'espèces profondes[22] en Atlantique Nord-Est par an, ce qui correspond à environ 1,3% des captures européennes globales.

La base de données du CIEM (Conseil International pour l'Exploration de la Mer) qui référencie les captures des espèces profondes inscrites aux annexes I et II du règlement européen CE 2347/2002[23] (qui exclut notamment la légine australe) indique que ce chiffre chute à environ 43 000 tonnes en 2008.[24] Notons que ces chiffres incluent la zone NEAFC,[25] c'est-à-dire les captures réalisées par les flottes européennes dans les eaux internationales de l'Atlantique Nord-Est.

En se référant à la liste utilisée dans ce rapport (en annexe) qui inclut la liste officielle européenne et couvre au total 79 espèces et/ou groupes de poissons, il apparaît que de 1950 à 2008, les nations d'Europe occidentale[26] ont capturé un total cumulé de 2,7 millions de tonnes[27] d'espèces profondes benthiques. Cela équivaut à 18% des captures mondiales effectuées sur la même période (14,8 millions de tonnes).[28]

- Captures européennes par rapport aux captures mondiales

Ce pourcentage global de 18% a fortement fluctué sur la période considérée et l'acteur historique et principal qu'étaient les pays européens au moment de l'émergence des captures profondes (86% des captures étaient alors réalisées par les nations européennes) a été rapidement rattrapé par de nouvelles nations de pêche majeures telles que la Russie, la Nouvelle-Zélande et l'Islande. Le tableau ci-dessous indique la proportion des captures européennes en regard des captures mondiales au fil du temps.

---

[22] Les principales espèces profondes ciblées par les flottes européennes et auxquelles le rapport MRAG se réfère sont : le flétan noir ou « flétan du Groenland » (*Reinhardtius hippoglossoides*), l'empereur (*Hoplostethus atlanticus*), les dorades sébastes (sébaste du Nord *Sebastes mentella* et grand sébaste *Sebastes marinus*), la crevette nordique (*Pandalus borealis*), la lingue ou lingue franche (*Molva molva*), la lingue bleue (*Molva dypterygia*), la légine australe (*Dissostichus elegnoides* et *Dissostichus mawsonii*), les grenadiers (*Coryphaenoides* spp.), les requins profonds et le sabre noir.

[23] *Annexe I*
Sabre noir *Aphanopus carbo*, Holbiches *Apristuris* spp., Grande argentine *Argentina silus*, Béryx *Beryx* spp., Squale chagrin commun *Centrophorus granulosus*, Squale chagrin de l'Atlantique *Centrophorus squamosus*, Aiguillat noir *Centroscyllium fabricii*, Requin portugais *Centroscymnus coelolepis*, Grenadier de roche *Coryphaenoides rupestris*, Squale liche *Dalatias licha*, Squale savate *Deania calceus*, Sagre rude *Etmopterus princeps*, Sagre commun *Etmopterus spinax*, Chien espagnol *Galeus melastomus*, Chien islandais *Galeus murinus*, Hoplostète orange *Hoplostethus atlanticus*, Lingue bleue Molva dypterigia, Mostelle de fond *Phycis blennoide,* Pailona à long nez *Centroscymnus crepidater*, Requin grogneur commun *Scymnodon ringens*, Requin griset *Hexanchus griseus,* Requin lézard *Chlamydoselachus anguineus*, Humantin Oxynotus paradoxus, Requin du Groenland
Somniosus microcephalus.
Annexe II
Dorade rose *Pagellus bogaraveo*, Chimère *Chimaera monstrosa*, Grenadier à tête rude *Marcrourus berglax*, Moro *Mora moro*, Antimora bleu *Antimora rostrata*, Apogon noir *Epigonus telescopus*, Sébaste-chèvre *Helicolenus dactylopterus*, Congre *Conger conger*, Coutelas *Lepidopus caudatus*, Alépocéphale *Alepocephalus bairdii*, Blennie vivipare *Lycodes esmarkii*, Raie arctique *Raja hyperborea*, Rascasse du Nord *Sebastes viviparus*, Hoplostète de Méditerranée *Hoplostethus mediterraneus*, Rascasse de profondeur *Trachyscorpia cristulata,* Raie *raja nidarosiensus Raja nidarosiensus*, Grabe rouge *Chaecon (Geryon) affinis*, Raie ronde *Raja fyllae,* Chimère *hydrolagus mirabilis Hydrolagus mirabilis,* Guitare de mer d'Atlantique *Rhinochimaera atlantica,* Alépocéphale de Risso *Alepocephalus rostratus,* Cernier atlantique *Polyprion americanus*.

[24] 43 632 tonnes capturées en 2008 par les flottes européennes dans l'Atlantique Nord-Est.

[25] North East Atlantic Fisheries Commission.

[26] Les pays considérés sur la période sont les nations de pêche profonde d'Europe occidentale, c'est-à-dire, par ordre d'importance : l'Espagne, le Portugal, la France, la Pologne, l'Allemagne, le Royaume-Uni, le Danemark, l'Irlande, la Bulgarie, les Pays-Bas, la Lituanie, la Lettonie, l'Estonie, l'Italie, la Suède, la Roumanie et Malte. Les données de capture n'ont pas été ajustées en fonction de leur date d'entrée dans l'Union Européenne.

[27] 2 783 157 tonnes.

[28] 18,72% des captures mondiales cumulées (14 864 108 tonnes).

DECENNIE	EUROPE	MONDE	% UE
1950-1959	178 100,00	207 500,00	86
1960-1969	344 894,00	693 694,00	66,27
1970-1979	405 319,00	1 804 827,00	24,20
1980-1989	402 218,00	2 663 650,00	16,44
1990-1999	658 113,00	4 755 758,00	13,88
2000-2008	794 513,00	4 738 679,00	18,52
TOTAL	2 783 157,00	14 864 108,00	

Moyennes décennales des captures réalisées par les nations européennes et proportion de celles-ci par rapport aux captures mondiales. (FAO 2008)

Les Etats européens réalisent ainsi plus de 85% des captures profondes mondiales dans les années 1950, les deux tiers de celles-ci dans les années 1960 et plus qu'un quart des captures dès la décennie 1970. Cette chute correspond à l'entrée en scène de la Russie sur l'activité de pêche profonde.

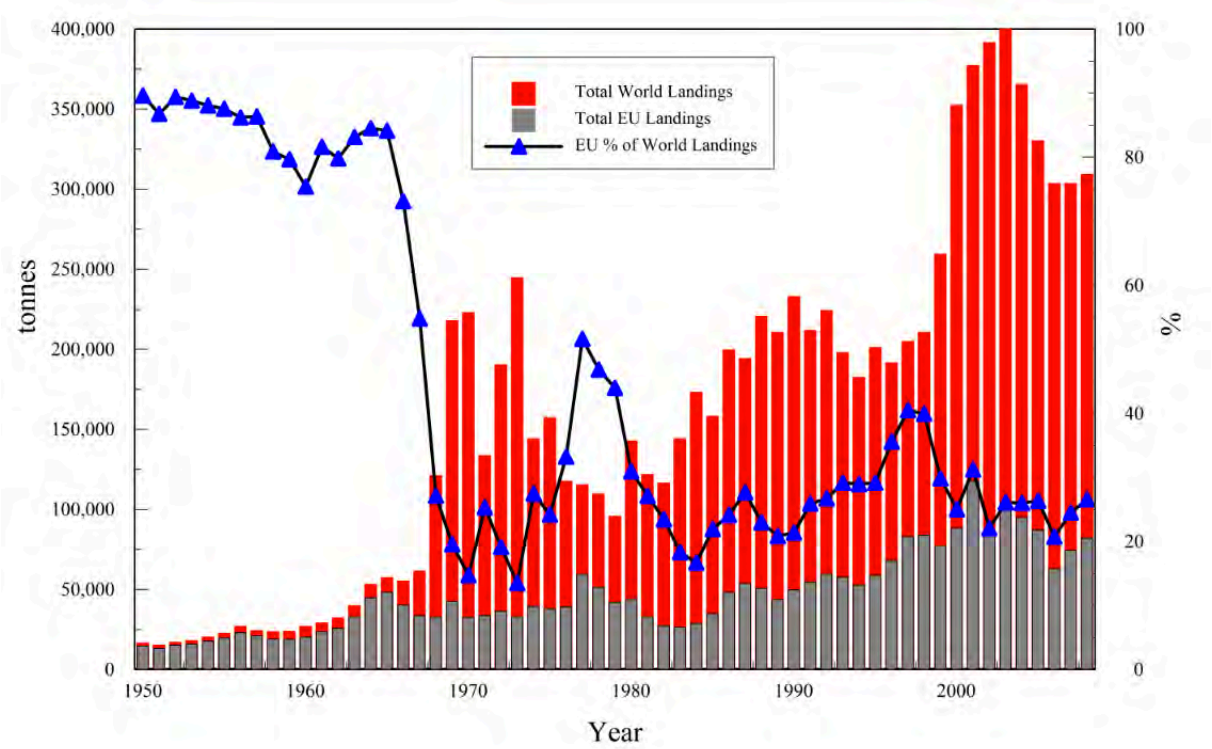

Proportion de l'Europe dans les captures mondiales d'espèces profondes.
En rouge, les captures mondiales, en gris les captures européennes, en bleu le pourcentage de l'Europe dans les captures globales.
(FAO 2008)

Les premiers débarquements effectués par la Russie datent de 1967 avec un faible volume (17 600 tonnes), mais leur progression sera spectaculaire : ils augmentent de 350% l'année suivante (78 700 tonnes en 1968) et doublent de 1968 à 1969 (162 700 tonnes en 1969).

L'Islande débarque une espèce profonde pour la première fois en 1965 (300 tonnes de lingue bleue). Les captures de lingue bleue représentent la quasi totalité de ses débarquements et augmentent régulièrement au cours des années 1960 (220 tonnes de capture annuelle en moyenne), 1970 (850 tonnes en moyenne annuelle) et 1980 (3900 tonnes de moyenne qui s'explique par des pics de capture extraordinaires de 8000 tonnes en 1980 puis à nouveau en 1981, suivies d'une stabilisation entre 1000 et 2000 tonnes annuelles). Le saut de l'Islande s'effectue en 1999. L'année précédente, l'Islande débarque

1604 tonnes d'espèces profondes. En 1969, ce chiffre grimpe à 69 421 tonnes, soit une progression de 4228%. Cette croissance sidérante est due à la découverte des sébastes (les captures sont alors constituées de 31% de sébastes du Nord *Sebastes mentella* et 65% de grands sébastes *Sebastes marinus*).

En comparaison et jusque dans les années 1980, la Nouvelle-Zélande occupe une place qui n'équivaut ni en précocité ni en volumes débarqués à celle de la Russie sur l'échiquier mondial des captures profondes. Il faut attendre l'extension de la limite de souveraineté des eaux territoriales, entre 1978 et 1982, pour que la pêche profonde néo-zélandaise devienne significative. Les premiers débarquements néo-zélandais datent de 1979 (10 000 tonnes) et comme pour la Russie, font un bond substantiel de 570% au cours de la décennie suivante (la moyenne des captures au cours de la décennie 1980 s'élève à 67 000 tonnes).

- ## Principales nations européennes de pêche profonde

Plus de la moitié des Etats actuellement membres de l'Union européenne (17 nations sur 27) sont impliqués à des degrés très variables dans les pêches profondes. Les trois plus grandes nations de pêche profonde que sont l'Espagne, le Portugal et la France totalisent près de 68% des captures européennes globales. En 2008, les captures d'espèces profondes de l'UE (selon une liste d'espèces plus complète que les espèces mentionnées aux annexes 1 et 2 du règlement européen 2347/2002) sont de 81 591 tonnes.

Rang	Pays	Total captures 1950-2008	% du total	
1	Espagne	722 584,00	25,96	} 67,82%
2	Portugal	591 333,00	21,25	
3	France	573 568,00	20,61	
4	Pologne	251 469,00	9,04	
5	Allemagne	250 116,00	8,99	
6	Royaume-Uni	110 019,00	3,95	
7	Danemark	69 744,00	2,51	
8	Irlande	64 890,00	2,33	
9	Bulgarie	49 248,00	1,77	
10	Pays-Bas	25 191,00	0,91	
11	Lituanie	24 930,00	0,90	
12	Lettonie	24 840,00	0,89	
13	Estonie	13 094,00	0,47	
14	Italie	8 879,00	0,32	
15	Suède	1 630,00	0,06	
16	Roumanie	1 454,00	0,05	
17	Malte	168,00	0,01	
	TOTAL	**2 783 157,00**	**100,00**	

Captures d'espèces profondes benthiques réalisées par les nations européennes impliquées dans la pêche profonde de 1950 à 2008 (FAO 2008).
Cette liste,[29] contrairement aux données du CIEM citées ci-dessus, inclut la légine australe et d'autres espèces profondes et reflète ainsi l'activité des flottes européennes dans le monde entier.

[29] La liste des espèces et genres retenus dans les graphiques et listes FAO produits pour ce rapport comprend 66 espèces et groupes de poissons benthiques et démersaux. La liste inclut les espèces profondes inscrites aux annexes I et II du règlement européen 2347/2002. Ceci constitue la liste la plus complète possible des espèces profondes abondamment capturées par les flottes mondiales, en fonction des catégories FAO disponibles, or celles-ci sont assez peu précises d'un point de vue taxonomique. Les espèces pélagiques ne sont pas comprises dans cette liste. Voir la liste en annexe.

(FAO 2008).

La moyenne décennale des captures européennes (tableau ci-dessous) indique que les prises d'espèces profondes doublent dans les années 1960 par rapport aux années 1950 et qu'elles sont ensuite stables jusque dans les années 1990 ; à ce moment-là, elles augmentent subitement de 63% par rapport à la décennie précédente. Au cours des années 2000 (les données de capture de 2009 manquent pour le moment), elles augmentent encore de 34% par rapport à la décennie 1990.

L'année 2001 sur la période considérée (1950-2008) est celle du pic historique de captures profondes par l'Europe avec 117 490 tonnes débarquées (au niveau mondial, ce pic de captures est atteint en 2000 avec 636 030 tonnes). Dès l'année suivante, ce chiffre baisse de plus d'un quart, à 86 000 tonnes. La moyenne annuelle de captures dans la décennie 2000 est de 88 279 tonnes, c'est-à-dire la moyenne la plus haute historiquement. Les captures réalisées entre 2003 et 2008, depuis la mise en place des quotas de pêche pour les espèces profondes (1er janvier 2003), totalisent 503 170 tonnes, soit une moyenne de captures annuelle de 83 861 tonnes.

Evolution des moyennes des captures profondes européennes par décennie (en tonnes)
(FAO 2008)

Décennie	Total captures	Moyenne des captures par an	Augmentation par rapport à la décennie précédente
1950-1959	178 100	17 810	
1960-1969	344 894	34 489	+ 93,65 %
1970-1979	405 319	40 531	+ 17,52 %
1980-1989	402 218	40 221	- 0,76 %
1990-1999	658 113	65 811	+ 63,62 %
2000-2008*	794 513	88 279	+ 34,14 %
Total	**2 783 157**		
2003-2008**	503 170	83 861	

* Les données FAO s'arrêtent en 2008
** Les quotas de pêche pour les espèces profondes sont mis en place à partir du 1er janvier 2003

Ci-dessous, les graphiques des débarquements des seules espèces inscrites aux annexes 1 et 2 du règlement européen 2347/2002, montrant une fois de plus de façon ostensible le profil d'exploitation séquentielle des populations de poissons profonds.

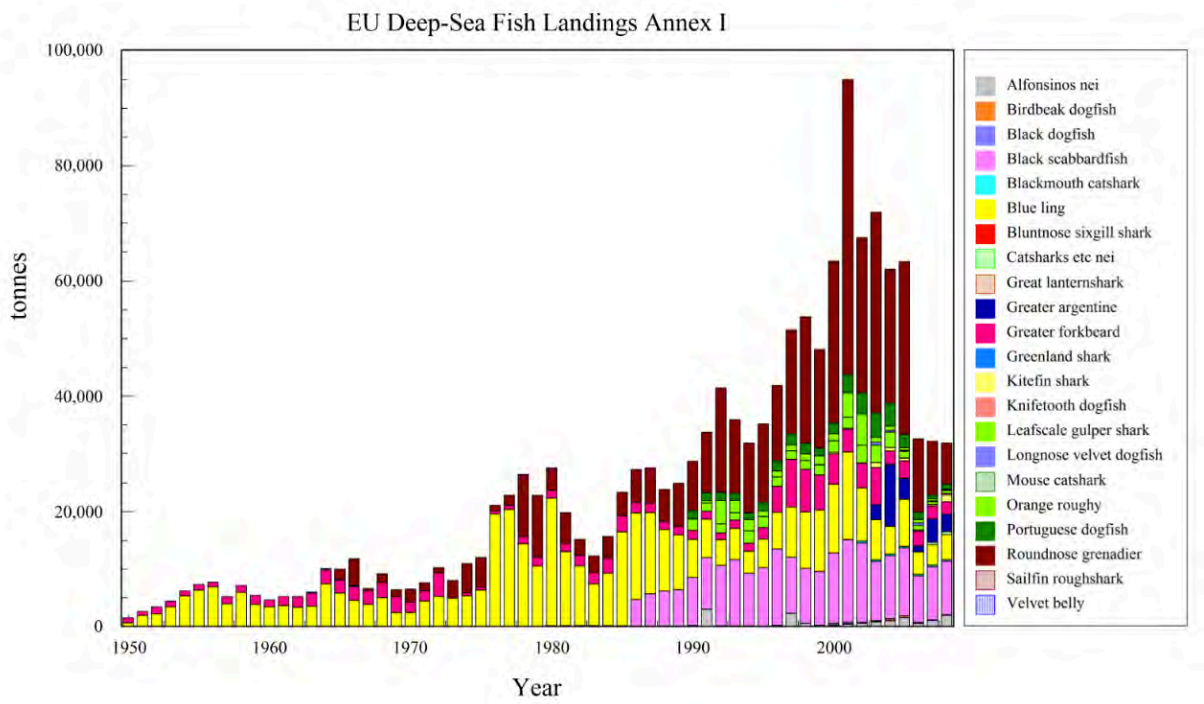

Débarquements des espèces inscrites à l'annexe I

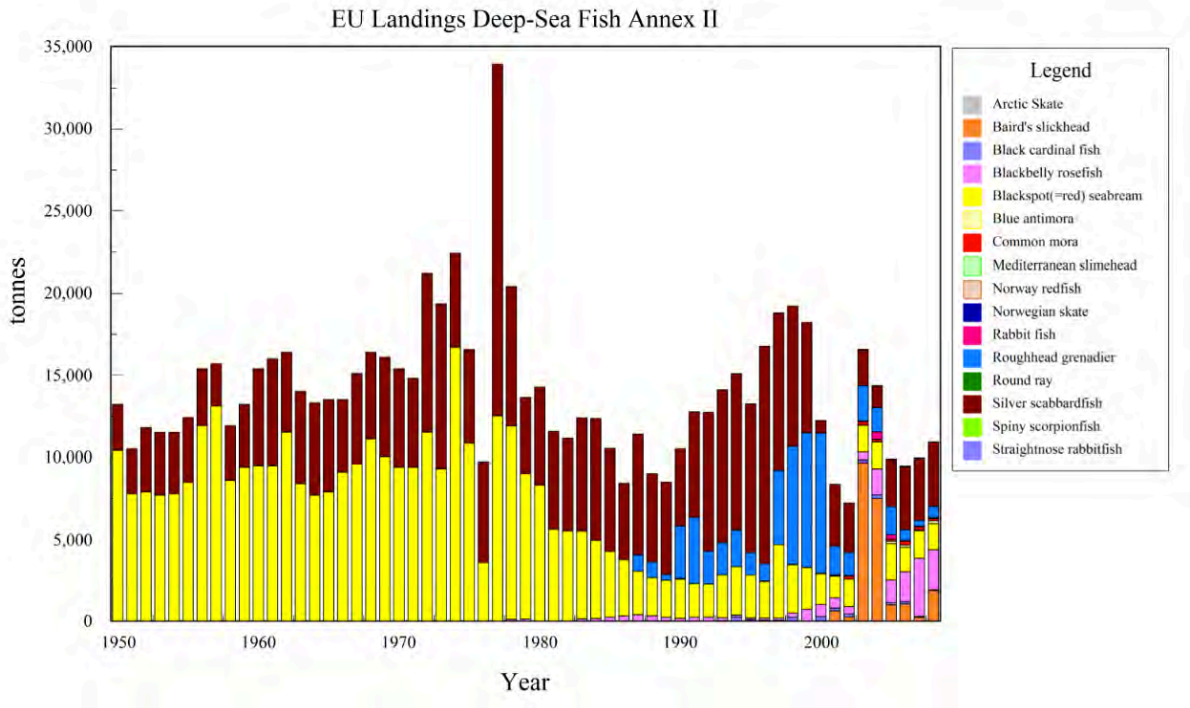

Débarquements des espèces inscrites à l'annexe II

FLOTTES ET CAPTURES PROFONDES FRANCAISES

Pêches profondes françaises

• Les débuts des pêches profondes

Les flottes françaises n'ont pas échappé à la règle générale voulant que les activités de pêche en profondeur aient démarré à la suite d'un échec de la gestion de ressources plus accessibles et plus productives, dans les zones côtières.

> *« Pendant les décennies 70 et 80, les pêcheries ont été confrontées à une sérieuse crise suite au déclin des stocks de poissons de la Mer du Nord. Ainsi, pour préserver leurs activités, les chalutiers français sont allés toujours plus profondément, et la pêche profonde s'est accrue en 1989 et ciblent actuellement les espèces à 1 400 m de profondeur.*[30] *»*

Pascal Lorance résume ainsi[31] la corrélation entre les déclins des stocks traditionnels et le redéploiement des pêches françaises sur les espèces profondes :

> *« L'exploitation du grenadier (*Coryphaenoides *spp.), de l'empereur (*Hoplostethus atlanticus*) et de quelques autres espèces profondes est le dernier exemple en date de redéploiement majeur de flottilles de pêche. À la fin des années 80, les flottilles de chalutiers industriels et semi-industriels ont rencontré des problèmes de rentabilité croissants dans l'exploitation de leur fonds de pêche traditionnels au nord de la mer du nord et à l'ouest des îles britanniques. Les principales espèces cibles de ces unités étaient des gadidés et notamment le lieu noir (*Pollachius virens*) en mer du Nord et à l'ouest de l'Ecosse, ainsi que les cardines (*Lepidorhombus *spp.), les baudroies (*Lophius *spp.) et divers poissons démersaux du large pris sur le plateau continental et le haut du talus jusqu'à 400 voire 700 mètres de profondeur. Aux faibles rendements de la pêche de ces espèces s'ajoutaient des quotas contraignants en relations avec l'état dégradé de ces stocks. Les armements à la pêche industrielle (grands chalutiers d'environ 50 m de longueur) et semi-industrielle (chalutiers, en général de 27 à 40 m) implantés essentiellement dans les ports de Boulogne-sur-Mer, Lorient et Concarneau ont alors développé une stratégie de mise en exploitation de nouvelles zones de pêche. »*

Dès les années 1960,[32] les armateurs collaborent avec l'Institut scientifique et technique des pêches maritimes (ISTPM[33]) pour réaliser des campagnes expérimentales de chalutage de fond autour du banc de Rockall. Le navire de recherche *Thalassa*[34] (66m), conçu pour le chalutage arrière et destiné aux missions lointaines explore le potentiel halieutique des ressources profondes :

---

[30] Thèse de doctorat de Valérie Allain, Ecologie, Biologie et exploitation des populations de poissons profonds de l'Atlantique nord-est, 1999, Université de Bretagne Occidentale.
[31] Chapitre 6.3 par Pascal Lorance : « Grenadier, empereur et autres espèces profondes de l'Atlantique nord-est : *pêches émergentes et déclinantes, espèces longévives* » du volume 'Exploitation et surexploitation des ressources marines vivantes' (Académie des Sciences RST N° 17 Décembre 2003).
[32] Programme de la Thalassa (premier semestre 1963) http://archimer.ifremer.fr/doc/1963/publication-7061.pdf
[33] L'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER) est né en 1984 de la fusion du Centre national pour l'exploration des océans (CNEXO) et de l'Institut scientifique et technique des pêches maritimes (ISTPM).
[34] http://wwz.ifremer.fr/archives/histoire_des_organismes/istpm

> *« La Thalassa entreprendra une série d'observations sur les rendements du chalutage au large des côtes sud-ouest à sud-est de l'Islande puis une prospection au chalut du banc de Rockall. Ces opérations, préparées à la demande des armateurs de Boulogne et de Lorient, auront lieu en mai et juin. Il est prévu qu'un certain nombre de patrons de pêche embarqueront sur la Thalassa pour participer aux chalutages dans chacune de ces zones et qu'un ou deux chalutiers la rejoindront pour travailler avec elle. »*

Pascal Lorance, chercheur à l'IFREMER rappelle les résultats de ces campagnes, ainsi que d'autres, conduites à l'étranger[35] :

> *« La présence de ressources en espèces profondes était connue de la profession française depuis les années 60. À cette époque, l'Institut scientifique et technique des pêches maritimes (ISTPM) avait réalisé des campagnes exploratoires le long du talus continental à l'Ouest des îles Britanniques, sur les bancs Rockall et Hatton situés plus au large et dans le secteur des îles Féroé. Ces campagnes, et d'autres britanniques et allemandes, avaient permis d'identifier le grenadier de roche (*Coryphaenoides rupestris*), le sabre noir (*Aphanopus carbo*) et certains requins profonds de la famille des squalidés comme autant de « ressources potentielles. Cependant, seule une pêcherie de lingue bleue (*Molva dypterygia*), un grand gadidé distribué sur le talus continental supérieur s'était alors développée. »*

Vers la fin des années 1970, les flottes chalutières françaises ont progressivement remplacé les flottes germaniques déclinantes qui, depuis le début des années 1970, ciblaient les agrégations de lingue bleue autour des bancs de Rockall. Les Français ciblèrent à leur tour les agrégations de poissons mais leur particularité fut de développer une pêcherie pour d'autres espèces et de maintenir une activité à longueur d'année sur les pentes continentales. Cette pêche était une extension de la pêche française au chalut établie depuis longtemps pour les espèces des zones éloignées du plateau comme la morue (*Gadus morhua)*, la lingue (*Molva Molva)* et le lieu noir (*Pollachius virens*).[36]

Au début, les autres espèces profondes ne retenaient pas l'attention des pêcheurs :

> *« Il semble y avoir peu de doute que dans les premières années de la pêcherie, les prises accessoires d'espèces telles que le grenadier de roche* C. rupestris *et le sabre noir* A. carbo*, des requins profonds et beaucoup d'autres espèces moins abondantes aient été rejetées »*[37]

> *« L'intérêt pour ces ressources jusqu'alors inexploitées a probablement été motivé par les problèmes rencontrés sur les ressources plus traditionnelles et facilité par divers progrès techniques (sondeur, positionnement comme le GPS mais aussi des treuils avec de plus grande longueur de câble) ainsi que le développement de la commercialisation du poisson sous forme de filets.*[38] *»*

En 1989, les chalutiers français ont commencé à débarquer des espèces de grands fonds comme le grenadier de roche (*Coryphaenoides rupestris*), le sabre noir (*Aphanopus carbo*) et quelques requins de profondeur, dénommés « sikis » et qui consistaient principalement en deux espèces : le pailona commun *Centroscymnus coelolepis* et le squale chagrin de

[35] Chapitre 6.3 par Pascal Lorance : « Grenadier, empereur et autres espèces profondes de l'Atlantique nord-est : pêches émergentes et déclinantes, espèces longévives » du volume 'Exploitation et surexploitation des ressources marines vivantes' (Académie des Sciences RST N° 17 Décembre 2003).
[36] Gordon, J.D.M. (2001) *Deep-water fish and fisheries: introduction*. Fisheries Research, 51: 105-111.
[37] J. D. M. Gordon, Deep-water fisheries at the Atlantic Frontier. Continental Shelf Research, Volume 21, Issues 8-10, May 2001, Pages 987-1003.
[38] Page de l'IFREMER intitulée "pour une pêche durable" : http://wwz.ifremer.fr/peche/les_defis/les_partenariats/avec_les_professionnels/especes_profondes

l'Atlantique *Centrophorus squamosus* (tous les deux menacés d'extinction aujourd'hui).

En 1992, l'empereur *Hoplostethus atlanticus* a commencé à être débarqué par les chalutiers français. J. Gordon note qu'un certain « secret » reste associé à cette pêche,[39] même s'il n'y a pas de doute qu'elle ait eu lieu à de plus grandes profondeurs (jusqu'à environ 1700 m) que les autres activités de pêche profonde et en partie aux abords des monts sous-marins.

L'empereur est une espèce à forte valeur marchande et facilement commercialisable. Il semblerait que ce soient les débarquements effectués par les Français qui conduisirent d'autres nations à explorer le potentiel de la pêche profonde dans cette zone de l'Atlantique.[40] En effet, les Ecossais s'intéressèrent aux eaux profondes en 1992/3 en voyant les Français débarquer de plus en plus d'empereurs à forte valeur commerciale,[41] « *toutefois, il est vite apparu que les navires écossais n'étaient pas assez grands pour exploiter les profondeurs occupées par* H. atlanticus *; au lieu de cela, ils commencèrent, après avoir découvert la valeur élevée de la baudroie* Lophius piscatorius*, également présente dans les eaux profondes, à cibler cette espèce sur la partie supérieure du talus.* »

Gordon note que dès 1992, l'Union européenne s'intéresse à ces pêches en cours de développement et émet un avis de précaution quant à la grande vulnérabilité des stocks exploités.

Au moment où les pêches profondes en Atlantique Nord-Est s'amplifient, au début des années 1990, la pêcherie de légine australe dans les Terres australes et antarctiques françaises (les « TAAF ») démarre également de façon importante en raison de la demande des marchés asiatiques et nord-américains pour un substitut à la morue charbonnière du Pacifique Nord[42], dont les stocks sont alors épuisés à la suite d'une surexploitation aiguë.

a. Captures françaises d'espèces profondes

• Rang de la France dans le monde

En cumulé, la France a capturé 573 568 tonnes d'espèces profondes au cours de la période 1950-2008, ce qui la place au 7ème rang mondial des nations de pêche profonde. Ce volume de prises représente 3,86 % du total capturé dans le monde au cours de la même période, toutes nations de pêche confondues (14 864 108 t.)

[39] J. D. M. Gordon, Deep-water fisheries at the Atlantic Frontier. Continental Shelf Research, Volume 21, Issues 8-10, May 2001, Pages 987-1003.
[40] Gordon, J.D.M. (2001) *Deep-water fish and fisheries: introduction*. Fisheries Research, 51: 105-111.
[41] J. D. M. Gordon, Deep-water fisheries at the Atlantic Frontier. Continental Shelf Research, Volume 21, Issues 8-10, May 2001, Pages 987-1003.
[42] Audition du professeur Guy Duhamel, du Muséum national d'Histoire naturelle de Paris, au sein de la mission française d'évaluation des pêches profondes (2009/10).

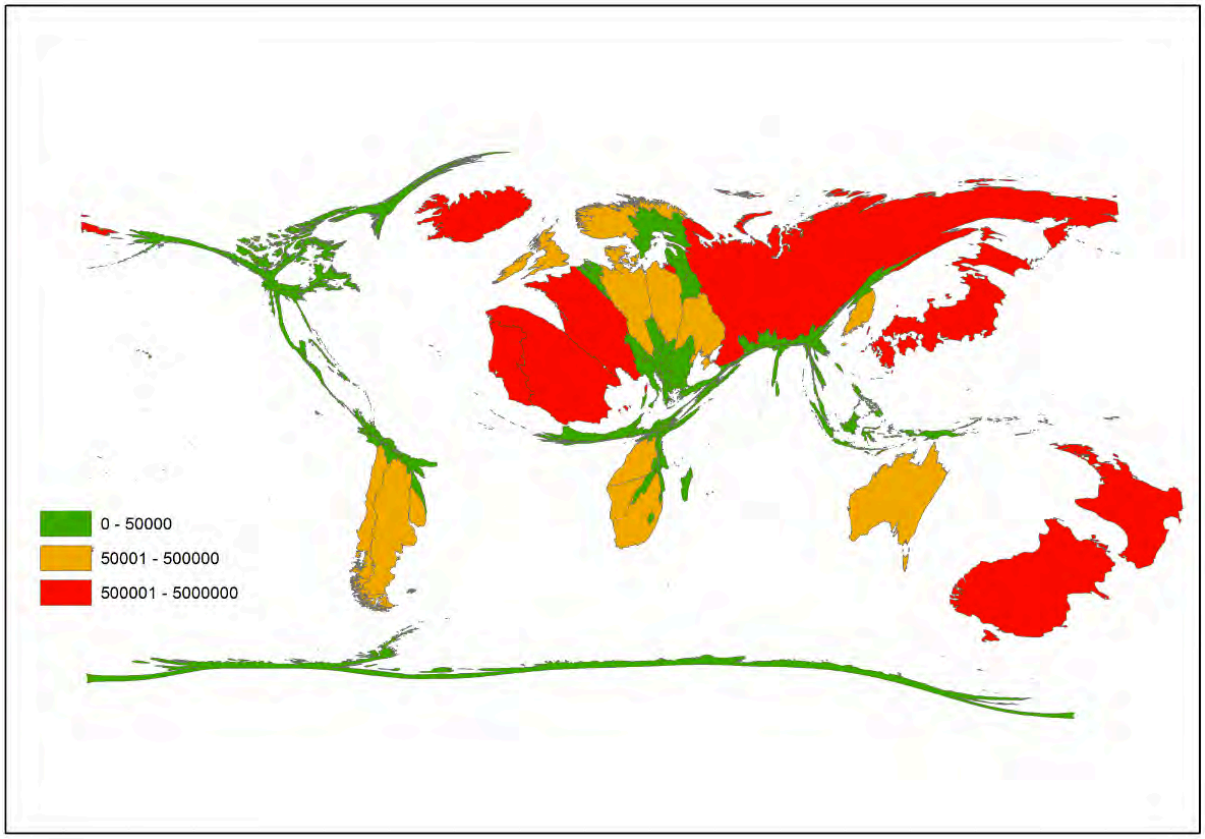

Carte des débarquements d'espèces profondes par pays entre 1950 et 2008 avec une distorsion proportionnelle aux volumes capturés. La France arrive en 7ème position après la Nouvelle-Zélande, la Russie, le Japon, l'Islande, l'Espagne et le Portugal.
(FAO 2008)[43]

[43] This cartogram was produced in ArcGIS 9.2 using the Cartogram Geoprocessing utility from ESRI. The utility is based on the density-equalizing method developed by M. Newman and M. Gastner (Gastner, M.T. and M. E. J. Newman, 2004, "Diffusion-based method for producing density-equalizing maps", Proceedings of the NAS 101: 7499-7504).

- Captures françaises globales

Année	Volume (t)	Décennie	Moyenne décennale de captures en tonnes
1976	16 523,00	1976-1979	14 564
1977	18 541,00		
1978	13 971,00		
1979	9 220,00		
1980	10 862,00	1980-1989	11 084
1981	4 782,00		
1982	5 023,00		
1983	7 786,00		
1984	9 323,00		
1985	17 481,00		
1986	16 117,00		
1987	14 805,00		
1988	11 105,00		
1989	13 559,00		
1990	16 630,00	1990-1999	21 026
1991	23 378,00		
1992	23 601,00		
1993	21 591,00		
1994	21 328,00		
1995	20 278,00		
1996	20 003,00		
1997	20 206,00		
1998	21 182,00		
1999	22 066,00		
2000	29 044,00	2000-2008	21 578
2001	25 915,00		
2002	25 131,00		
2003	22 898,00		
2004	23 361,00		
2005	18 653,00		
2006	17 252,00		
2007	16 055,00		
2008	15 898,00		
TOTAL	**573 568,00**		

Total des captures françaises d'espèces profondes benthiques entre 1950 (de facto 1976) et 2008 et moyenne décennale des captures. En bleu, le maximum de captures. (Source FAO 2008).

Les courbes ci-dessous font apparaître le phénomène de croissance et de déclin rapide caractéristique des pêches profondes ainsi que celui de redéploiement des flottes vers des activités de pêche en profondeur une fois surexploitées les espèces traditionnelles.

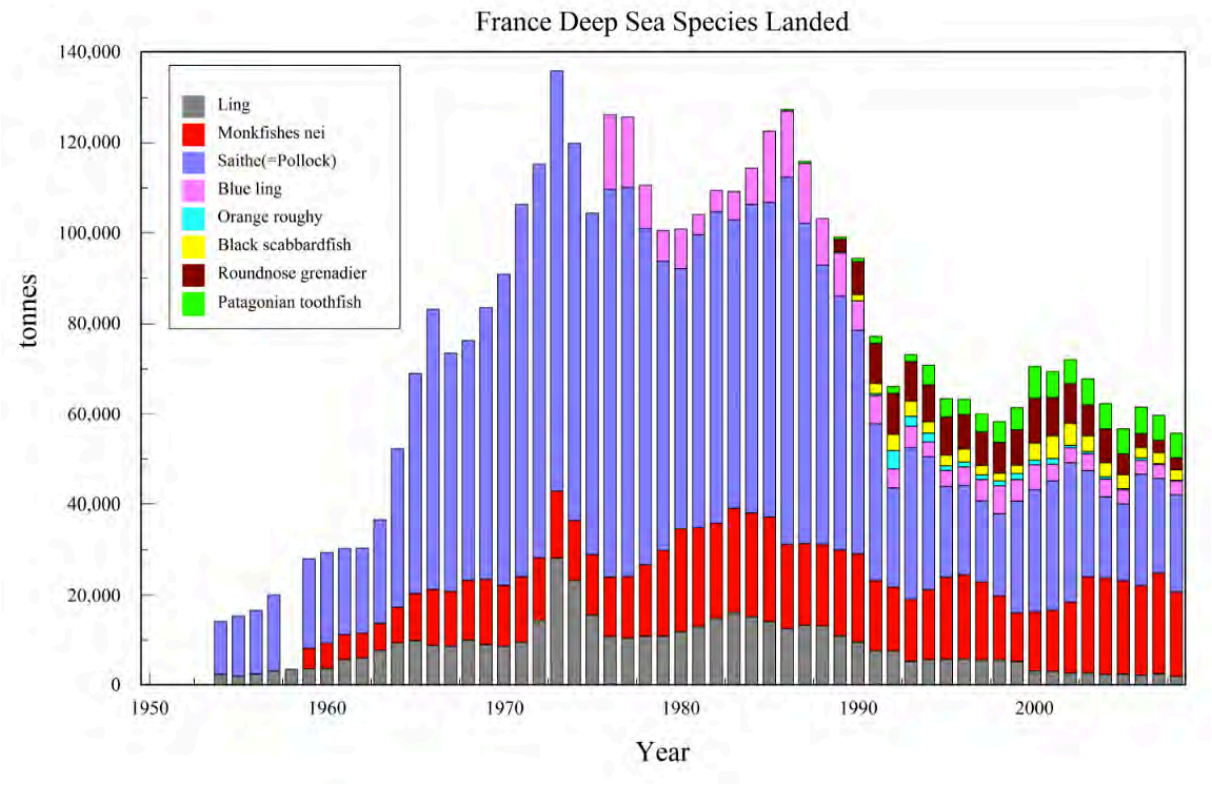

Débarquements français d'espèces profondes ainsi que d'espèces ciblées « traditionnelles » comme le lieu noir, la baudroie et la lingue franche.
(FAO 2008)

Le graphique ci-dessus montre le mécanisme des vases communicants entre différentes pêcheries. Au moment où les fonds de pêche traditionnels déclinent (lieu noir, lingue franche, baudroie), les pêches profondes démarrent avec des cycles de déclin plus rapides. Les courbes sont assez explicites sur les tendances des stocks. On voit tardivement apparaître de nouvelles espèces (grenadier, sabre noir, empereur…) pour compenser les réductions de captures des autres pêcheries (lingue franche, lieu noir).
Les seules captures qui remontent après avoir chuté sont les baudroies (en rouge). Pour comprendre le comportement de la courbe, il faudrait lui superposer une carte de la répartition géographique des navires ainsi qu'un profil bathymétrique des pêches ciblant les baudroies. On verrait alors que la baudroie (*Lophius piscatorius*) a connu le même sort que l'ensemble des poissons benthiques et/ou démersaux du plateau continental, c'est-à-dire une surexploitation qui a conduit les navires à chercher en eaux plus profondes les ressources qui s'étaient taries sur les terrains de pêche habituels.[44] Lorsque les navires français ont commencé à « faire du creux » en recherchant en particulier à capturer grenadiers et empereurs, ils ont montré la voie à d'autres pêcheurs, comme les Ecossais qui ont ainsi découvert que la lotte (une espèce à forte valeur commerciale) occupait aussi le talus à de plus grandes profondeurs que le plateau continental. Comme le souligne le chercheur John Gordon, le déplacement bathymétrique de cette exploitation des lottes comporte des implications inconnues pour les stocks de reproducteurs.[45]

[44] Fabien Steinmetz, Olivier Thébaud, Fabian Blanchard, Pascal Le Floch and Julien Bihel, A bio-economic analysis of long term changes in the production of French fishing fleets operating in the Bay of Biscay, Aquat. Living Resour. 21, 317–327 (2008).
[45] J. D. M. Gordon, Deep-water fisheries at the Atlantic Frontier. Continental Shelf Research, Volume 21, Issues 8-10, May 2001, Pages 987-1003.

La ressource traditionnelle la plus importante pour les flottes françaises, comme en atteste la courbe dominant les autres, est le lieu noir (en mauve). Comme la lingue franche, le lieu noir connaît un pic de capture en 1973 et décline après cela. A la fin des années 1970 / début des années 1980, les captures moyennes de lieu noir se situent aux alentours de 63 000 tonnes, un déclin de 30% par rapport au pic de 1973.

Année	Lingue franche	Moyenne lingue franche	Baudroie	Moyenne baudroie	Lieu noir	Moyenne Lieu noir
1950	0		0		0	
1951	0		0		0	
1952	0		0		0	
1953	0	**2750**	0		0	**15333**
1954	2300		0		11800	
1955	1900		0		13400	
1956	2400		0		14100	
1957	3000		0		17000	
1958	3400		<005		15800	
1959	3500		4600		19900	
1960	3600		5600		20200	
1961	5600		5500		19200	
1962	5900		5500		19000	
1963	7700		5900		23100	
1964	9300	**7800**	7900	**9340**	35000	**39320**
1965	9800		10500		48700	
1966	8700		12500		62000	
1967	8600		12200		52700	
1968	9900		13300		53100	
1969	8900		14500		60200	
1970	8600		13500		68700	
1971	9400		14600		82300	
1972	14300		13900		87100	
1973	28100		14700		93015	
1974	23229	**14168**	13215	**14518**	83465	**79992**
1975	15528		13386		75442	
1976	10662		13238		85803	
1977	10321		13716		86009	
1978	10791		15858		74249	
1979	10751		19068		63835	
1980	11746		22899		57376	
1981	12892		22047		64595	
1982	14737		21166		68729	
1983	16151	**13425**	23001	**20934**	63671	**66184**
1984	15150		22962		68146	
1985	14005		23235		69539	
1986	12462		18674		81232	
1987	13200		18159		70731	
1988	13035		18177		61592	
1989	10870		19015		56224	

1990	9515		19569		49477	
1991	7577		15614		34504	
1992	7526		14199		21777	
1993	5158		13821		33472	
1994	5590	**6283**	15535	**15819**	29317	**26869**
1995	5644		18269		19882	
1996	5738		18701		19598	
1997	5463		17370		17802	
1998	5510		14278		18218	
1999	5112		10838		24638	
2000	3099		13055		26941	
2001	2987		13566		28533	
2002	2561		15779		30736	
2003	2664		21288		23349	
2004	2306	**2477**	21377	**18542**	17847	**23439**
2005	2309		20844		16792	
2006	2162		19810		24537	
2007	2360		22426		20809	
2008	1843		18730		21405	

Chiffres des captures françaises d'espèces « traditionnelles » de 1950 à 2008 et moyennes de captures décennales. Maxima de captures indiqués en bleu. (FAO 2008)

Le tableau qui suit indique les débarquements des espèces commercialement importantes pour la France de 1976 (début des débarquements de lingue bleue) à 2008. On remarque les phases de croissance puis de déclin des captures au cours d'une période très courte d'une décennie, avant la mise en place des quotas (1er janvier 2003). Ce n'est donc pas à l'établissement de mesures de gestion qu'il est possible d'imputer les chutes de captures, comme certains professionnels de la pêche le soutiennent couramment.

Année	Lingue bleue	Moyenne lingue bleue	Empereur	Moyenne empereur	Sabre noir	Moyenne sabre noir	Grenadier de roche	Moyenne Grenadier	Légine
1976	16523		0		0		0		0
1977	15716	**12193**	0		0		0		0
1978	9662		0		0		0		0
1979	6871		0		0		0		6
1980	8759		0		0		0		0
1981	4504		0		0		0		19
1982	4774		0		0		0		28
1983	6294		0		0		0		66
1984	8194	**9609**	0		0		0		19
1985	15778		0		0		0		73
1986	14691		0		0		0		408
1987	13323		0		0		0		493
1988	10343		0		0		0		22
1989	9431		0		278		2690		491
1990	6473	**4829**	0	**1563**	1451	**2434**	7092	**8020**	768
1991	6340		400		2363		8818		1629

1990	6473		0		1451		7092		768
1991	6340		400		2363		8818		1629
1992	4229		4050		3618		9109		1593
1993	4772		2159		3421		8813		1570
1994	3278		1939		2512		8241		4405
1995	3590		998		2448		8414		4122
1996	4127		1067		2868		7650		3484
1997	4736		1012		2118		7389		4090
1998	5955		1110		1710		6820		4618
1999	4794		1330		1833		7851		5018
2000	5571		1048		3707		9968		7157
2001	3666		1254		5070		8494		5838
2002	3342		499		4958		8847		5312
2003	3781		548		3420		6941		5822
2004	3974	**3644**	511	**561**	3089	**3359**	7486	**6097**	5708
2005	3133		285		3054		4613		5633
2006	3131		540		2250		3152		5931
2007	3137		188		2392		2702		5611
2008	3065		178		2287		2672		5489

Chiffres des captures françaises d'espèces profondes majeures de 1950 à 2008 et moyennes de captures décennales. Maxima de captures indiqués en bleu. (FAO 2008)

Il est intéressant de noter que pour deux espèces (lingue bleue et empereur), les pics de capture correspondent à la première ou deuxième année de débarque initiale des espèces. Dans les deux cas, il s'agit d'espèces qui forment des agrégations au moment de la ponte, facilitant une pêche localisée substantielle et une réduction rapide du stock. Dans les autres cas, les pics de capture sont atteints en 2000 ou 2001.

- ## Principales espèces débarquées

Légine, lingue bleue, grenadier, sabre noir : les quatre piliers des pêches profondes françaises

Rang	Nom français	Nom scientifique	Captures	Inscription
1	Lingue bleue	*Molva dypterygia*	**225 957,00**	Annexe I
2	Grenadier de roche	*Coryphaenoides rupestris*	**137 762,00**	Annexe I
3	Légine australe	*Dissosstichus elegenoides*	**85 423,00**	Non inscrit
4	Sabre noir	*Aphanopus carbo*	**54 847,00**	Annexe I
5	Hoplostèthe orange	*Hoplostethus atlanticus*	**19 116,00**	Annexe I
6	Dorade rose	*Pagellus bogaraveo*	**15 914,00**	Annexe II
7	Mostelle de fond	*Phycis blennoides*	**14 085,00**	Annexe I
8	Sébaste-chèvre	*Helicolenus dactylopterus*	**4 543,00**	Annexe II
9	Grenadiers (divers)		**4 407,00**	
10	Béryx (divers)		**3 556,00**	
11	Requin portugais	*Centroscymnus coelolepis*	**2 607,00**	Annexe I
12	Apogon noir	*Epigonus*	**1 427,00**	Annexe II

		telescopus		
13	Pas de traduction sur Fishbase « grenadier gros yeux »*	*Macrourus carinatus*	**919,00**	Non inscrit
14	Aiguillat noir	*Centroscyllium fabricii*	**693,00**	Annexe I
15	Coutelas	*Lepidopus caudatus*	**582,00**	Annexe II
16	Moro	*Mora moro*	**447,00**	Annexe II
17	Squale chagrin de l'Atlantique	*Centrophorus squamosus*	**395,00**	Annexe I
18	Grenadier à tête rude	*Marcrourus berglax*	**342,00**	Annexe II
19	Antimora bleu	*Antimora rostrata*	**322,00**	Annexe II
20	Rascasse de profondeur	*Trachyscorpia cristulata*	**169,00**	Annexe II
21	Pailona à long nez	*Centroscymnus crepidater*	**38,00**	Annexe I
22	Chien espagnol	*Galeus melastomus*	**6,00**	Annexe I
23	Squale savate	*Deania calceus*	**2,00**	Annexe I
24	Squale liche	*Dalatias licha*	**5,00**	Annexe I
25	Requin griset	*Hexanchus griseus*	**4,00**	Annexe I
			573 568,00	

* Cette espèce de grenadier est parfois appelée « grenadier gros yeux » par les palangriers antarctiques, sinon les journaux officiels des Terres australes le nomment simplement « grenadier ».

Captures cumulées d'espèces profondes réalisées par la France entre 1976 et 2008.
Aucune espèce profonde n'est débarquée avant 1976.
(FAO 2008)

La première espèce profonde à être débarquée en 1976 est la lingue bleue (il s'agit dès le départ d'un volume très important qui deviendra de facto le maximum historique de cette pêcherie : 16 523 tonnes). Chronologiquement, la deuxième espèce profonde débarquée (l'année suivante, en 1977) est la dorade rose, à un volume bien inférieur à la lingue bleue : 2825 tonnes. Même si d'autres espèces sont capturées à très faible volume, il faut attendre 1989 pour qu'une autre espèce profonde commence à être débarquée de façon significative : il s'agit du grenadier de roche en 1989 avec 2690 tonnes. Suivent ensuite le sabre noir (1451 en 1990) et l'empereur (4050 tonnes dès 1992).

En total cumulé dans le tableau ci-dessus, on voit nettement apparaître un groupe de sept espèces dont les captures dépassent respectivement les 14 000 tonnes (et jusqu'à près de 226 000 pour la lingue bleue). La huitième place est occupée par une espèce dont le débarquement est largement inférieur (sébaste-chèvre avec 4500 tonnes). Le décrochage entre les espèces profondes principalement capturées par les flottes françaises et les autres espèces est très marqué.

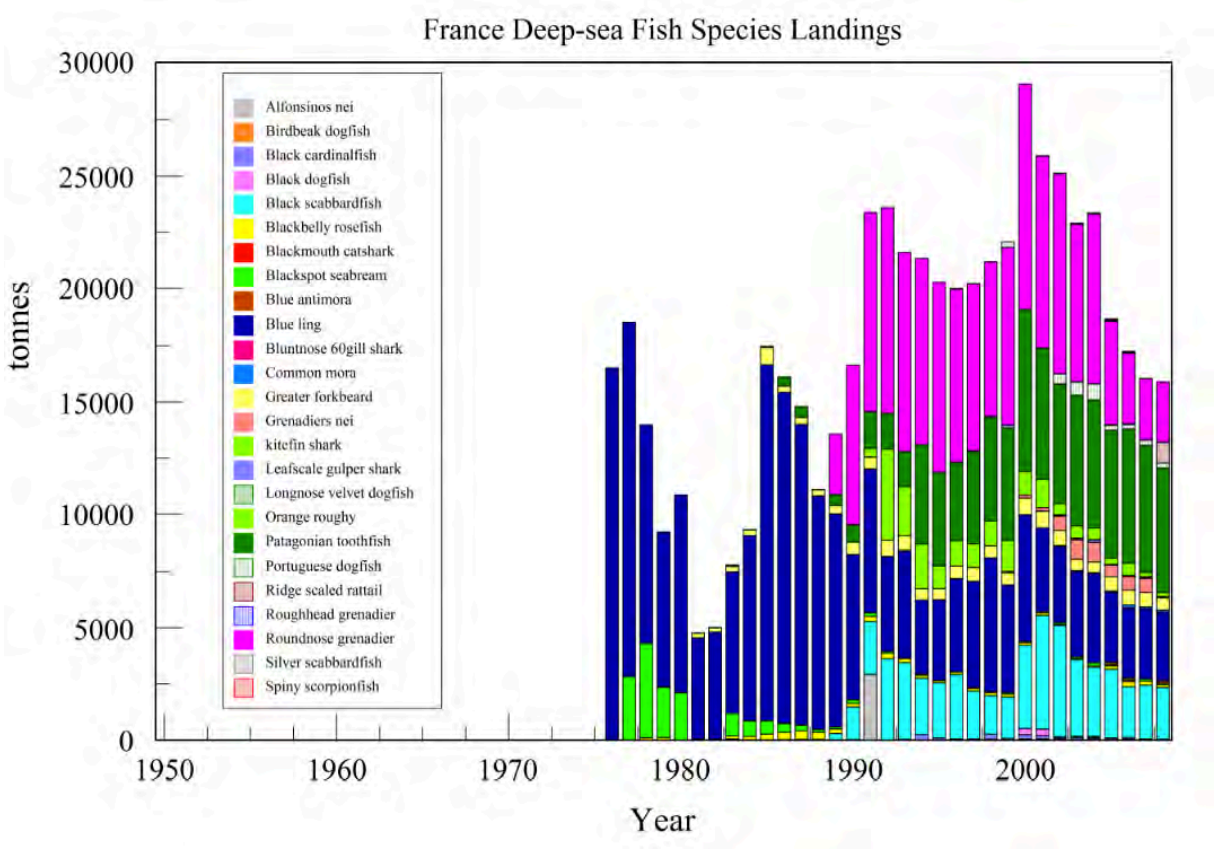

Débarquements d'espèces profondes par la France dans la période 1950-2008.
Les premières captures en profondeur sont celles de lingue bleue en 1976. La lingue bleue domine les captures jusqu'à la fin des années 1980. Les espèces importantes forment des groupes distincts : lingue bleue, grenadier de roche, légine australe, sabre noir. Le cycle en « boom and bust » de l'empereur s'étend en vert clair sur une décennie à partir du début des années 1990.
(FAO 2008)

Ces courbes de captures par espèces suivent toutes un cycle d'apogée et de déclin d'une telle constance dans le cycle d'apogée et de déclin que cela façonne un motif coloré régulier très lisible.

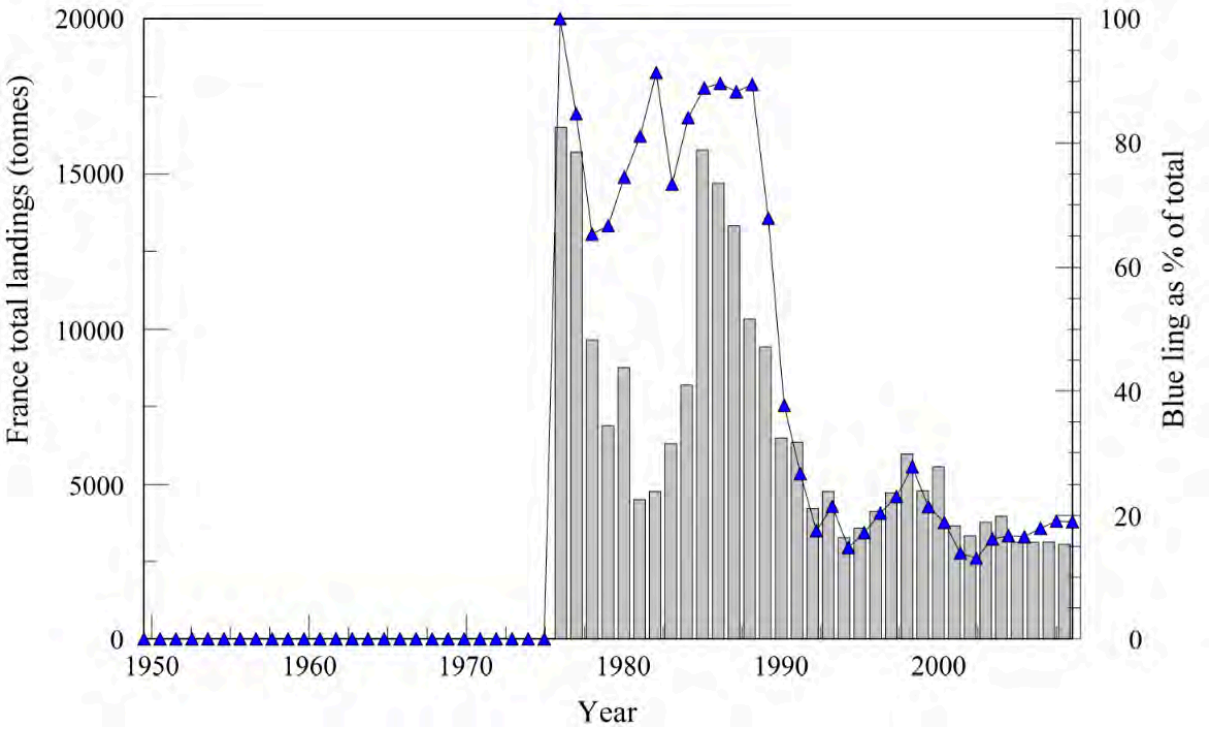

Représentation des captures françaises totales d'espèces profondes (barres grises) et la proportion de la lingue bleue dans ces débarquements (triangles bleus).
(FAO 2008)

Une forte dépendance à la lingue bleue apparaît dans la structure des débarquements français pendant une longue période allant du début des pêches profondes (entre 70 et 100% des captures au cours des dix premières années) jusqu'à la fin des années 80 (plus de 93% en 1988). Ensuite les débarquements français d'espèces profondes chutent de façon marquée, comme le pourcentage de lingue bleue dans les débarquements, indiquant que les captures françaises ont fortement décliné depuis le début des années 1990. Dès 1990, la lingue bleue représente moins de 40% des débarquements profonds totaux, 27% en 1991, moins de 18% en 1992. Les captures françaises sont désormais constituées d'espèces multiples, la lingue bleue ne représentant plus qu'environ 20% des débarquements.

En 2008, la légine représente 34% des captures profondes françaises totales et les trois espèces principales pour les flottes opérant en Atlantique Nord-Est (lingue bleue, grenadier de roche et sabre noir) 50% des captures. Au total, seules quatre espèces (légine, lingue bleue, grenadier de roche et sabre noir) représentent plus de 85% des captures françaises.

Cette proportion a dû légèrement croître depuis 2008 étant donné la fermeture de la pêcherie d'empereur à partir de 2010 et l'interdiction des pêches ciblées sur les requins profonds[46] à partir de 2009[47] (quota de prises accessoires de 829 tonnes pour l'UE en 2009 avec une tolérance accordée pour l'année 2010 de 10% de prises accessoires par rapport au quota de 2009, une tolérance de 3% par rapport au niveau des captures de requins de

[46] Les « requins des grands fonds » sont ceux énumérés sur la liste d'espèces suivante du règlement européen (EC) 1359/2008 : Holbiches *Apristuris* spp., Squale chagrin commun *Centrophorus granulosus*, Squale chagrin de l'Atlantique *Centrophorus squamosus*, Requin portugais *Centroscymnus coelolepis*, Pailona à long nez *Centroscymnus crepidater*, Aiguillat noir *Centroscyllium fabricii*, Squale savate *Deania calceus*, Squale liche *Dalatias licha*, Sagre rude *Etmopterus princeps*, Sagre commun *Etmopterus spinax*, Chien espagnol *Galeus melastomus*, Chien islandais *Galeus murinus*, Laimarque du Groenland *Somniosus microcephalus*.
[47] Règlement du Conseil européen (EC) No 1359/2008 du 28 novembre 2008.

2009 pour la saison de pêche de 2011 et 0% de débarquements de prises accessoires en 2012).

	Noms scientifiques	Noms communs	2008	% du total	
1	*Dissosstichus elegenoides*	Légine australe	5489	34,53	} 34,53%
2	*Molva dypterigia*	Lingue bleue	3065	19,28	
3	*Coryphaenoides rupestris*	Grenadier de roche	2672	16,81	} 50,47%
4	*Aphanopus carbo*	Sabre noir	2287	14,39	
5	*Macrourus carinatus*	Pas de traduction sur Fishbase (parfois appelé « grenadier gros yeux »)	919	5,78	
6	*Phycis blennoides*	Mostelle de fond	554	3,48	
7	*Centroscymnus coelolepis*	Requin portugais	228	1,43	
8	*Hoplostethus atlanticus*	Hoplostèthe orange	178	1,12	
9	*Helicolenus dactylopterus*	Sébaste-chèvre	135	0,85	
10	*Antimora rostrata*	Antimora bleu	117	0,74	
11	*Mora moro*	Moro	76	0,48	
12	*Pagellus bogaraveo*	Dorade rose	54	0,34	
13	*Centrophorus squamosus*	Squale chagrin de l'Atlantique	48	0,30	
14		Béryx	23	0,14	
15	*Marcrourus berglax*	Grenadier à tête rude	20	0,13	
16	*Epigonus telescopus*	Apogon noir	11	0,07	
17	*Trachyscorpia cristulata*	Rascasse de profondeur	8	0,05	
18	*Lepidopus caudatus*	Coutelas	5	0,03	
19	*Centroscyllium fabricii*	Aiguillat noir	5	0,03	
20	*Galeus melastomus*	Chien espagnol	2	0,01	
21	*Centroscymnus crepidater*	Pailona à long nez	1	0,01	
22	*Deania calceus*	Squale savate	1	0,01	
	TOTAL		**15 898,00**	**100,00**	**85%**

Total des captures françaises d'espèces profondes en 2008, incluant la légine australe, classées par importance en volume (FAO 2008)

Si l'on exclut la légine, dont seuls 3% des captures sont exportés vers la France métropolitaine et le reste de l'Europe (l'immense majorité étant acheminée vers l'Asie et l'Amérique du Nord[48] - voir plus loin), la proportion des trois espèces d'Atlantique Nord-Est (lingue bleue, grenadier de roche, sabre noir) augmente mécaniquement à 77% des débarquements français.

[48] http://www.sapmer.com/p-La-legine.html&uuidsscategorie=473c657e7d8d8?SSID=gqzgnjnnvqih

	Noms scientifiques	Noms communs	2008	% du total	
1	*Molva dypterygia*	Lingue bleue	3065	29,45	
2	*Coryphaenoides rupestris*	Grenadier de roche	2672	25,67	} 77,09%
3	*Aphanopus carbo*	Sabre noir	2287	21,97	
4	*Macrourus carinatus*	Pas de traduction sur Fishbase (parfois appelé « grenadier gros yeux » par les palangriers antarctiques)	919	8,83	
5	*Phycis blennoides*	Mostelle de fond	554	5,32	
6	*Centroscymnus coelolepis*	Requin portugais	228	2,19	
7	*Hoplostethus atlanticus*	Hoplostèthe orange	178	1,71	
8	*Helicolenus dactylopterus*	Sébaste-chèvre	135	1,30	
9	*Antimora rostrata*	Antimora bleu	117	1,12	
10	*Mora moro*	Moro	76	0,73	
11	*Pagellus bogaraveo*	Dorade rose	54	0,52	
12	*Centrophorus squamosus*	Squale chagrin de l'Atlantique	48	0,46	
13		Béryx	23	0,22	
14	*Marcrourus berglax*	Grenadier à tête rude	20	0,19	
15	*Epigonus telescopus*	Apogon noir	11	0,11	
16	*Trachyscorpia cristulata*	Rascasse de profondeur	8	0,08	
17	*Lepidopus caudatus*	Coutelas	5	0,05	
18	*Centroscyllium fabricii*	Aiguillat noir	5	0,05	
19	*Galeus melastomus*	Chien espagnol	2	0,02	
20	*Centroscymnus crepidater*	Pailona à long nez	1	0,01	
21	*Deania calceus*	Squale savate	1	0,01	
	TOTAL		**10 409,00**	**100,00**	

Total des captures françaises d'espèces profondes en 2008, excluant la légine australe, classées par importance en volume (FAO 2008)

Le document commun de l'IFREMER, de l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD), du Muséum national d'Histoire naturelle et de FranceAgriMer[49] en préparation aux Assises de la pêche organisées par le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Pêche distingue trois catégories de stocks : les stocks en bonne santé, les stocks fragiles ou les stocks effondrés. Le rapport précise que c'est dans cette dernière catégorie qu'on peut « classer les espèces profondes à des degrés divers », comme l'indique le schéma produit dans le document :

[49] Document préparatoire des Assises de la pêche de l'IFREMER, l'IRD, du Muséum national d'Histoire naturelle et de FranceAgriMer : « Etat du secteur des pêches français ». 14 sept. 2009.

Sous-exploités < RMD	Pleinement exploités ~RMD	Surexploités > RMD
		Morue Merlan Eglefin
	Lieu noir (MdN+OE) Eglefin Rockall	
		Grenadier Sabre Lingue bleue Requins profonds

Classement des espèces profondes dans le document issu des instituts IFREMER, IRD, Muséum national d'Histoire naturelle et FranceAgriMer. (« Etat du secteur des pêches français », 2009.)

Les trois grands instituts de recherche français s'accordent ainsi à classer les espèces profondes principalement débarquées par la France (hors légine) dans la catégorie des espèces surexploitées.

- Les Terres australes et antarctiques françaises

Depuis 1978, la création d'une zone économique exclusive de 200 milles autour des Terres australes et antarctiques françaises[50] a doté la France d'un domaine maritime de plus de 2,5 millions de km² riches en ressources marines, au moment même où les navires français sont exclus de leurs zones de pêche traditionnelles (Canada, Groenland, Mer de Barents....) et doivent se redéployer ailleurs. L'extension de la ZEE française autour des archipels de Crozet (10 000 km²) et des Kerguelen (100 000 km²) permet le développement d'une pêcherie ciblant une espèce profonde : la légine australe (*Dissostichus elegenoides*) à partir de 1990. Autrefois capturée au chalut, elle ne peut être, depuis la saison de pêche 2002-2003, que pêchée à la palangre (ligne de pêche sur laquelle sont accrochés des hameçons tous les 1,20 mètres[51]). Les accords de pêche avec des pays étrangers (Japon, Corée, URSS puis Ukraine) ont pris fin en 1998. La pêche est désormais assurée par des entreprises françaises : un groupement de sept propriétaires de palangriers associés sous le nom de Syndicat des Armements Réunionnais de Palangriers Congélateurs (SARPC) opère sur cette pêcherie. Les îles de Kerguelen et Crozet sont situées à 6 jours de mer et 3000 km de l'Ile de la Réunion.

La pêche autour de l'archipel austral français a démarré avec les flottes soviétiques vers 1970. En seulement huit ans, les Soviétiques exploitent jusqu'à épuisement les stocks de colin de Kerguelen (*Notothenia rossii*), colin austral (*Lepidonotothen squamifrons*) et poisson des glaces (*Champsocephalus gunnari*), des espèces alors, et encore, inconnues des Français. Les tentatives ultérieures de commercialisation de ces espèces menées par les opérateurs français s'avèrent infructueuses sur le marché national. Heureusement, les stocks très importants de légine autour de Crozet et Kerguelen ne sont découverts qu'au début des années 1990. Le « pactole » selon le professeur Guy Duhamel[52] (Muséum

[50] Les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) sont formées par l'archipel de Crozet, l'archipel des Kerguelen, les îles Saint-Paul et Amsterdam, la terre Adélie et les îles éparses (depuis la loi du 21 février 2007) : Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassas da India dans le canal du Mozambique et Tromelin au nord de la Réunion.
[51] http://www2.cnrs.fr/presse/communique/1783.htm
[52] Audition Guy Duhamel, Muséum national d'Histoire naturelle, 24 novembre 2009 au sein de la mission d'évaluation des pêches profondes issue du Grenelle de la Mer.

national d'Histoire naturelle) s'accompagne d'une flambée des prix de la légine australe qui constitue un substitut parfait à la morue charbonnière (*Anoplopoma fimbria*) : le « black cod » du Pacifique Nord au goût très apprécié des Japonais et Nord-Américains. A la suite d'une exploitation à outrance des stocks de morue charbonnière, les prises déclinent de façon marquée à partir du pic de capture au début des années 1980.[53] Le marché se tourne alors vers la légine australe dans une logique décrite précédemment, qui veut que les poissons benthiques (vivant proches du fond) des grandes profondeurs remplacent les espèces « nobles » surexploitées du plateau continental. Vendue entre 6 et 8 Euros/kilo en prix première vente (environ 29-30 Euros le kilo au détail), la légine est rapidement baptisée l'« or blanc » par les pêcheurs.[54]Sa valeur la hisse au même rang que le thon rouge.

> *« La chute de l'URSS a coïncidé avec l'arrivée des premiers chalutiers français ciblant la légine sur le plateau de Kerguelen. Cette filière s'est structurée dans les années 1990 malgré une concurrence féroce de la pêche illicite. Dès 2000, la règlementation limite puis interdit toute pêche commerciale au chalut dans les eaux des mers australes afin de préserver les fonds marins et cibler davantage les captures.[55] »*

Le passage à la palangre est progressif. Il se fait d'abord avec des affrètements puis par l'arrivée de palangriers neufs (« Albius », « Saint André »,« Cap Horn 1 », « Ile Bourbon », « Ile de la Réunion », « Mascareignes 3 ») ou modifiés (« Croix du Sud 1 »). Ces navires constituent selon le professeur Duhamel la plus grande flotte de pêche française homogène actuelle. Le chercheur indique que la pêcherie actuelle à la palangre de fond déploie 25 millions d'hameçons à Kerguelen et six millions à Crozet.

- **Suivi scientifique**

Les pêches de Kerguelen sont suivies statistiquement et scientifiquement[56] depuis la création de la zone économique exclusive (ZEE) après 1978.[57] Des quotas de captures sont attribués chaque année par l'administration des Terres Australes et Antarctiques Françaises aux armements autorisés. Seule la technique de la palangre profonde est admise et les prises sont vérifiées par un contrôleur des pêches, embarqué sur chaque bateau.[58]

La pêche à la légine australe est pratiquée par des palangriers à une profondeur de plus de 500 mètres. La légine australe est une espèce à croissance lente et maturité sexuelle tardive, ce qui la rend particulièrement vulnérable à l'exploitation. Elle vit généralement près du fond : les adultes sont surtout abondants à plus de 2000 mètres de profondeur et les juvéniles présents jusqu'en surface à certains endroits. La biomasse de légine est évaluée par des campagnes scientifiques menées indépendamment de la pêche : « une condition de réussite » d'après les chercheurs.[59] La gestion de la pêcherie de légine est, comme la coopération scientifique entre professionnels et chercheurs, souvent considérée comme exemplaire. Elle repose sur une totale transparence des données de pêche et la présence d'un observateur scientifique embarqué sur chaque navire (le faible nombre de navires et la forte valeur commerciale du poisson ciblé sont sans aucun doute les conditions qui rendent

[53] Michael J. Schirripa « Status of the Sablefish Resource off the Continental U.S. Pacific Coast in 2007 », June 2007, NOAA Fisheries Northwest Fisheries Science Center Hatfield Marine Science Center.
[54] Le Monde du 9 octobre 2008 « La légine des grands fonds ».
[55] Document du site officiel des TAAF : « Une gestion durable volontariste de la pêche », 2010. http://www.taaf.fr/spip/IMG/pdf/CMR_Peche_TAAF.pdf
[56] Carnets de pêche obligatoires et contrôleurs de pêche.
[57] Dossier de presse POKER II - 26 octobre 2010 « Quel avenir pour la pêche australe ? »
[58] Source : site www.sapmer.com
[59] Dossier de presse de la campagne scientifique « POKER 2006 » daté du 17 août 2007.

cette équation économiquement viable), ainsi que l'application stricte d'un certain nombre de mesures de gestion et de conservation.

Dans son rapport à la Convention CCAMLR en 2005,[60] la France résume :

> *« L'activité de pêche française (sept palangriers) à l'intérieur de la zone économique française de la division 58-5-1 a été contrôlée par le programme de gestion (statistique et biologique) des stocks mis en place depuis la création de cette dernière (1978). Ainsi quatorze observateurs différents ont assuré ce programme par un ou plusieurs embarquements (22 au total). »*

La dernière campagne d'évaluation de la biomasse (POKER II) dont les résultats scientifiques « consolidés » étaient attendus pour fin mars 2011 a rendu en octobre 2010 ses résultats préliminaires[61] :

> *« 1) La situation du stock de légine est stabilisée.*
> *Les stocks sévèrement atteints par la pêche illégale dans les années 1990-début 2000 présentent des indices de reprise, mais ne sont pas complètement reconstitués. La biomasse de la légine est stabilisée. Cependant, les données récoltées montrent l'importance du stock de jeunes légines, qui alimenteront les classes adultes dans quelques années. Cet élément confirme les observations de la campagne POKER 2006.*
> *D'ici deux à trois ans, lorsque les cohortes de légines juvéniles auront atteint le stade adulte, il sera possible d'augmenter les quotas progressivement (dans une fourchette de 2 à 4 % du TAC n-1 chaque année.*
>
> *2) Le total admissible de capture (TAC) pluriannuel*
> *Il est désormais possible de fixer un (TAC) de légine dans la ZEE de Kerguelen sur plusieurs années (3 ans pour le moment) au niveau du TAC de 2010-2011 (5100 tonnes – le plus important du monde). Cette disposition permettra aux entreprises de pêche de bénéficier d'une visibilité économique à moyen terme appréciable. Elle sera mise en œuvre dès la prochaine campagne de pêche (2011). Dans cette hypothèse, il conviendra de veiller à ne pas augmenter l'effort de pêche dont le niveau actuel de 7 navires sur la ZEE de Kerguelen est un maximum.*
>
> *3) De nouvelles espèces ouvertes à la pêche*
> *Il sera possible d'ouvrir la pêche à deux nouvelles espèces dès la prochaine campagne de pêche (1er septembre 2011) : Le colin austral (*Lepidiothoten squamifrons*) et le poisson des glaces (*Champsocephalus gunnari*). Ces deux espèces, dont l'exploitation avait été interrompue en raison de la surexploitation qu'elles avaient subie dans les années 1980 et 1990, sont toutefois prisées des marchés.*
> *Ces nouvelles pêcheries, exercées au chalut, seront autorisées dans le strict respect des normes administratives, sociales, techniques et environnementales fixées par les TAAF. »*

Le dossier de presse de la campagne scientifique POKER II indique que l'administration des totaux admissibles de capture (TAC) par les TAAF repose de plus en plus sur les « bonnes pratiques » des armements (respect du quota et de la réglementation notamment). A partir de la campagne de pêche 2010-2011, l'attribution des quotas se fait à 60 % selon un ratio « historique » et 40% selon les critères suivants :

---

[60] http://www.ccamlr.org/pu/e/e_pubs/ma/04-05/france05.pdf

[61] Dossier de presse POKER II - 26 octobre 2010 « Quel avenir pour la pêche australe ? ». Nous avons adressé plusieurs demandes à l'administration des TAAF pour connaître les résultats définitifs de POKER II mais à la date du 10 mai 2011, aucune réponse n'avait encore été reçue.

- Historique dans la pêcherie et les autres pêcheries des TAAF ;
- Equilibres socio-économiques ;
- Participation à des campagnes expérimentales ;
- Capacité de pêche ;
- Lutte contre la mortalité aviaire ;
- Respect de la réglementation et participation à des initiatives tendant à la protection de la ressource et de l'environnement.

Le texte conclut :

> *« La proportion de quotas dépendant directement des critères liés à une bonne conduite des activités de pêche deviendra chaque année plus importante. En 2013, la totalité du TAC dépendra de cette répartition par critères objectifs. Cette méthode conforte les armements à maintenir leurs efforts pour éviter les interactions négatives avec l'écosystème. »*

Notons néanmoins qu'après avoir réorienté les pratiques de pêche du chalut vers la palangre avant même que la Commission CCAMLR l'impose dans les eaux internationales (mesure 22-05 de 2006[62]), les autorités des TAAF envisagent de permettre de nouveau le développement d'une pêcherie au chalut. D'après les chercheurs, le poisson des glaces ne peut être capturé qu'au chalut[63], et si les résultats de POKER II confirment que la biomasse des espèces concernées permet une réouverture de la pêcherie, celle-ci le serait sous condition que l'atteinte environnementale soit minimisée à l'extrême. Une pêcherie de gunnari au chalut pélagique qui vient d'être certifiée MSC (octobre 2010) existe en Géorgie du Sud (îles britanniques dans le Sud de l'Atlantique) ainsi qu'à Heard Island et McDonald Island (îles australiennes proches de Kerguelen dans l'océan Indien du Sud). Le chalut pélagique ou semi-pélagique, supposé ne pas entrer en contact avec le fond, serait alors la méthode de pêche retenue pour cette pêcherie. En outre, les zones rouvertes à la pêche seraient également très circonscises en espace par rapport à l'étendue du plateau et sélectionnées dans des zones de biodiversité non fondamentales selon les résultats d'analyses du benthos (réalisées lors de POKER II).
C'est donc a priori avec circonspection et dans une approche d'impact environnemental réduit au maximum que sont envisagées les réouvertures de certaines pêcheries.

- **Baisse de taille des captures**

Les changements dans la composition de la taille moyenne des captures de légines dans la zone CCAMLR de Géorgie du Sud et de Shag Rocks (division 48.3) ont été examinés par deux chercheurs russes qui ont conclu en 2006 :[64]

> *« Un déclin dans la taille moyenne des captures de légines, le pourcentage élevé de poissons immatures dans les prises ainsi que le déclin de la proportion de poissons de grande taille suggèrent un déclin dans l'abondance de la légine. »*

[62] CCAMLR : CONSERVATION MEASURE 22-05 (2006) Interim restrictions on the use of bottom trawling gear in high-seas areas of the Convention Area for the fishing seasons 2006/07 and 2007/08.
[63] Pers. Comm. Guy Duhamel, 15 décembre 2010.
[64] K.V. Shust, A.N. Kozlov, Changes in Size Composition of the Catches of Toothfish Dissostichus eleginoides as a Result of Longterm Long-line Fishing in the Region of South Georgia and Shag Rocks. JOURNAL OF ICHTHYOLOGY, Vol. 46, No. 9, 2006. Original Russian Text © K.V. Shust, A.N. Kozlov, 2006, published in Voprosy Ikhtiologii, 2006, Vol. 46, No. 6, pp. 791–797.

Légine australe capturée en Géorgie du Sud	1985 / 1986	1995 / 1997	2002 / 2004
Longueur moyenne (cm)	**97.4 – 103.8**	**90 - 104**	**88**
(%) Proportion de poissons immatures < 90 cm	29.1 – 53.1	21 – 41	62 - 74
(%) Proportion d'individus de grande taille > 130 cm	1.9 – 3	4.5 – 4.9	0.7 – 1.8

Tableau des longueurs moyennes de captures de légines en Géorgie du Sud en 1985/1986, 1995/1997 et 2002 / 2004 (Source : Shust & Kozlov, 2006).[65]

Il n'existe pas, à notre connaissance, de données récentes publiées sur les tailles des poissons ou d'analyse équivalente pour les captures de légines effectuées dans les eaux territoriales françaises. L'analyse des tailles est pourtant complémentaire des études de biomasse pour donner des indications sur le comportement du stock.

- **Le fléau de la pêche illégale**

Etant donné son prix élevé, la légine est un objet de convoitise très recherché des pêcheurs. A partir de 1996, elle a ainsi fait l'objet d'un pillage systématique par des bateaux de pêche pirates. Comme le résume le site officiel des TAAF : « *La légine est devenue un must des tables japonaises et américaines au milieu des années 1990. Son prix élevé et son abondance ont aussitôt attiré les filières de pêche espagnole puis asiatique, qui l'ont exploitée au mépris des règles nationales et internationales. (…) Entre 1997 et 2001, au plus fort de son activité, on estime que la pêche illégale représentait une ponction trois fois supérieure à celle de la pêche autorisée dans les eaux de Kerguelen.*[66] »

De 1997 à 2000, 20 navires de pêche illicites sont arraisonnés par la marine nationale et confisqués par décision de justice. De 2001 à 2010, seuls deux navires supplémentaires connaissent le même sort (dont le navire *Lince*, confisqué en janvier 2003 et transformé en navire de surveillance *Osiris*). Selon l'autorité des TAAF, la réduction du nombre d'interceptions ne signifie pas obligatoirement que le braconnage ait diminué mais que la prudence des pêcheurs illégaux a augmenté en réponse « à la menace que leur fait courir le dispositif naval français ».

Ce dispositif consiste en :

- Une détection par radar des navires situés dans les ZEE de Kerguelen et de Crozet à partir d'un satellite (système 'Radarsat' opérationnel depuis février 2004.)
- Une surveillance des eaux par plusieurs bâtiments (le navire d'État affecté à la surveillance des pêches, *l'Osiris* qui effectue environ 150 jours de patrouille par an et complète les patrouilles effectuées par les bâtiments de la marine nationale.)
- Une coordination internationale pour mieux contrôler les mouvements des navires illégaux en limitant l'accès aux ports de complaisance (par exemple l'Ile Maurice) et en faisant pression sur les Etats complices pour qu'ils radient les navires illicites de leurs registres (exemple : Seychelles).

Le déploiement de ce dispositif porte ses fruits : les braconniers ne fréquentent plus les eaux des TAAF. « *Le dernier navire de pêche illicite à avoir été arraisonné est l'Apache, pavillon Honduras, le 25 juin 2005* » se félicite le site Internet des TAAF qui conclut : « *La légine a été fortement menacée par des prélèvements sauvages. L'arrêt de la pêche illicite à partir de*

[65] K.V. Shust, A.N. Kozlov, Changes in Size Composition of the Catches of Toothfish Dissostichus eleginoides as a Result of Longterm Long-line Fishing in the Region of South Georgia and Shag Rocks. JOURNAL OF ICHTHYOLOGY, Vol. 46, No. 9, 2006. Original Russian Text © K.V. Shust, A.N. Kozlov, 2006, published in Voprosy Ikhtiologii, 2006, Vol. 46, No. 6, pp. 791–797.

[66] http://www.taaf.fr/rubriques/peche/pecheIllicite/pecheIllicite.htm

la fin 2003 soulage une ressource fortement fragilisée, et l'on estime aujourd'hui qu'un plateau est atteint dans l'inquiétante tendance à la baisse des rendements de pêche. »

Néanmoins, dans un document récent,[67] les autorités des TAAF mettent en garde :

> *« Mais la pêche illégale n'est pas totalement éradiquée. Elle persiste dans les eaux internationales de la CCAMLR,[68] menaçant les stocks, qui ne connaissent pas les frontières des ZEE, et faisant subir des dégâts importants aux écosystèmes associés (captures accidentelles d'oiseaux de mer par les palangres, dégradation des habitats benthiques avec les filets maillants de fond). »*

Le tableau ci-dessous montre à quel point la pêche illégale a été combattue avec succès dans la zone CCAMLR, étant passée de 72% des prises globales de légine en 1996/97 à environ 20% à partir de 2005, sans qu'elle soit pour autant éradiquée. On voit également le poids de la France dans les captures légales de cette pêcherie internationale.

Estimations des prises illégales de légines dans la zone CCAMLR entre 1996/97 et 2006/07 et pourcentage des quotas de pêche français par rapport aux prises légales.

Saison de pêche	**1996/97**	**1997/98**	**1998/99**	**1999/00**	**2000/01**	**2001/02**	**2002/03**	**2003/04**	**2004/05**	**2005/06**
Estimation pêche illégale (t)	32 673	15 106	5 868	7 644	8 802	11 857	7 422	2 178	2 578	3 420
Captures totales* (t)	45 130	28 518	19 531	25 214	22 598	27 198	26 877	15 929	14 074	17 012
% pêche illégale	72.4%	53%	30%	30.3%	39%	43.6%	27.6%	17%	18.3%	20%
Pêche légale (t)	12 457	13 412	13 663	17 570	13 796	15 341	19 455	13 751	11 496	13 592
% quotas de pêche française	4500 t = 36%	6200 = 46%	6700 = 49%	6500 = 37%	6500 = 47%	6500 = 42%	6400 = 33%	6050 = 44%	6050 = 52%	6150 = 45%

* Captures légales & illégales

Sources : CCAMLR[69] et divers (voir tableau des quotas de légines plus bas)

En effet, la CCAMLR (Commission pour la conservation des ressources vivantes marines de l'Antarctique) a estimé que la pêche illégale à la légine était récemment en hausse de 30 à 50 %.[70] La Commission a demandé en novembre 2010 à la Malaisie et à Singapour de ne plus servir de ports de complaisance aux bateaux inscrits sur la liste noire de la pêche illégale de légine australe. En leur offrant des ports d'appui, la Malaisie et Singapour permettent aux braconniers de débarquer une pêche qui nuit à l'écosystème austral et de blanchir des produits issus d'une pêche illégale en permettant d'écouler le poisson sur le marché asiatique, notamment chinois et hong kongais. Selon le WWF, les captures illégales de légine représentent 30% des captures totales.[71]

- **Une pêcherie à problèmes : oiseaux et mammifères marins**

D'autres écueils menacent l'équilibre biologique et économique de la pêcherie de légine : l'impact des pêches sur les populations d'oiseaux et la déprédation de légines sur les lignes de pêche par les mammifères marins, notamment les orques qui ont appris à « se servir »

[67] Document du site officiel des TAAF : « Une gestion durable volontariste de la pêche », 2010. http://www.taaf.fr/spip/IMG/pdf/CMR_Peche_TAAF.pdf
[68] CCAMLR (Commission for the Conservation of Antarctic Marine Living Resources)
[69] http://www.ccamlr.org/pu/E/sc/fish-monit/iuu-est-table.pdf
[70] http://fis.com/fis/worldnews/worldnews.asp?monthyear=11-2010&day=11&id=39158&l=e&country=&special=&ndb=1&df=0
[71] http://wwf.panda.org/about_our_earth/blue_planet/problems/problems_fishing/illegal_fishing/

sur les lignes, bien que la légine ne soit pas une proie naturelle pour eux. Les mammifères prélèvent ainsi environ 30% de la production brute. Les armateurs parlent de « pertes » car les poissons décrochés par les orques et cachalots sont imputables à leurs quotas.

Dans le rapport que la France fait à la CCAMLR (Commission for the Conservation of Antarctic Marine Living Resources) en 2005[72], le problème est ainsi présenté :

> *« La prédation importante des orques (*O. orca*) lors des remontées de légines sur les palangres à Crozet constitue un autre aspect des interactions pêche-mammifères marins. L'apprentissage des adultes puis des jeunes conduit à une vraie concurrence avec les pêcheurs. Les pêcheurs n'aiment plus travailler dans cette zone en raison des pertes considérables induites par cette prédation. Ces cétacés qui opèrent en groupes parfois très nombreux effectuent un prélèvement conséquent de légines sur la ligne même ce qui réduit considérablement la capture commerciale. Aucune méthode d'effarouchement ne s'est avérée, jusqu'à présent, efficace pour résoudre ce problème. »*

Les interactions concernent plus de 70% des lignes mises à l'eau :

> *« L'analyse de données de pêche collectées sur les palangriers industriels ciblant la légine australe (*Dissostichus elegenoides*) dans la ZEE de l'Archipel de Crozet, révèle que les orques (*Orcinus orca*) et les cachalots (*Physeter macrocephalus*) ont interagi avec 71,6% des 2888 lignes mises à l'eau entre 2003 et 2007. La comparaison des rendements de pêche en présence et en absence de cétacés a abouti à des estimations de taux de déprédation de 13,5% par les orques seules, 3,7% par les cachalots seuls et 16% par les deux espèces associées.[73] »*

Selon les armateurs, les pertes sur les lignes engendrées par les interactions avec les mammifères mettent en péril la viabilité économique de l'activité et peuvent imposer à terme la fermeture de la pêcherie au large de Crozet.[74] Un programme de recherche IFREMER-Muséum d'Histoire naturelle-CNRS intitulé « ORCASAV » (« CASiers pour lutter contre la déprédation par les ORques et la mortalité AViaire »), en collaboration avec les professionnels et les autorités, vise à tester une nouvelle méthode de pêche à la légine (par casiers pour grands poissons prédateurs), plus satisfaisante que la palangre du point de vue de l'impact environnemental : les nasses protègeraient les oiseaux des appâts et les légines capturées des mammifères marins. L'objectif est également économique étant donné que les casiers permettraient de débarquer des produits de meilleure qualité grâce à cette méthode de pêche plus « douce » pour le poisson que la palangre.

La mortalité accidentelle d'oiseaux de mer par noyade lors du filage des lignes (ils plongent pour attraper les appâts fixés sur les hameçons) pose un autre grave problème d'impact collatéral des pêches à la palangre. Un texte soumis par la France à la Commission des Thons de l'Océan Indien en 2010[75] fait une synthèse très claire de la situation préoccupante concernant les oiseaux marins :

> *« Les communautés d'oiseaux marins qui colonisent les îles subantarctiques sont les plus riches et les plus diversifiées au monde. En période de reproduction, Crozet accueille, par exemple, plus de 25 millions d'oiseaux. Parmi ces oiseaux, on compte*

[72] http://www.ccamlr.org/pu/e/e_pubs/ma/04-05/france05.pdf
[73] Paul Tixier, Interactions des pêcheries à la légine avec les orques et les cachalots dans la zone économique exclusive de l'archipel de Crozet, Centre d'Etudes Biologiques de Chizé – CNRS, Juin 2008.
[74] Déclarations faites au sein de la mission d'évaluation des pêches profondes mise en place à l'issue du Grenelle de la Mer en 2009/2010 dont les ONG ont démissionné en juillet 2009.
[75] Amendement de la résolution 08/03 sur la réduction des captures accidentelles d'oiseaux de mer dans les pêcheries palangrières soumis par la France à la Commission des Thons de l'Océan Indien, Quatorzième Session, Busan, Corée, 1- 5 Mars, 2010

huit espèces d'albatros (dont une espèce endémique) et 23 espèces de pétrels mais cette importance patrimoniale est fragile. Les travaux scientifiques concluent notamment au statut de conservation critique des populations d'albatros et ce statut se dégrade d'année en année : si deux espèces d'albatros étaient considérées comme mondialement menacées en 1992, 16 étaient concernées en 2000. En 2009, 18 des 22 espèces d'albatros ont été considérées comme mondialement menacées, dont deux en "danger critique d'extinction".
Les populations des albatros accusent ainsi un déclin rapide. Le développement de la pêche à la palangre et la pêche illégale sont un facteur majeur du déclin de ces populations.
Dans le cadre de la pêche à la palangre à la légine australe développée dans les ZEE de Crozet et de Kerguelen, les TAAF ont mis en place dès 2002, en partenariat avec les scientifiques et les professionnels de la pêche, des mesures conservatoires draconiennes pour lutter contre la mortalité accidentelle. Ces mesures, validées par la CCAMLR, ont permis d'arrêter les captures accidentelles d'albatros dès 2003 et de réduire considérablement celles des pétrels. »

Les mesures d'évitement mises en place pour réduire les interactions entre les oiseaux marins et les palangres comprennent l'installation de lignes de banderoles, le filage nocturne (certains oiseaux sont des chasseurs diurnes), le lestage des lignes de façon à ce qu'elles atteignent plus rapidement les profondeurs, la rétention des rejets à bord pour ne pas attirer les oiseaux autour des navires etc.

De facto, ces mesures ont des effets spectaculaires sur les prises d'oiseaux, notamment les albatros, et permettent de réduire drastiquement leur mortalité accidentelle liée à la pêche palangrière.

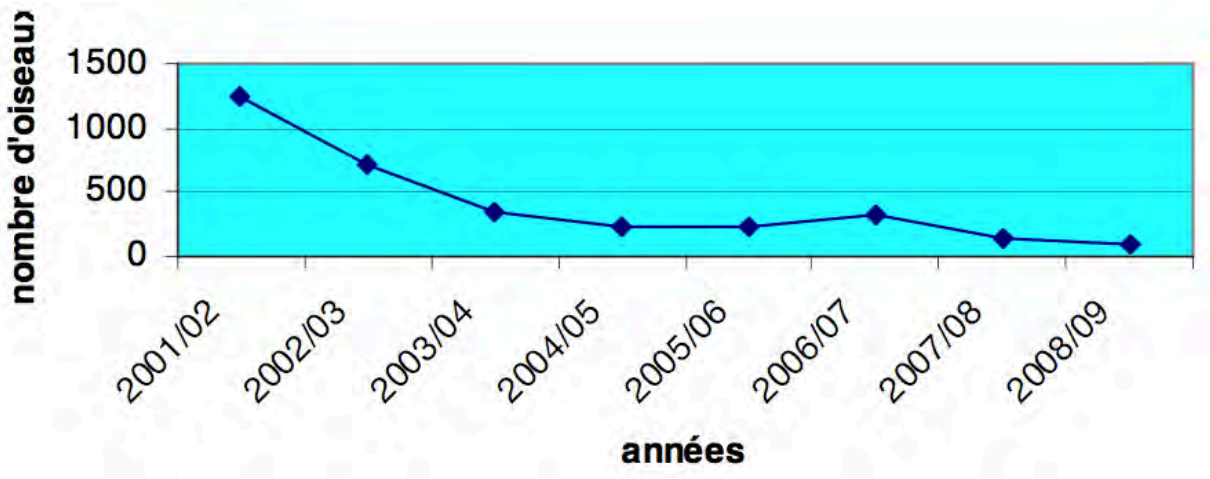

Mortalité accidentelle des oiseaux de mer à Crozet (Duhamel 2009[76])

[76] Audition Guy Duhamel, Muséum national d'Histoire naturelle, 24 novembre 2009 au sein de la mission d'évaluation des pêches profondes issue du Grenelle de la Mer.

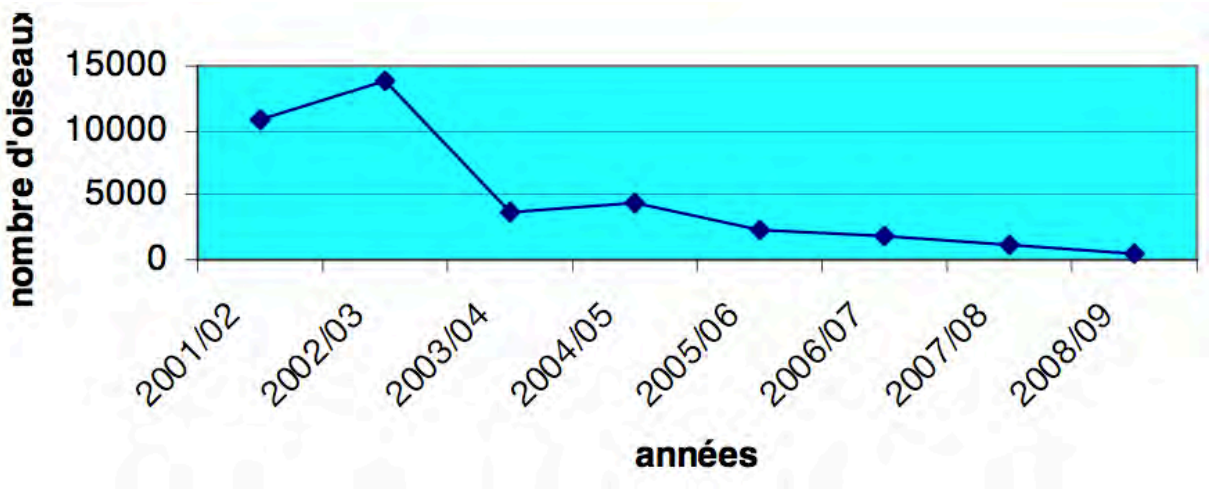

Mortalité accidentelle des oiseaux de mer à Kerguelen (Duhamel 2009)

Le rapport de la France à la convention CCAMLR en 2005 fait le bilan de la situation : « *On peut considérer que, désormais, la mortalité des albatros est éliminée mais qu'il reste un problème à régler en ce qui concerne le pétrel à menton blanc (*Procellaria aequinoctialis*) et, secondairement (et en hiver austral seulement), le pétrel gris (*Procellaria cinerea*).* »

La fiche d'évaluation du pétrel gris réalisée par l'Accord sur la Conservation des Albatros et des Pétrels indique :[77]

> *« On estime qu'un minimum de 755 pétrels gris (*Procellaria cinerea*) sont tués annuellement par la pêche à la légine australe, légale ou illégale, autour des Iles Kerguelen depuis 1996, ce qui représente plus du double de la mortalité annuelle qui suffirait théoriquement à induire un déclin de la population de Kerguelen (300 individus tués par an). »*

L'article de Barbraud *et al*., en 2009[78] indique :

> *« Les pétrels à menton blanc* Procellaria aequinoctialis *et les pétrels gris* Procellaria cinerea *sont parmi les espèces d'oiseaux de mer les plus fréquemment tuées par les captures accidentelles, et les deux espèces ont fait l'objet d'une forte préoccupation quant à leur statut de conservation. Des données sur la taille de la population sont nécessaires pour évaluer l'impact des prises accessoires et établir des plans de gestion. Nous avons estimé la taille des populations des deux espèces à Kerguelen, dans le sud de l'océan Indien, de 2004 à 2006. (...) Pour les pétrels à menton blanc (...) 234 000 (...) terriers actifs sur Kerguelen ont été dénombrés. Pour les pétrels gris, le nombre de terriers actifs pour la partie orientale de Kerguelen a été estimé à 3400 (…). D'après ces estimations, (…) la mortalité supplémentaire des oiseaux causée par les pêcheries opérant autour de Kerguelen peut être considérée comme une grave menace pour les espèces, au moins à l'échelle régionale du Sud de l'océan Indien, en particulier pour les pétrels gris. »*

- **Captures et exportations**

Les captures de légine réalisées par les sept navires regroupés au sein du Syndicat des

[77] Accord sur la Conservation des Albatros et des Pétrels. 2010. Evaluation des espèces pour l'ACAP : Pétrel Gris *Procellaria cinerea*.
[78] C. Barbraud, K. Delord, C. Marteau & H. Weimerskirch, Estimates of population size of white-chinned petrels and grey petrels at Kerguelen Islands and sensitivity to fisheries, Animal Conservation 2009.

Armements Réunionnais de Palangriers Congélateurs (SARPC) sont très importantes : longtemps situées aux alentours de 6000 à 6500 tonnes, elles se sont stabilisées à environ 5000, notamment par la mise en place d'un quota de pêche sur trois ans (5100 tonnes) à partir de la prochaine campagne de pêche (2011).

Total admissible de capture : zone Kerguelen / Crozet	Tonnes
Campagne 1994-1995	3000[79]
Campagne 1995-1996	3800[80]
Campagne 1996-1997	4500[81]
Campagne 1997-1998	6200[82]
Campagne 1998-1999	6700[83]
Campagne 1999-2000	6500[84]
Campagne 2000-2001	6500[85]
Campagne 2001-2002	6500[86]
Campagne 2002-2003	6400[87]
Campagne 2003-2004	6050[88]
Campagne 2004-2005	6050[89]
Campagne 2005-2006	6150[90]
Campagne 2006-2007	6100[91]
Campagne 2007-2008	6000[92]
Campagne 2009-2010	5800[93]
Campagne 2010-2011	5100[94]
Campagne 2011-2012	5100[95]
Campagne 2012-2013	5100[96]
Campagne 2013-2014	5100[97]

Totaux admissibles de capture accordés par les TAAF au cours de la période 1994-2014. Sources diverses indiquées pour chaque TAC.

De 1980 à 2000, la pêche s'effectuait surtout au chalut. Les techniques de pêche ont depuis évolué vers les palangres de fond, plus sélectives. Au cours de la saison de pêche 2001-

[79] SAPMER « Manger la mer » 2009. http://www.sapmer.com/protected/fichiersfckeditor/file/sapmer-en-bourse/Presentation-Sapmer-Investisseur-ALTERNEXT-08-07-09.pdf?SSID=ttbsngzg
[80] SAPMER, *ibid*.
[81] SAPMER *ibid*.
[82] Dont 5000 t de légine à Kerguelen (3400 au chalut et 1600 à la palangre) et 1200 t à Crozet (palangre). Source : Arrêté n°15 du 26/08/1997 fixant les totaux de captures admissibles de légine et de poisson des glaces pour la campagne 1997-1998 dans la zone économique de Kerguelen et Arrêté n°16 du 26/08/1997 fixant les totaux de captures admissibles de légine et de grenadiers (*Macrourus carinatus*) dont la pêche est autorisée pendant la campagne 1997- 1998 dans la zone économique de Crozet.
[83] Dont 5500 à kerguelen (2100 à la palangre et 3400 au chalut) et 1200 à Crozet. Source : Journal Officiel des Terres australes et antarctiques françaises, Janvier-Février-Mars 1999.
[84] Dont 5200 t pour Kerguelen (répartition de 2700 t au chalut et 2500 t à la palangre de fond) et 1300 t pour Crozet (à la palangre uniquement). Source : Journal Officiel des Terres australes et antarctiques françaises, 1er Avril 1999 - 15 Juillet 1999.
[85] Dont 5200 à Kerguelen (2500 palangre / 2700 chalut) et 1300 t à Crozet (palangre). Source : Journal Officiel des Terres australes et antarctiques françaises, 4ème trimestre 2000.
[86] Dont 5030 t à Kerguelen (3980 à la palangre et 1050 au chalut) et 1470 à Crozet (palangre). Source : Journal Officiel des Terres australes et antarctiques françaises, 3ème trimestre 2001.
[87] Dont 5140 t à Kerguelen et 1260 à Crozet. Source : Journal Officiel des Terres australes et antarctiques françaises, 3ème trimestre 2002.
[88] *Témoignages* du 16 mars 2005 « La légine bientôt protégée ».
[89] *Témoignages* du 16 mars 2005 « La légine bientôt protégée ».
[90] SAPMER « Manger la mer » 2009.
[91] Dont 5000 t à Kerguelen et 1100 à Crozet. Source : Journal Officiel des Terres australes et antarctiques françaises, 3ème trimestre 2006.
[92] http://www.taaf.fr/rubriques/peche/pecheSubantarctiques/pecheSubantarctiques_caracteristiques.htm
[93] http://www.msc.org/track-a-fishery/in-assessment/southern-ocean/SARPC-toothfish
[94] Dossier de presse POKER II - 26 octobre 2010 « Quel avenir pour la pêche australe ? »
[95] Dossier de presse POKER II - 26 octobre 2010 « Quel avenir pour la pêche australe ? »
[96] Dossier de presse POKER II - 26 octobre 2010 « Quel avenir pour la pêche australe ? »
[97] Dossier de presse POKER II - 26 octobre 2010 « Quel avenir pour la pêche australe ? »

2002, la répartition entre les captures faites au chalut ou à la palangre change, avec, pour la première fois, une baisse conséquente des captures faites au chalut : près de 84% des captures sont faites à la palangre au cours de la campagne 2001-2002 contre environ 58% l'année précédente. A partir de la campagne de pêche de 2002-2003, seule la technique de la palangre de fond est autorisée.[98]

Ces quotas sont les plus hauts du monde. En 2006/7, le total admissible de capture de légine (6000 tonnes) dans les TAAF (Kerguelen et Crozet exclusivement) constitue 30 % du TAC mondial.[99] En 2009, le professeur Guy Duhamel estimait que le TAC de 6000 tonnes faisait de la pêcherie française de légine la première pêcherie mondiale de l'espèce soit 45% environ des captures légales.[100]

Le volume capturé correspond à peu près à l'ensemble du tonnage pour les espèces principales ciblées par les flottes françaises en Atlantique Nord-Est (lingue bleue, sabre noir, grenadier de roche), à la différence étant que les captures de légine n'alimentent pas le marché français ou européen. En effet, 90% des légines sont exportées vers l'Asie et l'Amérique du Nord. L'Europe n'importe que 3% de ces volumes et l'Ile de la Réunion (port d'attache des navires) absorbe les 7% restants.

Japon	36%
Reste de l'Asie	39%
USA et Canada	15%
Europe (dont France)	3%
Marché réunionnais	7%

Exportations de légine australe (source SAPMER[101])

La pêche à la légine représente la deuxième pêcherie française en valeur avec un chiffre d'affaires de plus de 42 millions d'euros en 2008/2009 et génère environ 300 emplois directs et 1200 emplois indirects à La Réunion.[102]

Les espèces australes, comme le mentionnait en 1993 lors d'une présentation à l'Espace des Sciences de Rennes le président d'Intermarché[103], sont inconnues des consommateurs français :

> *« Qui a déjà vu des légines et des gunnaris sur les étals des poissonneries de France ? Personne encore, mais le Groupe Intermarché arme un navire congélateur pour aller les pêcher dans les eaux australes. »*
>
> *« Dès 1979, une mission scientifique française lançait une expédition vers les TAAF, dans le but d'étudier de plus près l'intérêt commercial des poissons des glaces. Conclusion positive : sur le plan qualitatif, ces espèces constituent une matière première de bon niveau. Russes et Japonais consommaient déjà ces poissons, mais une première expérience de commercialisation en France, faisant suite à la mission scientifique, s'est soldée par un échec. »*

Le document de l'Espace des Sciences de Rennes explique :

[98] Journal Officiel des Terres australes et antarctiques françaises, 3ème trimestre 2002.
[99] Dossier de presse de la campagne scientifique « POKER 2006 » daté du 17 août 2007.
[100] Audition Guy Duhamel, Muséum national d'Histoire naturelle, 24 novembre 2009 au sein de la mission d'évaluation des pêches profondes issue du Grenelle de la Mer.
[101] http://www.sapmer.com/p-La-legine.html&uuidsscategorie=473c657e7d8d8?SSID=gqzgnjnnvqih
[102] Communiqué de presse – janvier 2010 : « ORCASAV Une campagne de pêche d'expérimentation en réponse à un problème écologique et économique », http://www2.cnrs.fr/sites/communique/fichier/cp_orcasav_ok.pdf
[103] "Poissons des glaces dans les filets des "Mousquetaires" sur http://www.espace-sciences.org/science/10065-sciences-ouest/20106-Annee-1993/10242-89/10915-gros-plan/17398-forum-de-l-innovation/index.html

> « *Pour aller traquer gunnaris et légines, qu'il commercialisera sous le nom de "cabillaud des glaces", Intermarché met le prix, entre 70 et 80 MF dans l'achat, la réparation et l'armement du "Kerguelen de Trémarec". Les deux espèces, sur l'exploitation "rationnelle" desquelles veille jalousement le Muséum d'Histoire naturelle, bénéficient de quotas de l'ordre de 10 à 20 000 tonnes par an.* (…) *Le "Kerguelen" transformera ses captures en blocs congelés ou en filets sous films plastiques, prêts à être mis en linéaires dans les points de vente. Les prévisions de production sont de 3 200 tonnes de filets (équivalent à 10 000 tonnes de poissons entiers) pour la première année. A la Réunion est prévue une unité de transformation, emballage et stockage qui traitera le gunnari non travaillé à bord en boulettes ou portions panées. Les produits devraient alimenter en priorité les magasins du Groupe Intermarché - plus de 1000 rayons poissons -, mais il n'est pas exclu de vendre à l'exportation au Japon, en Australie ou encore aux USA.* »

La commercialisation de ces espèces en France n'eut jamais lieu et les captures furent, et sont encore, exportées à l'étranger. De facto, l'appellation « cabillaud des glaces » ne fut jamais utilisée.[104] En plus de la légine, les palangriers capturent des raies et des grenadiers. Les raies sont préparées à bord en ailes de raie et exportées vers l'Asie, quant au grenadier, il est également traité à bord pour être vendu sur le marché Réunionnais.[105]

Valeur des pêcheries d'espèces australes

La légine est l'un des poissons les plus chers au monde (10-12 $/kg à la débarque) et la France en possède le premier quota mondial (5000 à 6000 tonnes, soit 27-33% des 18 000 tonnes légales annuelles[106]). Les chercheurs assurant le suivi scientifique de la pêcherie de légine indiquent :

> « *Cette pêcherie est la deuxième de France en valeur. Elle constitue le deuxième secteur exportateur de la Réunion et génère 250 emplois directs et plus d'un millier d'emplois indirects. Elle est pratiquée par des armements français, tous basés à la Réunion, où la réglementation spécifique des TAAF impose de débarquer toutes leurs captures.*[107] »

Les pêches dans les TAAF représentaient un chiffre d'affaires de près de 45 millions d'euros pour la campagne 2005-2006 et rapportent cette année-là aux TAAF, par le biais de la taxation des licences de pêche, 3,25 millions d'euros[108] et 3,6 M€ en 2009.[109]

[104] En tapant "cabillaud des glaces" sur google, le seul résultat obtenu est la page de compte-rendu de l'intervention du president d'Intermarché Jean-Pierre Le Roch en 1993.
[105] Source : site Sapmer.
[106] http://aquaculture-aquablog.blogspot.com/2008/11/france-la-pche-la-lgine-et-au-langouste.html
[107] Dossier de presse POKER II - 26 octobre 2010 « Quel avenir pour la pêche australe ? »
[108] Avis et rapports du Conseil économique et social 2007. Rapport présenté par M. Gérard d'Aboville : « La pêche et l'aquaculture en outre-mer ».
[109] Audition Guy Duhamel, Muséum national d'Histoire naturelle, 24 novembre 2009 au sein de la mission d'évaluation des pêches profondes issue du Grenelle de la Mer.

	Valeur 2007 €	Tonnage 2007	% valeur	% volume	Prix annuel moyen	valeur 2008 €	Tonnage 2008	% volume	% valeur	Pr ar m
Légine australe *Dissostichus eleginoides*	37 564 980	5 444	97,9	85,5	6,9 €/kg	37 304 800	5 739	86,8	98,22%	6,
Grenadier *Macrourus carinatus*	708 624	575	1,84	9	1,23 €/kg	543 235	540	8,2	1,43%	1
Raies *Bathyraja eatonii* et *B. irrasa*	99 316	348	0,25	5,4	0,28 €/kg	130 264	335	5	0,34%	0,
TOTAL (Kerguelen & Crozet)	**38 372 920**	**6 367**				**37 978 299**	**6 614**			

Tableau des volumes débarqués par les flottes des TAAF en 2007 et 2008 et valeurs des produits de la pêche. (Source G. Duhamel.[110])

La légine représente environ 85-86% des espèces profondes australes débarquées en volume et 98% en valeur. Le grenadier quant à lui représente un tonnage de 8 à 9% des débarquements mais moins de 2% en valeur. Les raies forment 5% des volumes débarqués et seulement 0,25 à 0,34% des ventes. Autrement dit, sans la légine australe, la pêche en profondeur dans les terres australes ne présenterait sans doute pas d'intérêt économique.

[110] Audition Guy Duhamel, Muséum national d'Histoire naturelle, 24 novembre 2009 au sein de la mission d'évaluation des pêches profondes issue du Grenelle de la Mer.

Flottes françaises profondes

• Historique et évolution

La pêcherie française de poissons profonds a démarré brusquement en 1976 avec les captures de lingue bleue. Il faut attendre 1989 pour que les débarquements d'autres espèces de poissons profonds (grenadier de roche, légine australe, empereur, sabre noir…) deviennent conséquents (voir le chapitre « captures françaises globales »).

Les débuts (fin 1980/début 1990) ont été marqués par un certain engouement des pêcheurs pour ces nouvelles espèces qui offraient des débouchés pour une activité de pêche dont l'avenir, en raison de la raréfaction de certaines ressources traditionnelles, était globalement bouché. L'acceptation par les consommateurs de ces espèces peu désirables est le fruit d'une initiative de marketing promotionnel de l'industrie de la pêche française permettant de faire découvrir le poisson profond aux Français en leur offrant dans un premier temps gratuitement la marchandise.[111]

Des campagnes exploratoires de chalutage profond menées par l'IFREMER[112] avaient permis de confirmer que l'Atlantique Nord était un terrain favorable au développement des pêches profondes et d'identifier les zones propices à l'exploitation de ces nouvelles espèces. Des flottilles se sont donc constituées à Boulogne, Lorient, Concarneau, Fécamp, Douarnenez et Le Guilvinec (ce dernier port rejoignant le plus tardivement la flotte profonde, en 1991). Le cas du Guilvinec est intéressant car il illustre typiquement la recherche de nouveaux débouchés qui eut lieu après la chute d'abondance des espèces du plateau, notamment la diminution des débarquements de lotte. La « ruée vers l'or » que représentait la pêcherie d'empereur a incité les armateurs et patrons à investir dans un report de l'effort de pêche pour cibler cette espèce :[113]

> En Nouvelle-Zélande, la découverte des agrégations d'empereurs a été baptisée la « ruée vers l'or » en raison de la couleur orange du poisson et de la facilité déconcertante avec laquelle il était possible de capturer des volumes jamais atteints auparavant en un seul trait de chalut. Les pêcheurs et chercheurs néo-zélandais parlent de 90 tonnes de poissons attrapées en moins de deux minutes de pêche, montre en main.

> *« Par exemple, de 1992 à 1995 s'est développée au Guilvinec une pêcherie ciblée sur l'empereur* Hoplostethus atlanticus *qui a impliqué la transformation et l'adaptation de quatre unités. Les investissements réalisés, dans l'espoir de remplacer la lotte* Lophius *sp., dont les prises étaient alors en diminution (Fournet, 1997), par l'empereur (espèce à forte valeur marchande) ne se sont pas avérés rentables puisque les fortes captures de cette espèce ont rapidement diminué. »*[114]

---

[111] Témoignages multiples des professionnels entendus au sein de la mission française chargée d'évaluer les pêches profondes (et dont les travaux ont échoué en juillet 2010).

[112] L'IFREMER a financé les campagnes exploratoires de chalutage profond pour sonder le potentiel halieutique de certaines zones comme l'Atlantique Nord ou la Nouvelle Calédonie, voir le compte-rendu de la campagne Halipro 2 http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/doc34-04/010012971.pdf

[113] Valérie Allain, Thèse de Doctorat en Océanologie biologique, Ecologie, biologie et exploitation des populations de poissons profonds de l'atlantique du nord-est, 1999, Université de Bretagne Occidentale. http://archimer.ifremer.fr/doc/1999/these-4288.pdf

[114] Valérie Allain, Thèse de Doctorat en Océanologie biologique, Ecologie, biologie et exploitation des populations de poissons profonds de l'atlantique du nord-est, 1999, Université de Bretagne Occidentale.

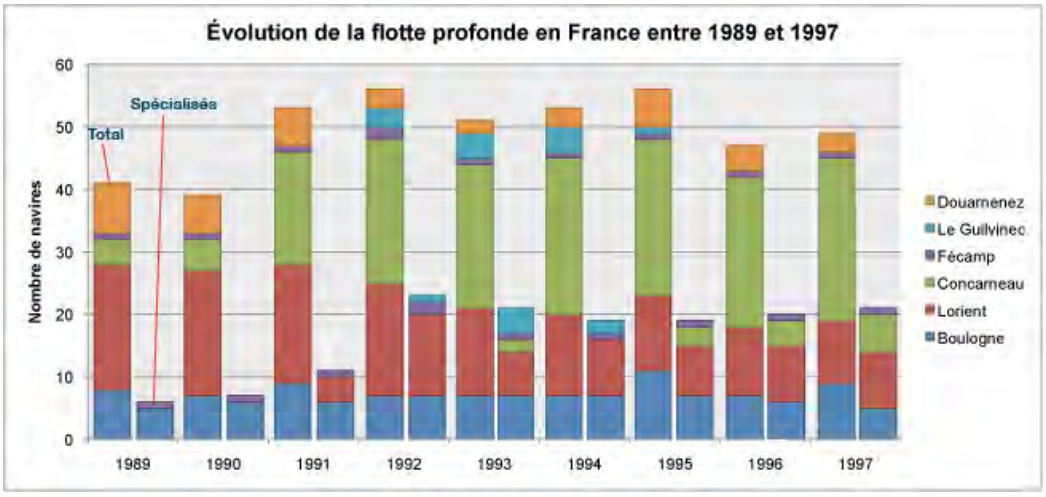

Évolution de la flotte profonde française entre 1989 et 1997
Pour chaque année représentée, les barres de gauche représentent les navires impliqués dans les pêches profondes à divers degrés, celles de droite les navires exclusifs.
(Reconstitution réalisée à partir des données de la thèse de Valérie Allain[115])

Année	Nombre de navires	Spécialistes
1989	41	6
1991	53	11
1995	58	20
1997	49	Environ 20
2000	49	

Tableau reconstituant le nombre de navires pêchant en profondeur à partir de diverses sources.[116]

Année	Navires avec PPS« espèces profondes »	Spécialistes	PPS « espèces profondes » pour l'année entière
2007	49		
2008	34-50		
2009	29-34	11	20
2010	26-31	11	20

Tableau reconstituant le nombre de navires en possession d'un permis de pêche spécial (PPS)[117] « espèces profondes ». Les chiffres sont communiqués par le biais d'une note de la Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture et fluctuent dans l'année.[118]

[115] Valérie Allain, Thèse de Doctorat en Océanologie biologique, Ecologie, biologie et exploitation des populations de poissons profonds de l'atlantique du nord-est, 1999, Université de Bretagne Occidentale.
[116] Notes techniques de la DPMA, Thèse de Doctorat de Valérie Allain
[117] Le règlement européen R(CE) 2347/2002 datant de 2002 prévoit la mise sous quota des espèces profondes capturées dans les eaux européennes et la création d'un permis de pêche spécial pour pouvoir capturer des espèces profondes. Les PPS 'espèces profondes' sont créés par le biais de l'arrêté cadre datant du 18 décembre 2006.
L'article 8 du règlement (CE) n° 40/2008 du Conseil du 16 janvier 2008 stipule que les PPS s'appliquent « uniquement aux sorties au cours desquelles ont été pêchés plus de 100 kg d'espèces d'eau profonde autres que la grande argentine. »
http://ec.europa.eu/fisheries/fleet/software/FleetManagement/FM_Reporting/AnnualReportDocs/2008_FRA_MSAR_FR.PDF
[118] La note des autorités françaises à la Commission européenne de 2008 (Rapport annuel de la France relatif aux efforts réalisés en 2008 pour instaurer un équilibre durable entre la capacité de pêche et les possibilités de pêche) établit qu'en 2007, 49 PPS espèces profondes avaient été accordés aux navires français et 50 en 2008. Dans d'autres notes de la DPMA, on trouve les chiffres suivants : 34 en février 2008, 34 en août 2009, 29 en octobre 2009, 26 en mars 2010, 31 en juin 2010

Depuis le milieu des années 1980, la flotte de pêche profonde française s'est accrue pour atteindre 41 unités en 1989. La plupart de ces navires avaient une activité mixte et continuaient à cibler des espèces traditionnelles. Une flotte spécialisée s'est néanmoins développée, constituée de six navires en 1989. L'évolution de la flotte a été assez rapide puisque deux plus tard, 12 unités étaient venues accroître la flotte, dont cinq spécialisées en eaux profondes. La flotte atteignit son apogée en 1995 avec un total de 58 navires pratiquant au moins en partie la pêche profonde et une vingtaine d'unités spécialisées. La flotte décrût ensuite rapidement pour atteindre 49 unités en 1997, même si le nombre de bateaux spécialisés resta stable, autour de 20 navires. Commença alors une lente décroissance de l'activité qui ne se révélait sans doute pas aussi rentable que l'avaient espéré certains armateurs. Ces pêcheries étaient (et sont encore) intensives en coûts car elles nécessitaient d'effectuer de longs trajets pour revenir au port débarquer la marchandise. Dans un contexte où la ressource commençait déjà à diminuer, l'équilibre financier devenait précaire. Le cas du Guilvinec est également intéressant à ce titre puisqu'en quelques années, la flotte disparut quasiment intégralement suite à l'épuisement du « gisement » d'empereurs, surexploité par les pêcheurs. Pour mieux rentabiliser leurs opérations, ceux qui persistèrent sur ces pêcheries mirent en place dès 1998 un système de bases avancées en Ecosse et en Irlande (ports de Lochinver et de Killybeggs) qui évitait d'effectuer de longs trajets, coûteux en gasoil et en temps, jusqu'en France, et permettait de faire des marées plus longues en débarquant le poisson au milieu de la marée.[119]

- ## Flotte française actuelle en pêches profondes

De nombreux navires français ont des activités de pêche mixtes et les espèces profondes ne représentent qu'un faible pourcentage de leurs captures en volume et valeur. Ainsi, afin de caractériser la flotte à proprement parler « profonde », la classification suivante, proposée par l'IFREMER et FranceAgriMer,[120] est retenue.

Pour la grande majorité des navires (entre 70 et 90%) qui déclarent des espèces profondes, ces prises représentent un très faible tonnage annuel (moins de 10 tonnes) et un pourcentage bas (moins de 10%) de leurs débarquements annuels. La dénomination de 'navires profonds' est donc réservée à ceux dont plus de 10% des débarquements sont constitués d'espèces profondes.

Selon cette classification, seuls 17 navires étaient réellement concernés par la pêche profonde en 2008. Une analyse de FranceAgriMer montre qu'en 2009, 11 bateaux représentaient 90% de la valeur des débarquements de poissons de grands fonds,[121] soit 0,2% de la flotte française.

FranceAgriMer précise : « 448 bateaux ont pêché au moins une fois des espèces d'eau profonde en 2009 dont 22 bateaux étrangers, mais les seuls apports des 11 premiers bateaux représentent 90 % de la valeur des débarquements de poissons de grands fonds. Seulement 22 bateaux débarquent plus de 10 tonnes de ces espèces par an et cinq en débarquent plus de 500 tonnes. »[122]

Selon une note des autorités françaises adressée à la Commission européenne en 2008, la flotte française ciblant des espèces profondes est composée à environ 80% de chalutiers

[119] Valérie Allain, Thèse de Doctorat en Océanologie biologique, Ecologie, biologie et exploitation des populations de poissons profonds de l'atlantique du nord-est, 1999, Université de Bretagne Occidentale - http://archimer.ifremer.fr/doc/1999/these-4288.pdf
[120] Au sein de la mission d'évaluation des pêches profondes issue du Grenelle de la Mer.
[121] Note 2009 FranceAgriMer « Espèces de grands fonds » transmise aux membres de la mission française d'évaluation des pêches profondes (2009/2010).
[122] Note 2009 FranceAgriMer « Espèces de grands fonds » transmise aux membres de la mission française d'évaluation des pêches profondes (2009/2010).

(une proportion égale aux flottes opérant en eaux internationales) et le reste de fileyeurs. S'ils représentent 19% de la flotte, les fileyeurs ne capturent en revanche que 0,9% du total des espèces profondes, contre plus de 99% des captures réalisées par les chalutiers.

	Nb navires 2008	Puissance totale (kW) 2008	Tonnage total (GT) 2008	Captures totales (T)
Flottille de chalutiers	42	32 606	15 209	10 012
Flottille de fileyeurs	8	5 994	3 102	94
Total	50	38 600	18 311	10 106

Tableau de la composition de la flottille française opérant en eaux profondes (DPMA 2008[123])

• Contribution des flottes françaises à l'effort de pêche communautaire

En ce qui concerne les pêches profondes, la flotte française représente 79% de l'effort communautaire comme l'indique cette annexe d'un document de la Commission européenne[124] qui calcule l'effort de pêche en fonction de la puissance en kW/jour déployée sur les espèces profondes. Ceci est cohérent avec la quasi absence des flottes françaises en eaux internationales pour les pêcheries profondes.

Annex I, Fishing effort deployed in deep sea fisheries by the relevant Member States

Fishing effort in kW-days[1]) deployed in deep sea fisheries				
Country	**2006**	**2007**	**2008**	**2008%**
France	182760172	86908989	116951313	79%
Spain	13678234	12043781	11436011	7.7%
UK		10807634	7942019	5.3%
Portugal (Azores)	5884547	5490672	5529263	3.7%
Portugal (mainland)	4154648	2530445	2347940	1.6%
Ireland	55668	4360,42	1013128	0.7%
Netherlands		1262146	913333	0.6%
Germany	2362417	1173690,1	909943	0.6%
Portugal (Madeira)	798301	721677	722283	0.5%
Lithuania	93472	93472	20608	0.01%
Denmark	2854613	39327	4330	0.0029%
Sweden	11100	6451	3830	0.0025%
Estonia	31640	14506	0	0%
Total	**212.684.812**	**121.097.151**	**147.794.001**	**100%**

Source: Member States notifications to the Commission according to art. 9 of Council Regulation (EC) No 2347/2002

[123] Rapport annuel de la France relatif aux efforts réalisés en 2008 pour instaurer un équilibre durable entre la capacité de pêche et les possibilités de pêche. Note des autorités françaises à la Commission européenne DG MARE 2008.
[124] Member States notifications to the Commission according to art. 9 of Council regulation (EC) 2347/2002.

• Flottes françaises opérant en haute mer

Selon le rapport MRAG (Marine Resources Assessment Group) effectué pour le compte de la Commission Européenne,[125] la présence des navires français dans les eaux internationales a dû être déduite faute de coopération du secteur de la pêche français ainsi que des autorités françaises.[126] En recoupant diverses bases de données (NEAFC, NAFO etc.), le rapport conclut que les pêches profondes françaises en haute mer (en eaux internationales) sont le fait de huit bateaux et ne représentent que 0,12% des débarquements français pour la période 1993-2005. Ces captures représentaient 9 554 tonnes cumulées entre 1993 et 2006. Les captures d'espèces profondes dans les eaux internationales seraient ainsi très marginales au niveau français.

Table 35 France HSBG vessel characteristics

	Vessel name	Gear type (1°/2°)	No vessels	Tonnage (GT)	Engine power (kW)	Age (years)	Length (m)
France HSBG							
	Unknown						
Total			**8**				**46-54**
Average							
France total fleet			7 586	207 943	1 060 490		
% HSBG			%	%	%		
EU total fleet			87 004	1 955 879	7 068 471		
% France HSBG			0.009 %	%	%		

Source: France's fleet total: DG Fish, 20078b; EU fleet total: Eurostat, 2007.

Caractéristiques de la flotte française profonde en haute mer
(Source : rapport MRAG)

Table 36 Total French HSBG catches (tonnes), by species, 1993–2006

Species	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Total
Atlantic redfish (ns)	169	153	153	143	197	123	90	32	105	35	49	46	42	63	**1401**
Black scabbardfish	32	13	23	15	8	20	19	19	99	77	31	36	33	23	**447**
Blue ling	267	125	117	155	209	310	227	135	126	130	230	297	186	221	**2734**
Roundnose grenadier	77	47	140	119	118	166	285	143	413	519	469	751	355	217	**3819**
Other species	27	33	64	61	67	30	212	51	78	121	120	162	65	62	**1153**
Total	**572**	**372**	**497**	**493**	**599**	**649**	**834**	**380**	**821**	**881**	**898**	**1291**	**681**	**587**	**9554**

Source: NAFO 21B database and ICES database on catch statistics.

Table 37: Total French HSBG catches (€m), by species, 1993 - 2006

Species	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Total
Atlantic redfish (ns)	0.198	0.203	0.184	0.146	0.248	0.170	0.121	0.045	0.182	0.061	0.085	0.061	0.096	0.145	**1.944**
Black scabbardfish	0.032	0.017	0.025	0.021	0.011	0.027	0.027	0.037	0.136	0.091	0.048	0.062	0.035	0.035	**0.604**
Blue ling	0.257	0.146	0.134	0.169	0.235	0.317	0.208	0.148	0.207	0.215	0.295	0.394	0.267	0.371	**3.362**
Roundnose grenadier	0.033	0.008	0.023	0.014	0.018	0.056	0.135	0.082	0.297	0.394	0.379	0.757	0.847	0.137	**3.178**
Other species	0.024	0.028	0.056	0.040	0.040	0.018	0.146	0.044	0.092	0.146	0.141	0.201	0.088	0.083	**1.146**
Total	**0.543**	**0.402**	**0.422**	**0.390**	**0.552**	**0.588**	**0.637**	**0.356**	**0.913**	**0.906**	**0.948**	**1.474**	**1.334**	**0.771**	**10.235**

Source: Landed prices from EUROSTAT landings database.

Table 38: French HSBG catches (tonnes) as a percentage of total French catches, by species, 1993–2006

Species	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Total
Atlantic redfish (ns)	0.03	0.02	0.03	0.03	0.03	0.02	0.02	0.01	0.02	0.01	0.01	0.01	0.01	N/A	**0.02**
Black scabbardfish	0.01	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.02	0.01	0.00	0.01	0.01	N/A	**0.01**
Blue ling	0.00	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01	0.04	0.01	0.01	0.02	0.02	0.03	0.01	N/A	**0.03**
Roundnose grenadier	0.01	0.01	0.02	0.02	0.02	0.03	0.05	0.02	0.07	0.08	0.07	0.13	0.06	N/A	**0.05**
Other species	0.00	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01	0.04	0.01	0.01	0.02	0.02	0.03	0.01	N/A	**0.01**
Black scabbardfish	**0.09**	**0.06**	**0.08**	**0.09**	**0.11**	**0.12**	**0.14**	**0.06**	**0.13**	**0.14**	**0.14**	**0.22**	**0.12**	N/A	**0.12**

Source: NAFO 21B database, ICES database on catch statistics and FAO Fishstat Capture production dataset 1950–2005 (Release date: March 2007) .

Captures d'espèces profondes réalisées en haute mer, en volume et en valeur
(Source : rapport MRAG)

[125] *Analysis of the economic and social importance of Community fishing fleet using bottom gears in the high seas*. MRAG Final Report, March 2008.

[126] « L'absence de coopération du secteur français de la pêche ou des institutions françaises pour fournir des informations a poussé le CIEM à utiliser d'autres méthodes pour agréger les volumes de captures dans les eaux internationales et les ZEE communautaires ». Le rapport mentionne aussi entre autres l'absence de coopération du secteur du mareyage français p. 114 « No information on the processing sector in France was obtained » ou des autorités françaises, p. 95 : « The French authorities were unable to provide up to date vessel operational data and an analysis of the capital value of their fleet. The consultants were referred back to DG Fish for this information. No data received for French fishing vessels for operating costs. No specific data was received from France on vessel profitability, vessel revenues and gross value added. The position of the French authorities was that the project team should request such data from the EU. »

• Principaux armements français à la pêche profonde

La flotte de 17 navires de pêche profonde à laquelle se réfère la note de FranceAgriMer[127] (plus de 10 tonnes annuelles d'espèces profondes ou plus de 10% de la valeur des débarquements totaux) œuvre en Atlantique Nord-Est et bien que FranceAgriMer ne fournisse pas de données nominatives, ce segment de la flotte française est sans doute constitué des 17 chalutiers listés ci-dessous, répartis dans quatre armements : Euronor (Boulogne), Scapêche (Lorient), Dhellemmes (Concarneau/Le Guilvinec) et l'armement bigouden (Le Guilvinec). Début 2011, le groupement les Mousquetaires-Intermarché a perdu un chalutier de 46 mètres dans un naufrage, cette liste est donc valide jusqu'à la fin de l'année 2010. La flotte d'Intermarché possède en outre un palangrier (« Ile de la Réunion ») ciblant la légine australe dans les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) par le biais de l'armement « Comata », et la société Le Garrec et Cie (qui possédait une partie d'Euronor jusqu'à son rachat par UK Fisheries en janvier 2011) est l'actionnaire majoritaire de l'armement réunionnais « Cap Bourbon » qui possède le palangrier « Cap Horn 1 » ciblant également la légine australe.[128]

17 principaux chalutiers français ciblant des espèces profondes en 2009/2010 (Atlantique Nord-Est)[129]

Nom	Armement	Matricule	Année	LOA mètres	Tonnage Gt	Puiss. kW	% Gt total	% puiss. totale
André Leduc	EURONOR	BL 924680	2003	44	850	1850		
Bressay Bank	EURONOR	BL 900470	2001	44	826	1472		
Cap Saint Georges	EURONOR	BL 924675	2002	44	885	1850		
Halten Bank	EURONOR	BL 194077	1973	54,24	842	1472		
4 NAVIRES	**EURONOR**		**Age moyen 15 ans**		**3403**	**6644**	**36,4%**	**36,1%**
Mariette Le Roch II	SCAPECHE	LO 924826	2004	45,92	999	1850		
Jean-Claude Coulon II	SCAPECHE	LO 924832	2004	45,62	1000	1850		
Jack Abry II	SCAPECHE	LO 924831	2004	45,62	1000	1850		
Pierre-Jacques Matigny	SCAPECHE	LO 683454	1987	32,80	273	736		
Héliotrope	SCAPECHE	LO 752559	1990	33,80	296	566		
Julien Coléou	SCAPECHE	LO 911288	2000	30,1	343	588		
Claude Moinier II	SCAPECHE	LO 683453	1987	32,8	273	735		
7 NAVIRES	**SCAPECHE**		**Age moyen 13 ans**		**4184**	**8175**	**44,8%**	**44,4%**
Iroise	DHELLEMMES	CC 639931	1991	32,80	283	588		
Corail	DHELLEMMES	CC	1998	35,3	359	800		

[127] Note 2009 FranceAgriMer « Espèces de grands fonds » transmise aux membres de la mission française d'évaluation des pêches profondes (2009/2010).
[128] Le Marin du 9 mai 2008 « Jean-Marc le Garrec : l'avenir est dans les pêcheries encadrées ».
[129] Le Jack Abry II s'est échoué dans la nuit du 31 janvier 2011 en Ecosse, il était donc encore actif en 2010 et sa disparition n'invalide pas ce tableau.

		639926						
Grand Saint Bernard	DHELLEMMES	CC 683609	1987	32,80	273	588		
Roselend	DHELLEMMES	CC 911294	2000	35,30	403	588		
Saint Gothard	DHELLEMMES	CC 683638	1987	32,80	273	588		
5 NAVIRES	**DHELLEMMES**		**Age moyen 21 ans**		**1591**	**3152**	**17%**	**17,1%**
Bara Lodenn	ARMEMENT BIGOUDEN	GV 898416	1999	23,50	160,9	442		
1 NAVIRE	**ARMEMENT BIGOUDEN**		**Age 11 ans**		**160,9**	**442**	**1,7%**	**2,4%**
17 NAVIRES					**9338,9**	**18413**		

Le tableau ci-dessus montre que la Scapêche (Groupement Les Mousquetaires-Intermarché) constitue la flotte principale sur les espèces profondes, suivie d'Euronor (Boulogne-sur-Mer). FranceAgriMer indique en 2009 : « les espèces d'eau profonde représentent plus de 10 % du chiffre d'affaires pour 23 bateaux, et pour 11 d'entre eux, ces espèces représentent la majorité du chiffre d'affaires.[130] » La même note indiquait que seulement 22 bateaux débarquaient plus de dix tonnes d'espèces profondes par an et cinq bateaux en débarquaient plus de 500 tonnes.

D'après un article récent du Marin,[131] il s'agirait de douze navires et non onze :

FLOTTE pêches profondes	**Méthode**	**LOA m**	**Armement**	**% du C.A. par navire**
Mariette Le Roch II	Chalutier de fond	46	Scapêche	40%[132]
Jean-Claude Coulon II	Chalutier de fond	46	Scapêche	40%
Jack Abry II	Chalutier de fond	46	Scapêche	40%
Pierre-Jacques Matigny	Chalutier de fond	32,8	Scapêche	40%
Claude Moinier II	Chalutier de fond	32,8	Scapêche	40%
Julien Coléou	Chalutier de fond	30,1	Scapêche	40%
Héliotrope	Chalutier de fond	33,8	Scapêche	40%
Cap Saint-Georges	Chalutier de fond	44	Euronor	100% ?
André Leduc	Chalutier de fond	44	Euronor	100% ?
Saint Gothard	Chalutier	32,80	Dhellemmes	25%[133]

[130] Note 2009 FranceAgriMer « Espèces de grands fonds » transmise aux membres de la mission française d'évaluation des pêches profondes (2009/2010).
[131] Le Marin du 12 mars 2010 « Grands fonds : peut-être faudrait-il écouter les pêcheurs ».
[132] Le Télégramme du 24 mars 2010 : « Scapêche. L'avenir passe par une pêche responsable ».
[133] Le Marin du 12 mars 2010 « Grands fonds : peut-être faudrait-il écouter les pêcheurs ».

	de fond			
Corail	Chalutier de fond	35,30	Dhellemmes	25%
Roselend	Chalutier de fond	35,30	Dhellemmes	25%

Les douze navires français pour lesquels les pêches profondes représentent une part majoritaire du chiffre d'affaires

Les cinq navires débarquant plus de 500 tonnes d'espèces profondes par an concernent probablement les trois navires neufs de la Scapêche (Mariette Le Roch II, Jean-Claude Coulon II, Jack Abry II – échoué en février 2011) et les deux spécialistes récents d'Euronor (Cap Saint-Georges et André Leduc).

FranceAgriMer indique dans le tableau ci-dessous les débarquements effectués dans les principaux ports concernés par l'activité de pêche profonde :

2009		TONNAGE VENTE (t)	VALEUR VENTE (K€)	PRIX MOYEN VENTE (€/kg)
Boulogne	LINGUE BLEUE	1 037	2 109	2,03
	SABRE NOIR	441	1 402	3,18
	GRENADIER DE ROCHE	428	897	2,10
Concarneau	GRENADIER DE ROCHE	250	405	1,62
	SABRE NOIR	166	557	3,36
	LINGUE BLEUE	141	244	1,73
Lorient	SABRE NOIR	1 344	4 697	3,49
	GRENADIER DE ROCHE	1 272	2 221	1,75
	LINGUE BLEUE	1 127	2 399	2,13
Le Guilvinec	PHYCIS DE FOND	37	59	1,63
	EMPEREUR	32	209	6,54
	SABRE NOIR	19	68	3,52

Principales espèces profondes débarquées en halle à marée (FranceAgriMer 2009)

	Lingue bleue	**Sabre noir**	**Grenadier**	**TOTAL**
Boulogne	1037	441	428	1906
Concarneau	141	166	250	557
Lorient	1127	1344	1272	3743
Le Guilvinec		19		19
TOTAL	2305	1970	1950	6225

Répartition des débarquements de lingue bleue, sabre noir et grenadier dans les halles à marée (Basé sur les informations de FranceAgriMer 2009)

Il apparaît ainsi que la criée de Lorient vient largement en tête des débarquements d'espèces profondes, suivie de celle de Boulogne (avec une quantité environ deux fois moindre). En ne prenant en compte que les trois espèces importantes dans la composition des captures françaises (les débarquements de grenadier, de lingue bleue et de sabre noir représentent 50% des captures profondes françaises totales et 77% de celles-ci en excluant la légine), il est évident que l'activité du Guilvinec n'est plus du tout tournée vers les pêches profondes avec 19 tonnes débarquées en 2009. Si l'on ajoute au Guilvinec le tonnage effectué avec d'autres espèces (phycis de fond et empereur), le volume débarqué se situe à 88 tonnes en 2009, mais le quota pour l'empereur étant passé à zéro à partir de 2010, cela

signifie qu'il faut soustraire plus d'un tiers des débarquements d'espèces profondes à la criée du Guilvinec et que cette activité spécialisée y est devenue résiduelle. La description qui suit, datant de 2006, semble déjà éloignée de la situation actuelle :

> *« Dans des ports comme Le Guilvinec ou Saint-Guénolé, on compte aussi une dizaine de hauturiers artisans débarquant des espèces de grands fonds (empereur et phycis de fond). Certains jours, ces apports représentent près du quart des mises à terre de la criée du Guilvinec.[134] »*

De facto, la contribution des armements du Guilvinec et de Saint-Guénolé aux captures profondes semble avoir été liée à la « belle époque » éphémère des pêches profondes en France, au moment de la découverte des stocks d'empereurs en 1992, mais elle est aujourd'hui marginale.

En 2009, la presse indique ainsi à propos des chalutiers de l'armement bigouden (premier armement du Pays bigouden, onze chalutiers, une centaine de salariés dont 80 marins[135]) :

> *« Contrairement aux chalutiers lorientais de la Scapêche, ils ne pratiquent les grands fonds que de manière accessoire.[136] »*

En 2010, sur l'ensemble des chalutiers hauturiers du Guilvinec, seul un navire capture encore des espèces profondes à un niveau conséquent, le « Bara Lodenn », appartenant à l'armement bigouden :

> *« Au Guilvinec, le Bara Lodenn est le seul chalutier hauturier à disposer d'un permis de pêche spécial (PPS) grands fonds. Pourtant, depuis 2007, seul un tiers de ses captures est composé d'espèces de grands fonds. Les deux autres navires de l'Armement bigouden à pratiquer cette pêche (Le Bara Brenn et le Bara Dous) utilisent des PPS tournants et débarquent des quantités encore plus faibles de poissons des grands fonds. Comme cinq chalutiers artisans. "La lotte reste notre espèce cible. Les PPS nous permettent de ne pas rejeter les captures accessoires", explique Soizig LeGall, la patronne de l'Armement bigouden.[137] »*

A Saint Guénolé (Finistère Sud), deux chalutiers de l'armement La Houle (« Les Calanques » et « La Houle ») bénéficient de permis de pêche spéciaux (PPS) tournants pour les espèces profondes.

Il est intéressant de noter que l'armement familial La Houle, fondé en 1986, a entrepris une démarche de communication auprès du public et de vente directe des produits des pêches, en partie par le biais d'un site Internet www.poissonfrais.fr qui met en avant « l'engagement écologique » de l'entreprise :[138]

> *« Les espèces capturées dans les parages de la Mer Celtique par les navires de la société La Houle appartiennent à des stocks étudiés de longue date par les scientifiques du CIEM (Conseil International pour l'Exploration de la Mer).*
> *Selon leurs évaluations (CIEM-SSDS 2008) les populations de baudroies, de langoustine, de sole, d'églefin, de merlan, se trouvent « à l'intérieur des limites biologiques de sécurité ». Cela signifie qu'ils ne sont pas surexploités et qu'ils peuvent être considérés en bonne santé. »*

[134] Le Marin du 10 novembre 2006 « Pêche de grands fonds le désaccord est profond ».
[135] Le Télégramme du 30 avril 2010 « L'Armement bigouden va construire un chalutier »
[136] Le Télégramme du 15 septembre 2009 « Grands fonds. Inquiétudes sur les quais »
[137] Le Télégramme du 15 septembre 2009 « Grands fonds. Inquiétudes sur les quais ».
[138] http://www.poissonfrais.fr/ecologie.php

L'armement La Houle déclare ainsi prendre en compte les avis du CIEM pour le choix des espèces que ses navires ciblent, notamment les limites biologiques de sûreté. Rappelons que le CIEM a réitéré en 2010 l'avis selon lequel 100% des captures d'espèces profondes se trouvent « en dehors des limites biologiques de sûreté. »[139]

L'affirmation qui suit du comité des pêches du Guilvinec semble ainsi très exagérée et s'inscrire dans une logique de défense du « métier chalut » au sens large plutôt que de la défense de l'activité grands fonds, quasiment disparue dans ce secteur :

> *« Le quartier bigouden est directement concerné en raison des dix bateaux qui travaillent sur les grands fonds, et indirectement car le questionnement sur les grands fonds peut remonter, la question est de savoir jusqu'à quel isobathe ? De plus, dans toutes ces discussions, on sent la volonté sous-jacente de bannir le chalut. »*[140]

De même dans un courrier au Président de la République daté du 3 septembre 2009 :[141]

> *« Cette interdiction de la pêche sur les grands fonds mettrait en déséquilibre l'exploitation d'un port comme le Guilvinec. (…) Une dizaine de bateaux pratiquent cette pêche une partie de l'année et l'équilibre financier de deux armements porteurs de ces licences serait menacé à très court terme. »*

Certaines analyses, comme celle qui suit du Télégramme en septembre 2009, contredisent les affirmations ci-dessus :

> *« La pêche de grands fonds n'est qu'accessoire pour la dizaine de bateaux bigoudens qui la pratique. Les nouvelles menaces ont pourtant conduit à une levée de boucliers. Le monde de la pêche y voit une attaque du chalut. »*[142]

Il semblerait donc que ce soit aujourd'hui par peur d'une attaque générale du chalut que les pêcheurs bigoudens s'expriment en faveur des pêches profondes, même si le maintien de celles-ci les privent indirectement, par le biais des subventions (voir partie « Implications socio-économiques »), de moyens de pérenniser les activités de pêche dans leur secteur ou d'engager les navires et les armements dans des activités de pêche durables, sélectives et moins consommatrices de gasoil.

L'activité des navires impliqués dans les pêches profondes a naturellement suivi les tendances de la ressource, dont le déclin est amplement démontré au chapitre précédent (« Les captures profondes françaises »). Il résulte de la chute des stocks et de l'absence de gestion qui a caractérisé les pêcheries profondes qu'un grand nombre de navires n'ont pu se maintenir sur ces pêcheries et cela, avant même la mise en place des quotas de pêche en 2003 (la réduction de 15% de la flotte de pêche profonde française de 58 à 49 navires a eu lieu entre 1995 et 2000, c'est-à-dire avant la mise en place des quotas). Comme nous l'avons vu précédemment (voir « Historique et évolution » dans le chapitre « Flottes françaises profondes »), le Guilvinec est entré tardivement dans la course à la pêche profonde et fut le premier à en sortir, après que les armateurs ont compris que l'investissement réalisé pour reporter l'effort de pêche sur les espèces profondes n'était pas viable dans la durée.

En mars 2008, quatre navires ciblant des espèces profondes sont élus au plan de sorties de flotte du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (sur un total de 78 bateaux). Deux d'entre

[139] Avis du CIEM 2010, Livre 11. Tableau reproduit dans les annexes de ce rapport.
[140] http://www.comitedespeches-guilvinec.fr/spip.php?article256
[141] http://www.comitedespeches-guilvinec.fr/IMG/pdf/Lettre_au_President_de_la_Republique.pdf
[142] Le Télégramme du 15 septembre 2009 « Grands fonds. Inquiétudes sur les quais ».

eux appartiennent à la Scapêche,[143] l'un d'eux à Euronor[144] et le dernier est basé au Guilvinec : il s'agit du « Steredenn Vor » (armement Océane), construit en 1984.[145] Il reçoit 593 306 Euros pour sa sortie de flotte dont 237 322 Euros du Fonds Européen pour la Pêche (FEP).[146]

En 2010, il ne reste guère plus que le Bara Lodenn à réaliser un volume conséquent de ses captures en espèces profondes (un tiers).

[143] Mariette Le Roch et Simon Kéghian II.
[144] Cap Saint-Jacques.
[145] Ouest France du 3 mars 2008 « Bateaux de pêche à la casse : les 78 premiers noms »
[146] Liste des bénéficiaries français du FEP disponible sur le site du Ministère de l'Agriculture : http://agriculture.gouv.fr/fonds-europeen-pour-la-peche-fep

⇨ La flotte du Groupement les Mousquetaires-Intermarché : Scapêche à Lorient, Comata à l'Ile de la Réunion

- **Présentation générale**

La flotte d'Intermarché comprend un armement basé à l'Ile de la Réunion, la Comata (Compagnie maritime des Terres australes), et un autre basé à Lorient, la Scapêche (Société Centrale des Armements Mousquetaires à la Pêche). Une partie spécifique est dédiée aux armements ciblant la légine australe à partir de l'Ile de la Réunion (plus bas), néanmoins, étant donné que la Scapêche parle le plus souvent de son activité en intégrant l'armement Comata, nous avons décidé de rassembler les informations sur ces deux armements au sein de la même partie. Les limites sont souvent confuses entre ce qui relève de la Scapêche et de Comata, bien que les deux sociétés ne semblent pas être liées autrement que par le groupe Intermarché (ITM Entreprises). La Comata n'apparaît dans aucun des comptes de la Scapêche ou de Comata comme étant une filiale de la Scapêche. En revanche, le groupe ITM Entreprises (Intermarché) est indiqué comme « associé-gérant ».[147] Il est possible que cet amalgame des deux armements sous la coupe commune de la Scapêche, bien que cela ne corresponde pas à la réalité financière et juridique des entreprises, soit le fruit d'une volonté de minimiser publiquement les résultats négatifs de l'armement Scapêche (voir plus loin le chapitre sur la rentabilité des opérateurs), car comme l'indique le directeur général de la Scapêche : « *la Scapêche se rattrape avec la légine*.[148] »

En 2008, d'après les comptes déposés de la société, la Scapêche employait 133 personnes[149] (dont environ 80% de navigants). En 2010, elle possédait une flotte de 16 navires dont 14 chalutiers, un caseyeur et un bolincheur. Dans la nuit du 31 janvier 2011, l'un des fleurons de sa flotte, le navire flambant neuf « Jack Abry II » s'est échoué en Ecosse, réduisant la flotte actuelle à 15 navires. Néanmoins, la dernière acquisition du groupe, le sardinier bolincheur « Mirentxu », qui rejoint la flotte Scapêche en avril 2011, porte le chiffre de nouveau à 16 navires. L'armement Comata du groupe Intermarché, basé à l'Ile de la Réunion, possède en outre un palangrier ciblant la légine (30 marins).[150] Les flottes Scapêche et Comata réunies possèdent donc un total de 17 navires actifs au 1er mai 2011.

La flotte d'Intermarché s'est enrichie des apports de plusieurs armements qui ont été progressivement intégrés au groupe. La Scapêche a été constituée en 2005.

Bref historique des acquisitions d'armements et de navires par le groupement Les Mousquetaires - Intermarché :

1993 : Première acquisition de navire (par Comata[151])
=> Le chalutier *Kerguelen-de-Trémarec*, 87 m – ciblant la légine australe et le gunnari « poisson des glaces ».

1995 : Reprise de l'armement LUCAS, en dépôt de bilan, l'armement devient « PETREL ».
=> Quatre chalutiers de 55 mètres entrent dans le groupe, rebaptisés du nom des quatre « mousquetaires », fondateurs d'Intermarché : Jean Rioton, Simon Keghian, Albert Granet,

[147] http://www.societe.com/societe/compagnie-maritime-des-terres-australes-389048059.html
[148] Le Journal des Entreprises du 10 septembre 2010 « Scapêche. Nouvelle image pour la flotte Mousquetaire ».
[149] Au 31/12/2008 selon la publication des comptes audités sur http://www.societe.com/societe/scapeche-401540851.html
[150] Présentation Scapêche IHEST en mars 2010.
[151] La Comata est une société en nom collectif immatriculée depuis le 04-11-1992 (source société.com) qui s'apprête à se transformer en société par actions simplifiée (rapport du commissaire aux comptes déposé le 15 décembre en vue de l'assemblée générale extraordinaire du 22 décembre 2010.)

Claude Moinier.[152]

1997 : Reprise de la SCAD (Société coopérative d'armement douarneniste) qui visait à maintenir une activité hauturière à Douarnenez. Création de l'armement « SPARFEL ».
=> Transfert de quatre chalutiers de 34 mètres sur Lorient (rebaptisés Jean Leclerc, Jean-Claude Coulon, Jacques Abry, Mariette le Roch).

2001 : Rachat de l'armement FURIC (Le Guilvinec)
=> Huit navires de 21 à 24m rejoignent l'armement.[153]

2001 : Rachat de l'armement NICOT (Concarneau).
=> Transfert des navires de Concarneau à Lorient en 2005.

2005 : Naissance de la SCAPECHE (Société Centrale des Armements Mousquetaires à la Pêche).
=> Entrée en flotte de trois chalutiers neufs de 45 mètres (Mariette Le Roch II, Jack Abry II et Jean-Claude Coulon II).

2008 : Acquisition de l'armement SAPL (Saint-Jean-de-Luz).[154] Achat de deux chalutiers de 24 mètres (Le Bougainville et le Lapérouse).
2008 : Achat de deux nouvelles unités de moins de 30 mètres (Fastnet et Rossoren).[155]

2010 : Acquisition du Tximistarri II, sardinier bolincheur.

2011 : Acquisition du Mirentxu, sardinier bolincheur.

L'investissement d'Intermarché dans une flotte de pêche a beaucoup interrogé sur la stratégie du groupe. Certains y ont vu une « obsession » d'indépendance par rapport aux grandes multinationales de l'agroalimentaire,[156] d'autres, le fruit d'une politique d'intégration verticale des approvisionnements propre au groupe. Le groupe Intermarché est le seul distributeur français à être également producteur. Le Groupement des Mousquetaires possède ainsi trois entités de production réparties sur plusieurs sites (la conserverie Capitaine Cook rachetée en 1988,[157] les Viviers de la Méloine acquis en 1997 et les usines Capitaine Houat à Lorient et Boulogne-sur-Mer qui assurent le filetage d'une partie des captures de la flotte).[158] En plus de constituer la première flotte de pêche fraîche française, Intermarché est également le premier mareyeur français.

Intermarché explique ainsi sa stratégie :

> *« Peu importe pour les Mousquetaires d'être à contre-courant de la stratégie globale. "Notre leitmotiv a toujours été d'avoir une véritable indépendance d'approvisionnement" souligne Jacques Woci [directeur général d'ITM Entreprises]. Résultat, 50 % des ventes en volume d'Intermarché, Écomarché et Netto sortent de leurs propres usines. (…) Le groupement annonce une part de marché poissons de 15,6 % (traditionnel et libre-service) en GMS, alors qu'au global il ne détient que 12,8 % du marché.[159] »*

[152] Monographie des pêches maritimes et des cultures marines du Morbihan (édition 2008).
[153] http://www.scapeche.fr/en/node/15
[154] Ajout de deux chalutiers de 24 mètres (Le Bougainville et le Lapérouse) qui faisaient de la pêche au thon et ont rejoint la flotte de chalutiers bigoudens en ouest-Bretagne ou sud-Irlande pour pêcher de la lotte, de la raie ou du merlu. Source : Le Télégramme du 17 juillet 2008 « Scapêche. Elle achète un armement basque ».
[155] Le Journal des Entreprises du 10 septembre 2010 « Scapêche. Nouvelle image pour la flotte Mousquetaire ».
[156] *Le Point* du 22 janvier 2007 « Les mousquetaires de la mer »
[157] Avec deux sites de production *Clohars Carnoët* pour les produits pasteurisés et *Plozévet* pour les produits en conserve.
[158] Dossier de presse « Les Mousquetaires et la Mer. De la pêche responsable au produit fini », Jeudi 27 mai 2010.
[159] LSA du 29 mai 2008 « Bonne pêche pour les Mousquetaires ».

> *« En réalité, notre intérêt pour la mer est stratégique. La crise des farines animales va doper la consommation de poisson sauvage (…). La consommation de poisson est encore modeste en France. Près de 20 kilos par habitant et par an, contre 50 kilos pour les Espagnols. Mais, vache folle oblige, les ventes devraient fortement progresser dans l'Hexagone. Déjà une croissance de 10% l'an dernier (dont 8% générés par la hausse des cours). L'accès à la ressource de la mer va être de plus en plus limité et contingenté. Or nous voulons consolider notre place de premier poissonnier de France.*[160] *»*

L'arrivée de l'enseigne dans la pêche s'est faite dans la douleur :[161] 40 jours de grève en 1997 avec des bateaux bloqués à quai à Lorient, les matelots refusant d'effectuer des rotations de trois semaines et de trier le poisson à bord. Le ministre de la pêche alors en poste, M. Louis le Pensec, doit intervenir pour que le groupe Intermarché rencontre les marins.[162]

> *« Intermarché a eu finalement le dernier mot. Il a installé des bases avancées en Ecosse et en Irlande. Et accepté de verser des primes aux pêcheurs, pour trier le poisson à bord, le calibrer et le mettre en caisse.*[163] *»*

En 1996, ce sont des confrontations violentes avec les dockers de Lorient[164] qui s'opposent à ce que l'équipage du « Pétrel », le cargo frigorifique[165] de 83 mètres ramenant une fois par semaine la marchandise des chalutiers d'Intermarché pêchant au nord de l'Ecosse, décharge le poisson. Intermarché doit faire appel aux forces de l'ordre pour l'opération. Avec le temps, des conditions de travail et des salaires confortables, Intermarché se fait accepter dans le paysage de la pêche bretonne.

En 2005, les quatre armements lorientais rachetés par le groupement Les Mousquetaires-Intermarché fusionnent sous l'égide unique de la Scapêche. Le groupement Les Mousquetaires-Intermarché a ainsi rassemblé les activités de pêche profonde et hauturière de certains armateurs au-delà de la seule base de Lorient et est devenu le premier armateur de pêche français.

Depuis sa création en 2005, la flotte d'Intermarché (Scapêche & Comata) a réduit sa flotte quasiment de moitié.

Année	**Flotte Intermarché**
2005	31 bateaux[166]
2007	25 bateaux[167]
2009	17 bateaux
2011	17 bateaux (après mouvements dans la flotte)

- **L'activité « pêches profondes » d'Intermarché**

Intermarché a dès le départ fait le choix de la pêche hauturière et profonde en rachetant des armements qui comprenaient des unités spécialisées dans ces activités. Leur spécialisation

[160] *Le Point* du 22 janvier 2007 « Les mousquetaires de la mer »
[161] *Le Point* du 22 janvier 2007 « Les mousquetaires de la mer »
[162] Libération du 15 novembre 1997, « Des marins contre les mousquetaires. »
[163] *Le Point* du 22 janvier 2007 « Les mousquetaires de la mer »
[164] *Libération* 20 mai 1996 : « A Lorient, les dockers guettent le retour du «Petrel».
[165] Plus tard, le convoyage se fera par camion frigorifique de l'Ecosse jusqu'à Lorient. Le « Pétrel » est vendu.
[166] http15://www.bateauxdepeche.net/pagescapeche.htm
[167] Le Point du 22 janvier 2007 « Les mousquetaires de la mer »
http://www.lepoint.fr/archives/article.php/68224

dans les espèces profondes en fait l'acteur principal de cette pêche en France. Cette spécificité, comme la politique de communication très marquée du groupe Intermarché sur ses activités de pêche qui résulte en un nombre de sources plusieurs fois supérieur aux documents concernant les autres armements (plus de 89 000 résultats sur Google pour « Intermarché pêche », contre 23 000 pour « Dhellemmes » et à peine plus de 6000 pour « Euronor »[168]), expliquent pourquoi l'analyse dans notre dossier est plus poussée pour l'armement d'Intermarché que pour les autres acteurs de la pêche profonde.

La toute première acquisition d'Intermarché (par l'armement Comata) place l'engagement du géant de la distribution sous le signe de la pêche profonde. L'aventure « du creux » commence en 1993 par un pari un peu fou : le rachat à la SNPL (Société Nouvelle des Pêches Lointaines, armement bordelais créé en 1978) d'un navire-usine de grande pêche, le chalutier-surgélateur « Commandant Gué ». Ce vieux géant (86,5 m, construit en 1975) traquait auparavant la morue de Terre-Neuve jusqu'à ce que l'effondrement des stocks mène à la fermeture de la pêcherie par le Canada en 1992.[169]
Un article du Marin raconte que lorsque Intermarché rachète le Commandant Gué (rebaptisé « Kerguelen-de-Trémarec »), « *le bateau pourrit au Panama. C'est toute une expédition pour le ramener à Concarneau où il s'amarre le 1er janvier 1993. Les Mousquetaires mettent un pied dans la pêche en transformant cette quasi épave pour aller pêcher la légine aux Kerguelen.*[170] »

La flotte de pêche profonde d'Intermarché au fil du temps (hors navires neufs)

	FLOTTE pêches profondes	Méthode	Acquisition	Puiss. kW	Tonnage	LOA m	Statut actuel
1	Kerguelen-de-Trémarec* (ex Commandant Gué)	Chalutier de fond - surgélateur	1993	1596	729[171]	87	Vendu en 2003 (Ile Maurice). Devenu le "Caribe" à Cuba en 2008
2	Claude Moinier (ex Chevalier d'Assas)	Chalutier de fond	1995 (Lucas)	1472	841	54	Vendu en 2005 (Espagne)
3	Albert Granet (ex Jean-Germaine)	Chalutier de fond	1995 (Lucas)	1472	841	54	Vendu en 2006[172]
4	Simon Kéghian (ex Thierry-Pascal)	Chalutier de fond	1995 (Lucas)	1472	841	54	Exporté en 2005 (Sri Lanka)
5	Jean Rioton (ex Jean-Marc)	Chalutier de fond	1995 (Lucas)	1472	860	54	Démoli en 2005
6	Jean-Claude Coulon (ex Kéréon)[173]	Chalutier de fond	1997 (SCAD)	1030	324	38,75	Vendu à un armement espagnol de Santa Eugenia de Ribeira.[174] Devenu le "Cuca" en 2006[175] au quartier de Bayonne.

[168] Calcul effectué sur Internet le 15 décembre 2010.
[169] http://www.bateauxdepeche.net/pechinduschalbx.htm
[170] Le Marin du 23 janvier 2009 « Disparition d'un constructeur de possible ».
[171] Informations tonnage et puissance d'après le certificat de vente du navire (1er sept. 2003).
[172] Information tirée du rapport de gestion 2006 de la Scapêche : "Il faut noter, en produits exceptionnels, la vente de deux chalutiers"Albert Granet" et "Jean Leclerc" dégageant ainsi un résultat exceptionnel de 492 358 Euros."
[173] Le nom de Jean-Claude Coulon a été donné en l'honneur des cabinets d'avocats du réseau « Jean-Claude Coulon Partenaires » qui est le partenaire juridique qui a accompagné le Groupe des Mousquetaires depuis le début de leur aventure. Voir « The Journal », le journal des Nouvelles juridiques du Réseau international de cabinets d'avocats et de juristes, Eté - Automne 2008 Numéro 9. http://www.pragma-eu.com/publicaciones/The_Journal_9_0608_F.pdf
[174] Année exacte inconnue, sans doute entre 2004 et 2006.
[175] http://www.bateauxdepeche.net/pagescapeche.htm

							Transformé en palangrier[176]
7	Jack Abry (ex Pors Melen)	Chalutier de fond	1997 (SCAD)	1030	260,5	38,75	Démoli en 2006
8	Jean Leclerc (ex Trézien)	Chalutier de fond	1997 (SCAD)	1030	268	38,75	Vendu en 2006[177]
9	Mariette Le Roch (ex Pors ar Vag)	Chalutier de fond	1997 (SCAD)	1030	436,7	37,70	Démoli en 2008
10	An Oriant (ex Pors Théolen)	Chalutier de fond	1997 (SCAD)	1030	268	38,50	Naufrage en 2000
11	Simon Kéghian II (ex Rapsodie)	Chalutier de fond	2001 (NICOT)	662	270	34,54	Démoli en 2008
12	Ronsard (ex Lesivy)	Chalutier de fond	2001 (NICOT)	1000	242	32,8	Vendu en 2008
13	Eurêka (ex ?)	Chalutier de fond	2001 (NICOT)	662	270	34,54	Devenu "Beothuk" à Saint-Pierre-et-Miquelon en 2009[178]
14	Pierre-Jacques Matigny (ex Villon)	Chalutier de fond	2001 (NICOT)	736	273	32,80	Actif
15	Claude Moinier II (ex Rabelais)	Chalutier de fond	2001 (NICOT)	735	273	32,8	Actif
16	Julien Coléou (ex Pierre Nicot)	Chalutier de fond	2001 (NICOT)	588	343	30,1	Actif
17	Héliotrope	Chalutier de fond	2001 (NICOT)	566	296	33,80	Actif

*Le Kerguelen-de-Trémarec a un parcours chaotique et une fin de vie assez trouble. Un document de Greenpeace intitulé « *Intermarché, pirate en haute mer ?* » datant d'octobre 2005[179] indique que le Kerguelen, propriété d'ITM Entreprises,[180] principal actionnaire d'Intermarché, a navigué sous divers pavillons de complaisance au cours des années précédentes et pratique alors, sous pavillon togolais, des activités de pêche « Illicites, Non déclarées et Non réglementées » (INN). En 2002, ITM Entreprises avait décidé de changer la zone d'opération du navire-usine de l'Océan Austral vers l'Arctique. A partir d'octobre 2003, le navire est basé à Aveiro au Portugal et pêche dans la mer de Barents. L'activité du navire dans ce laps de temps n'est pas claire. En 2004, la Commission des Pêches de l'Atlantique Nord-Est (CPANE) place le bateau sur sa liste de navires engagés dans des activités de pêche illégale. En août 2005, le Conseil Pêche de la Communauté européenne fait de même. En octobre 2005, Greenpeace révèle les éléments de ce dossier opaque. ITM entreprises leur fait savoir qu'elle a vendu ce navire en septembre 2003 et leur fait parvenir le certificat de vente à la société Bel Ocean II Ltd, basée à l'Ile Maurice.[181] Greenpeace émet des doutes sur les liens qui peuvent encore unir le navire à ITM Entreprises étant donné que la Lloyd's a mis à jour ses informations relatives au Kerguelen le 18 Août 2005, sur la base d'informations fournies par ITM Entreprises. Selon le registre des navires de la Lloyd's, en août 2005, ITM entreprises est encore propriétaire et opérateur du Kerguelen.

Le site « Bateaux de Pêche[182] » indique que le navire, immatriculé aux Iles de Kerguelen (FK

[176] http://www.bateauxdepeche.net/pageacf.htm
[177] Information tirée du rapport de gestion 2006 de la Scapêche : "Il faut noter, en produits exceptionnels, la vente de deux chalutiers"Albert Granet" et "Jean Leclerc" dégageant ainsi un résultat exceptionnel de 492 358 Euros."
[178] http://www.bateauxdepeche.net/pagescapeche.htm
[179] http://www.greenpeace.org/raw/content/france/presse/dossiers-documents/intermarche-pirate.pdf
[180] La société anonyme ITM Entreprises constituée en 1972 est propriétaire de toutes les enseignes du groupe Intermarché (Intermarché, Bricomarché...). Le capital de la société ITM Entreprises est détenu par la société civile des Mousquetaires (SCM).
[181] http://www.protection-des-animaux.org/ipb/index.php?showtopic=6130
[182] http://www.bateauxdepeche.net/pechinduschalbx.htm

237356), appartenait à Intermarché par le biais de l'armement Comata et que fin 2003, le chalutier a été vendu à un armement mauricien puis portugais. La vente est confirmée par une mention dans le compte annuel 2003 de l'armement Pétrel,[183] toutefois, on trouve dans les comptes 2006 de la Scapêche la mention suivante : « les parts de quirats du Kerguelen de Trémarec pour 846 K€ ont été annulées suite à la liquidation de la copropriété. » Cela semble indiquer une forme d'implication dans la propriété du navire jusqu'en 2006. Le site indique encore que le navire est devenu depuis le "Kerguelen" et qu'il « pêchait toujours en 2006 dans les mers d'Atlantique Nord (armement inconnu). En 2008, il passe sous immatriculation cubaine et devient à La Havane, le "Caribe". »

- **Restructuration de la flotte Intermarché**

En 2004, Intermarché déclarait :

> *« L'acquisition de droits de pêche s'est faite au gré des opportunités, avec en héritage de vieux bateaux dont la maintenance s'est avérée très onéreuse, se montant à 23 % de nos frais d'exploitation.[184] »*

En 2010, le constat ne semble guère avoir changé :

> *« Nous sommes confrontés à des bateaux vieillissants qui subissent beaucoup d'arrêts techniques.[185] »*

La flotte vieillissant, le prix de la maintenance des navires et du gasoil augmentant et la ressource diminuant (le 1er janvier 2003, les espèces profondes passent sous quotas en Europe), le groupe décide de se séparer des vieilles unités et de réinvestir dans des navires neufs pour augmenter la rentabilité de l'entreprise déficitaire. Contre tout entendement et malgré le contexte déclinant des pêches profondes et tous les voyants socio-économiques, écologiques et scientifiques à propos des espèces et milieux océaniques profonds au rouge (voir partie « Implications socio-économiques »), l'armement fait un second « pari fou » :[186] celui de miser de nouveau sur le chalutage profond.

Les raisons qui poussent l'armement à opérer cette restructuration sont plus nombreuses et complexes que celles énoncées dans la monographie des pêches du Morbihan en 2008 :[187]

> *« La diminution de certains quotas ainsi que la hausse du carburant ont conduit l'armement à se séparer en 2006 de deux navires de 34 mètres - le JACK ABRY et le JEAN LECLERC - à l'occasion du Plan de Sortie de Flotte (…). Les mêmes raisons qu'en 2006 (diminution des quotas des espèces de grands fonds - de 30% en 2008 - et hausse du carburant) ont conduit l'armement à se restructurer en se séparant du SIMON KEGHIAN II (35 mètres) et du MARIETTE LE ROCH (38 mètres), démolis en 2008 dans le cadre du Plan de sortie de flotte, et en vendant le RONSARD (33 mètres). »*

De facto, la Scapêche se sépare des unités vieillissantes et coûteuses et réinvestit massivement dans trois bateaux plus performants, intentionnellement « spécialistes » des grands fonds, de 46 mètres : les Mariette Le Roch II, Jean-Claude Coulon II, Jack Abry II qui

[183] Dans "Evénements significatifs", on peut lire : "L'exercice 2003 a été caractérisé par l'arrêt de l'activité du Kerguelen de Trémarec ainsi que par la cession de ce dernier au mois de septembre."
[184] LSA du 19 février 2004 « Intermarché renouvelle sa flotte de pêche » http://www.lsa-conso.fr/intermarche-renouvelle-sa-flotte-de-peche,77714
[185] Interview du nouveau directeur de la Scapêche Tristan Douard dans Le Télégramme du 24 mars 2010 : « Scapêche. L'avenir passe par une pêche responsable ».
[186] Le premier « pari fou » est celui du rachat du « Commandant Gué » en 1993.
[187] Monographie des pêches maritimes et des cultures marines du Morbihan (édition 2008).

entrent en flotte en 2005. Le plan de restructuration pour rajeunir la flotte Scapêche commence donc par un remplacement en 2005 des vieux chalutiers de 54 mètres par trois chalutiers neufs de 46 mètres.

Le tableau ci-dessous montre qu'en remplaçant les quatre « anciens » de la flotte pour trois navires neufs, la Scapêche ne répond pas à une préoccupation de baisse de la ressource et des quotas mais à la seule nécessité de devenir rentable, comme le confirmait l'ancien directeur de la Scapêche, Fabien Dulon, en 2008 :

> « *On veut des bateaux plus récents, qui pêchent plus, avec une consommation de gasoil moins importante*.[188] »

Le remplacement des quatre navires par trois nouvelles unités (la quatrième unité réclamée par la Scapêche ne lui a pas été accordée[189]) a conduit à une réduction de 25% de la flotte, une réduction de 385 en tonnage (-11,38%) et de 338 Kw en puissance (-5,74%). Cf. Tableau 1 ci-dessous. Mais un examen plus approfondi de la situation fait ressortir une réalité différente. En effet, malgré la réduction nominale, la capacité de pêche réelle n'a pas diminué. Au contraire, en utilisant les coefficients techniques (les rapports entre la puissance de pêche par navire et le tonnage tels qu'utilisés par exemple dans l'article de S. Villasante 2010[190]), il apparaît en comparant les anciens chalutiers aux nouveaux que la flotte de grands chalutiers de la Scapêche a en réalité augmenté sa capacité de pêche à tous points de vue.

Ainsi, la puissance de pêche par navire (Kw/bateau) présente une augmentation de 25,68% (de 1472 à 1850), le tonnage par bateau a augmenté de 18,1% (de 855 à 999,3) et la puissance de pêche par tonnage (Kw/tonnage) montre une tendance à la hausse de 6,3% (de 1,74 à 1,85). Cf. Tableau 2 ci-dessous.

En résumé, le plan de réduction de la capacité de pêche de ce segment de la flotte a été efficace en ce qui concerne la réduction du nombre de bateaux. Cependant, les résultats obtenus révèlent une situation paradoxale en ce que la flotte actuelle de grands chalutiers de la Scapêche est plus puissante et plus efficace que l'ancienne d'un point de vue technologique.

CARACTERISTIQUES DE LA FLOTTE DE GRANDS CHALUTIERS SCAPECHE							
1ère période (jusqu'en 2005)				2ème période (depuis 2005)			
Chalutiers 54 m	**Nombre de bateaux**	**Kw**	**Tonnage**	**Chalutiers 46 m**	**Nombre de bateaux**	**Kw**	**Tonnage**
Claude Moinier	1	1472	841	Mariette Le Roch II	1	1850	999
Albert Granet	1	1472	841	Jean-Claude Coulon II	1	1850	999
Simon Kéghian	1	1472	841	Jack Abry II (échoué 31 janvier 2011)	1	1850	1000

[188] Mag Nautic du 30 Septembre 2008 « Scapêche. La restructuration franco-irlandaise » http://www.magnautic.com/nautisme/economie/scapeche-restructuration-franco-irlandaise/3738
[189] Comm. Pers. du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche.
[190] Sebastian Villasante, *Global assessment of the European Union fishing fleet: An update*. Marine Policy 34 (2010) 663–670.

Jean Rioton	1	1472	860				
TOTAL	**4**	**5888**	**3383**		**3**	**5550**	**2998**
EVOLUTION					**-1**	**-338**	**-385**
EVOLUTION EN %					**-25%**	**-5,74**	**-11,38%**

Tableau 1.
Récapitulatif de la puissance et du tonnage des quatre anciens navires de 54 m et des trois nouveaux chalutiers de 46 m.

1ère période			2ème période		
Kw/bateau	**Tonnage/bateau**	**Kw/tonnage**	**Kw/bateau**	**Tonnage/bateau**	**Kw/Tonnage**
1472	845,75	1,740467041	1850	999,3333333	1,851234156

Entre la 1ère et 2ème période			
	Kw/bateau	**Tonnage/bateau**	**Kw/Tonnage**
Evolution	378	153,5833333	0,110767115
Evolution en %	**+25,68**	**+18,16**	**+6,36**

Tableau 2.
Evolution des coefficients techniques entre la 1ère et 2ème période.

Les Kw/bateau indiquent la puissance de pêche par bateau
Les Kw/tonnage indiquent la puissance de pêche par tonnage

La Scapêche restructure ensuite complètement sa flottille de 33 mètres. Sur les huit bateaux initiaux, il n'en reste plus que quatre : le Ronsard est vendu en 2008, le Simon Kéghian II est parti à la casse dans le cadre du plan de sortie de flotte en 2008. L'Eurêka et le Landora, sont vendus, coque nue, sans leur Permis de Mise en Exploitation. La Scapêche les remplace par deux chalutiers de 28,50m : le Fastnet (construit en 1999 selon la monographie des pêches du Morbihan[191] et en 2001 selon la presse[192]) et le Rossoren (construit en 2008, acheté en copropriété avec l'armateur irlandais Neil Minihorne[193]) qui sont exploités en base avancée dans le Sud et l'Ouest de l'Irlande (ils pêchent principalement la lotte « en expérimentant des chaluts à l'irlandaise, traînés plus lentement.[194] »)

Quant à la Comata, elle remplace le chalutier Kerguelen-de Trémarec de 87 mètres en 2002 par une construction neuve : le palangrier « Ile de la Réunion » de 56 mètres.

Aujourd'hui, sur les 17 navires de la Flotte d'Intermarché (Scapêche[195] et Comata), treize sont des chalutiers dont huit hauturiers. Trois navires sur 17 sont des « spécialistes » du

[191] Monographie des pêches maritimes et des cultures marines du Morbihan (édition 2008).
[192] Mag Nautic du 30 Septembre 2008 « Scapêche. La restructuration franco-irlandaise » http://www.magnautic.com/nautisme/economie/scapeche-restructuration-franco-irlandaise/3738
[193] Mag Nautic du 30 Septembre 2008 « Scapêche. La restructuration franco-irlandaise » http://www.magnautic.com/nautisme/economie/scapeche-restructuration-franco-irlandaise/3738
[194] Monographie des pêches maritimes et des cultures marines du Morbihan (édition 2008).
[195] Présentation de la Scapêche au cours d'une rencontre de l'IHEST (Institut des hautes études pour la science et la technologie) « Explorer et valoriser la mer : les ressources halieutiques aux frontières des connaissances » à Lorient 25 mars 2010.

profond, de construction récente : le palangrier, qui cible exclusivement la légine australe, et les deux chalutiers neufs de la Scapêche (46 m).

Le naufrage récent du Jack Abry II va sans aucun doute profondément transformer les équilibres de pêche de la flotte d'Intermarché, mais il est encore trop tôt pour connaître les options prises par le groupe. Dans un article du Marin[196] suivant l'accident, on lisait qu'une partie des quotas du Jack Abry II pourrait être répartie sur les autres bateaux ou transférée à un bateau affrété.[197] L'idée même d'un « remplacement » était évoquée, assortie d'emblée d'une précision : que celui-ci « *devrait* » se faire sans subvention.[198]

Les quatre navires plus anciens (33 m) ainsi que les trois (maintenant deux) grands chalutiers de 46 mètres ne ciblent pas exclusivement les espèces profondes mais celles-ci représentent 56% des captures de l'armement, 50% des apports de la criée de Lorient[199] et 40% du chiffre d'affaires des navires en question.[200]

La flotte actuelle d'Intermarché (Scapêche et Comata) par année d'acquisition ou construction

	Nom du navire	**Métier**	**Année acquisition ou construction**	**Longueur**	**Port d'attache**
1	Pierre-Jacques Matigny	Chalutier de fond	Achat 2001 (NICOT)	32,80	Lorient rotation Killibegs
2	Claude Moinier II	Chalutier de fond	Achat 2001 (NICOT)	32,80	Lorient rotation Killibegs
3	Julien Coléou	Chalutier de fond	Achat 2001 (NICOT)	30,10	Lorient rotation Lochinver ou Killibegs[201]
4 à 6	Alya, Effera, Ksora,	Chalutiers de fond	FURIC (2001)	20 à 24	Le Guilvinec
7	Zubernoa[202]	Chalutier transformé en Caseyeur	FURIC (2001) Début activité caseyeur 2009	24	Le Guilvinec
8	Ile de la Réunion	Palangrier	Construction 2002	56	Ile de la Réunion[203]
9	Héliotrope	Chalutier de fond	Construction 2004	33,80	Lorient rotation Killibegs
10	Mariette Le Roch II	Chalutier de fond	Construction 2004	46	Lorient rotation Lochinver
11	Jean-Claude Coulon II	Chalutier de fond	Construction 2004	46	Lorient rotation Lochinver

[196] Le Marin du 4 février 2011, « Le Jack Abry II s'échoue en Ecosse ».
[197] Le marin du 18/02/2011, « Scapêche : le Jack Abry II est perdu ».
[198] Le marin du 15/04/2011, « Scapêche : un deuxième bolincheur ».
[199] Le Télégramme du 21 sept. 2009 « Pêche. La bataille des grands fonds ».
[200] « *Les poissons de grands fonds représentent 40% du chiffre d'affaires de nos sept grands chalutiers* » selon Tristan Douard, directeur général de la Scapêche. Source : Le Télégramme du 24 mars 2010 : « Scapêche. L'avenir passe par une pêche responsable. »
[201] Le Marin du 11 juin 2010 "Une flottille diversifiée".
[202] « Le Zubernoa sera exploité en copropriété avec deux jeunes patrons du nord Bretagne qui détiendront 35 % du bateau. Cette association permettra à la Scapêche d'acquérir du savoir-faire dans le métier du casier. » Source : Le Marin, 6 février 2009. « Il approvisionnera les viviers de la Méloine (Plougasnou) désireux de sécuriser une partie de leurs apports. » Source : Le Télégramme du 7 février 2009 « Deux chalutiers transformés en caseyeurs ».
[203] Remplace le Kerguelen-de-Trémarec.

12 13	Bougainville La Pérouse	Chalutiers de fond	SAPL (Saint-Jean-de-Luz) en 2008	24	Le Guilvinec
14 15	Fastnet Rossoren	Chalut jumeau	Acquisition 2008[204] (Rossoren neuf, Fastnet construit en 1999)[205]	28,50	Irlande (Castletownbere)
16	Tximistarri II[206]	Bolincheur	Achat 2010	15,90	Lorient
17	Mirentxu	Bolincheur	Acquisition 2011 – Construction 2007 - entrée en flotte en avril 2011	15,90	Lorient
	Jack Abry II	Chalutier de fond	Construction 2004 – Naufrage février 2011	46	Lorient rotation Lochinver

- **Opérations et captures de la flotte d'Intermarché**

Les trois (maintenant plus que deux) grands chalutiers de 46 m construits en 2004 (Mariette Le Roch II, Jean-Claude Coulon II, Jack Abry II) sont exploités en base avancée en Nord Ecosse principalement (parfois en Irlande d'après les présentations de la Scapêche) et ciblent lieu noir, lingue, lingue bleue, sabre noir, baudroie, merlu, grenadier, églefin. Ils débarquent leur pêche tous les neuf jours à Lochinver puis repartent aussitôt en mer vers les lieux de pêche « à moins de dix heures de route », selon le patron du Mariette le Roch II.[207] Avant de démarrer en 1997 le système de bases avancées, les navires devaient effectuer un trajet (aller uniquement) d'environ 60[208] à 72 heures[209] pour rejoindre leur port d'attache de Lorient.

Aujourd'hui, le poisson pêché (de 60 tonnes à 110 tonnes par marée d'un grand chalutier de 46 mètres) est conditionné à bord, dans des caisses de 25 kg qui sont acheminées trois fois par semaine à Lorient par camions réfrigérés. Le poisson arrive 36 heures plus tard. Le journal Ouest France précise que d'autres bateaux de la Scapêche fréquentent les bases avancées de Killybegs et Castletownbere en Irlande. Les grands chalutiers de 46 mètres embarquent quatorze marins qui passent 27 jours à bord, une semaine chez eux et disposent de dix semaines de congés payés. Un tiers de l'équipage est relevé tous les neuf jours. Les marins rejoignent leur bateau en avion privé, propriété de l'armement.[210]

[204] MagNautic du 2 octobre 2008 « L'armement lorientais à l'heure irlandaise ».
[205] Monographie des pêches maritimes et des cultures marines du Morbihan (édition 2008).
[206] Le Journal des Entreprises du 10 septembre 2010 « Scapêche. Nouvelle image pour la flotte Mousquetaire ». Il pêchera principalement la sardine et approvisionnera en frais Capitaine Houat à Lorient et pour la conserve Capitaine Cook à Plozévet. Source : Le Télégramme du 24 mars 2010 «L'avenir passe par une pêche responsable».
[207] Ouest France du 13 juillet 2009 « Trois à quatre tonnes dans le filet. C'est un bon coup de chalut. » http://syndicat-cgt-charcuterie-onno.over-blog.com/article-34321470.html
[208] Audition de M. Levisage de la Scapêche le 20 janvier 2010 au sein de la mission pêche profonde issue du Grenelle de la Mer qui n'a pas abouti et dont les ONG ont démissionné en juillet 2010.
[209] Page Web Scapêche « Une logistique efficace : le système des bases avancées », http://scapeche.projet-karismatik.com/en/node/236.
[210] Ouest France du 16 juin 2009 « Reportage à bord du plus grand chalutier français ».

Carte du système de bases avancées utilisées par la flotte de la Scapêche.
Source : site internet Scapêche.[211]

Des six chalutiers de 26 à 33 m de la Scapêche, quatre ciblent en partie les espèces profondes (Julien Coléou, Héliotrope, Claude Moinier II, Pierre-Jacques Matigny). Ces chalutiers de 30 à 33 m (âge moyen de 19 ans) font du profond sur les mêmes zones que les grands chalutiers de 46 m, c'est-à-dire en Nord Ecosse et Irlande.

En 2010, la Scapêche annonçait avoir capturé 12 400 tonnes de poisson en 2009 pour une valeur de 37 M€ à la première vente.[212] En mai 2008,[213] le journal Le Marin reproduisait les données suivantes communiquées par la Scapêche : 12 700 tonnes annuelles dont 12 000 en pêche fraîche et 700 tonnes en congelé (légine) pour 37 M€ de C.A. En 2010, Le Journal des Entreprises[214] consacrait un entretien au nouveau directeur de la Scapêche et ajoutait l'encadré ci-dessous, intitulé « La Scapêche en chiffres » :

> *« 12.700 tonnes de poisson pêchées par an. 1.000 camions circulant entre la Grande-Bretagne et Lorient. Effectif de 220 marins pour 17 navires. 39 M€ de chiffre d'affaires en 2009. »*

[211] http://scapeche.projet-karismatik.com/en/node/236
[212] Présentation de la Scapêche au cours d'une rencontre de l'IHEST (Institut des hautes études pour la science et la technologie) « Explorer et valoriser la mer : les ressources halieutiques aux frontières des connaissances » à Lorient 25 mars 2010 et au Colloque Normapêche à Lorient le 10 septembre 2010.
[213] Le Marin du 9 mai 2008 « Scapêche. Continuer la modernisation ».
[214] Le Journal des Entreprises du 10 septembre 2010 « Scapêche. Nouvelle image pour la flotte Mousquetaire ».

Retenons de ces données discordantes que le volume déclaré par la Scapêche dans ses documents publics[215] oscille lui-même entre 12 400 et 12 700 tonnes pour l'année 2009. Les présentations de la Scapêche intègrent le navire de la Comata opérant dans les TAAF comme le chiffre d'affaires réalisé par la Comata. Malgré des données incomplètes pour cette société (en dépit de l'obligation légale de publier les comptes annuels des entreprises, les comptes de la Comata ne sont plus déposés après 2005, ceux de la Scapêche ne le sont plus à partir de 2009[216]), le tableau ci-dessous donne une indication du chiffre d'affaires réalisé par l'armement réunionnais. Ce chiffre doit être assez stable d'une année sur l'autre puisque le quota de légine attribué à la Scapêche oscille peu (environ 900 à 950 tonnes de légine par an). Les fluctuations dépendent du prix de vente de la légine.

Une analyse succincte des comptes d'exploitation de la Scapêche et de Comata[217] indique les évolutions de chiffres d'affaires suivantes :

Année	SCAPECHE Chiffre d'affaires (M€)	COMATA Chiffre d'affaires (M€)	C.A cumulé Scapêche + Comata (M€)	COMATA Production vendue à l'export	COMATA Production vendue en France	COMATA total de la vente de biens dans le C.A
2002	13	6,64	19,64			4,66 M€
2003	12,10	6,59	18,69	4,28 M€	121 241 €	4,4 M€
2004	12,9	8,23	21,13			4,94 M€
2005	15,65	8,89	24,54	6,88 M€	157 711 €	7 M€
2006	16,9					
2007	15,97					
2008	20,88		37[218]			
2009 Sources : presse		?	34 selon une source[219] 39 selon une autre[220]			
2010 Sources : presse	25,7 ?	?	35[221]			

Quelques remarques à propos de ce tableau :

1) Un article de mars 2011[222] reproduit les chiffres suivants pour la Scapêche : 10 192 tonnes livrées en pêche fraiche hauturière à la criée de Lorient pour une valeur de 25,7 millions d'euros.

[215] Communiqués, présentations & conférences, interviews, dossiers de presse etc.
[216] Les articles L 232-21 à L 232-23 du code de commerce relatifs à la publicité des comptes prévoient l'obligation, pour tout type de société, de déposer les comptes annuels au greffe du tribunal de commerce dans le mois qui suit leur approbation par l'assemblée ordinaire des associés. La violation de cette obligation est réprimée par l'article R 247-3 du même code et passible d'une amende prévue par l'article 131-13.
[217] Compte d'exploitation accessible sur http://www.societe.com/bilan/compagnie-maritime-des-terres-australes/389048059200512311389048059200412311.html
[218] Le Marin du 9 mai 2008 « Scapêche. Continuer la modernisation ».
[219] Le Télégramme du 24 janvier 2011 « La Scapêche entre recherche et diversification ».
[220] Le Journal des Entreprises du 10 septembre 2010 « Scapêche. Nouvelle image pour la flotte Mousquetaire ».
[221] Le Télégramme du 24 janvier 2011 « La Scapêche entre recherche et diversification ».
[222] Le Marin du 4 mars 2011 « Lorient : une production soutenue et variée ».

2) Seuls les chiffres des années disponibles sont indiqués ici. Sauf mention explicite en forme de note de bas de page, ils sont tirés des comptes déposés de la Scapêche et de Comata.

3) Certains sauts quantitatifs sont à imputer aux rachats d'armements ou de navires.

4) Il est fort possible que les 120 à 160 000 Euros de ventes réalisées en France correspondent à quelques menues ventes de légines en métropole ou à l'Ile de la Réunion et aux captures de grenadiers gros yeux et raies réalisées par les sept palangriers des TAAF. Ces captures représentaient respectivement 557 et 341 tonnes moyennes en 2007/2008 pour un prix moyen respectif de 1,11 €/kg pour le grenadier et 0,33 €/kg pour les raies. Divisées par les sept navires, ces captures marginales de 80 t de grenadier et 49 t de raies donnent un chiffre d'affaires moyen par bateau de 105 000 € en 2007/2008. (Voir chapitre « Les Terres australes et antarctiques françaises »).

5) La différence entre le chiffre d'affaires total et la vente de « biens » correspond dans les comptes de la Comata au chiffre réalisé grâce à la vente de « services », qui représente un montant important (environ 1,8 à 2 M€ par an). En quoi consistent ces services ? Nous n'avons pas la réponse. La société Comata présente également une activité de « transport sur l'eau » qui est peut-être à l'origine de cette somme.

Relevons que la Scapêche comme Comata ont réalisé une croissance assez exceptionnelle pour atteindre en cumulé 37 M€ de chiffres d'affaires en 2008, entre 34 et 39 M€ en 2009 et 35 M€ en 2010 (selon des sources médiatiques et non les comptes). Celle-ci est sans doute à imputer aux acquisitions de navires et à l'augmentation mécanique des volumes débarqués et du chiffre d'affaires. Il est actuellement impossible de vérifier ces chiffres car, comme Comata, la Scapêche semble préférer s'exposer à l'amende prévue par le code de commerce pour non publication des comptes plutôt que de déposer ceux-ci.

> « *Les grands fonds représentent 7.000 t sur les 12.500 pêchées chaque année par la Scapêche, soit 40% de son chiffre d'affaires et la moitié du tonnage débarqué à Lorient.*[223] »

D'autre part, en 2010 : « *en pêche au large, la Scapêche a livré 10 192 tonnes, une production stable* ».[224]

Ces 7000 tonnes équivalent à 56% des captures de la flotte en volume (en prenant 12 400 tonnes en référence.) Il n'est pas parfaitement explicite si ces 7000 tonnes intègrent les captures réalisées par l'armement Comata mais tout le laisse à penser (intégration de l'armement austral dans la communication de la Scapêche, déclarations de la Scapêche sur la légine etc.) Si l'on déduit des 7000 tonnes les captures d'espèces profondes réalisées dans l'océan Austral (environ 1000 à 1100 t : 900-950 tonnes approximatives de légine (voir tableau plus bas), 80 tonnes de grenadier gros yeux *Macrourus carinatus* et 50 tonnes de raies profondes *Bathyraja eatonii* et *B. irrasa*[225]), cela signifie qu'environ 6000 tonnes d'espèces profondes sont capturées par la Scapêche en Atlantique Nord-Est chaque année.

Dans un entretien récent,[226] le nouveau directeur de la Scapêche déclarait :

[223] Le Télégramme du 21 sept. 2009 « Pêche. La bataille des grands fonds ».
[224] Le marin du 4/03/2011, « Lorient : une production soutenue et variée ».
[225] Les moyennes approximatives de captures des raies *Bathyraja eatonii* et *B. irrasa* et de grenadier *Macrourus carinatus* sont calculées à partir des données du tableau pour les espèces australes dans la partie sur les captures françaises (348 t en 2007 et 335 t en 2008 pour les raies *Bathyraja eatonii* et *B. irrasa*, puis 575 t en 2007 et 540 t en 2008 pour le grenadier *Macrourus carinatus.* Divisées par le nombre de palangriers opérant dans les TAAF (7), cela donne les moyennes indiquées ci-dessus : 49 tonnes de raies et 80 tonnes de grenadiers.
[226] Le Journal des Entreprises du 10 septembre 2010 « Scapêche. Nouvelle image pour la flotte Mousquetaire ».

« Un grand chalutier doit dégager un chiffre d'affaire de 11.000 à 15.000 € par jour pour être rentable. »

Dans un autre article,[227] la Scapêche annonçait que le Jack Abry II réalisait un chiffre d'affaires de 5 à 5,5 millions d'euros par an. En attribuant une fourchette de 310 à 330 jours de mer aux bateaux, le chiffre d'affaires annuel d'un grand chalutier serait compris entre 3,4 M€ et 4,95 M€. Ce montant est inférieur à celui déclaré dans la presse mais cohérent avec les captures réalisées par les trois grands navires (environ 2200 tonnes par chalutier par an,[228] à un prix moyen première vente du poisson de 2 euros, cela fait 4,4 M€ C.A/an).

Les seules captures des trois chalutiers de 46 mètres rapporteraient entre 10 et 15 M€ à la Scapêche par an (données valables jusqu'au naufrage du Jack Abry II en janvier 2011), soit 48 à 72% du chiffre d'affaires de la Scapêche (hors résultats de Comata, indisponibles) en 2008, 63 à 94% en 2007, 59 à 89% en 2006.[229]

Année	SCAPECHE Chiffre d'affaires (M€)	% des trois chalutiers (46 m) dans C.A Scapêche	C.A cumulé Scapêche + Comata (M€)
2005	15,65	Chalutiers mis en service	24,54
2006	16,9	59 à 89%	
2007	15,97	63 à 94%	
2008	20,88	48 à 72%	37[230]
2009 Sources : presse			34 selon une source[231] 39 selon une autre[232]
2010 Sources : presse	25,7 ?		35[233]

Si les chiffres communiqués par la Scapêche à la presse sont justes,[234] on comprend mieux la dépendance de la Scapêche aux espèces profondes. Ces valeurs très élevées pourraient également indiquer que les grands chalutiers n'atteignent pas la rentabilité souhaitée.

[227] Le Marin du 4 février 2011, « Le Jack Abry II s'échoue en Ecosse ».
[228] Ouest France du 16 juin 2009 « Reportage à bord du plus grand chalutier français ».
[229] L'année 2005 est l'année de mise en service des navires neufs, le calcul devient trop aléatoire pour s'y risquer.
[230] Le Marin du 9 mai 2008 « Scapêche. Continuer la modernisation ».
[231] Le Télégramme du 24 janvier 2011 « La Scapêche entre recherche et diversification ».
[232] Le Journal des Entreprises du 10 septembre 2010 « Scapêche. Nouvelle image pour la flotte Mousquetaire ».
[233] Le Télégramme du 24 janvier 2011 « La Scapêche entre recherche et diversification ».
[234] La Scapêche communique des éléments contradictoires à la presse. Par exemple, à l'AFP en septembre 2009[234] « 3.500 tonnes annuelles pour Scapêche » étaient déclarées par le directeur de l'armement, M. Dulon qui ajoute ensuite que l'armement « réalise près des "deux tiers" des captures françaises de grand fond (sabre, lingue, grenadier...) avec deux autres armements dans le Finistère à Concarneau et au Guilvinec, ainsi qu'un autre à Boulogne-sur-Mer. » Ces chiffres ne correspondent à aucun autre et contredisent les chiffres de captures d'espèces profondes de toutes les bases de données (CIEM, FAO, Eurostat) ainsi que d'autres déclarations de la Scapêche. Il est prudent de ne pas s'y fier et de les estimer erronés.

En septembre 2010 : « *En France, cette pêche concerne seulement douze bateaux. Mais il est vrai aussi qu'elle occupe 40% des volumes de nos trois bateaux de 46 mètres ainsi que de nos quatre 30 à 33 mètres.*[235] »

En raison d'informations contradictoires divulguées par la Scapêche, il n'est pas aisé de tirer au clair la part des navires dans les prises d'espèces profondes mais en croisant les diverses données indiquées par l'armement, le tableau suivant tente de reconstituer l'activité « pêche profonde » de la Scapêche :

FLOTTE pêches profondes	**Méthode**	**LOA m**	**Année de Construction**	**Tonnes 2009**	**% espèces profondes**
Ile de la Réunion	Palangrier congélateur	56	2002	950 t de légine[236] et 130 tonnes de grenadier et raies : total de 1000 à 1100 t.	100%
TOTAL			**Age 9 ans**	**1000-1100 t**	**1000-1100 t**
Mariette Le Roch II	Chalutiers de fond	46	2004	} 2200 à 2333 t[237] capturées en moyenne par navire	40%[238] du volume en espèces profondes (880 à 930 t par navire)
Jean-Claude Coulon II					
Jack Abry II					
TOTAL quatre grands navires			**Age moyen 6 ans**	**6600 à 7000 t**	**Entre 2640 et 4200 t**
Pierre-Jacques Matigny	Chalutiers de fond	32,80	1987	} Entre 500[239] et 1510 t capturées en moyenne par navire	40%[240] du volume en espèces profondes ≈ entre 200 et 604 t.
Héliotrope		32,80	1990		
Julien Coléou		30,1	2000		
Claude Moinier II		32,8	1987		
TOTAL quatre navires moyens			**Age moyen 19 ans**	**2000 à 6040 t**	**800 à 2416**
TOTAL tous navires			**Age moyen 19 ans**	**9600 à 14 140 t**	**4440 à 7716 t**

[235] Le Journal des Entreprises du 10 septembre 2010 « Scapêche. Nouvelle image pour la flotte Mousquetaire ».
[236] Arrêté n° 2009-30 du 10 avril 2009 accordant une licence autorisant le navire *Ile de la Réunion* (Armement SNC COMATA, groupe Intermarché) à pêcher dans les zones économiques de Kerguelen et Crozet pendant la campagne 2008-2009 (soit du 1er sept. 2008 au 31 août 2009), l'autorisant à pêcher 948,686 tonnes de légine, avec la répartition suivante : 804,4 tonnes de légine à Kerguelen et 144,286 tonnes à Crozet. Source : Journal Officiel des Terres australes et antarctiques françaises, n°42 - 2ème trimestre 2009.
Pour la campagne 2009/2010, le quota de légine accordé à COMATA est de 788,059 t à kerguelen (15,45% du quota de Kerguelen de 5100 tonnes) et 84,853 à Crozet (12,12% du quota de Crozet de 700 tonnes). Au total 872,912 tonnes de légine. Source : Communiqué de presse des TAAF http://www.taaf.fr/spip/IMG/pdf/Comm_presse_peche_2009-2010.pdf
[237] Production de 7000 tonnes des trios grands chalutiers. Source : Le Marin du 9 mai 2008 "Scapêche. Continuer la modernisation".
[238] Le Journal des Entreprises du 10 septembre 2010 « Scapêche. Nouvelle image pour la flotte Mousquetaire ».
[239] Six unités de 33 mètres produisent 3000 tonnes annuelles selon Fabien Dulon (dont la manipulation des chiffres laisse à désirer en fiabilité comme on l'a vu précédemment). Cela donnerait une moyenne de 500 tonnes par navire. Source : Le Marin du 9 mai 2008 "Scapêche. Continuer la modernisation".
[240] Le Journal des Entreprises du 10 septembre 2010 « Scapêche. Nouvelle image pour la flotte Mousquetaire ».

Les valeurs de captures en volumes sont attribuées uniformément aux navires pour plus de clarté et par manque d'informations précises sur les captures réalisées par chaque unité spécifique. Il est cependant peu probable que la répartition soit parfaitement homogène entre les navires.

La fourchette haute des estimations du tableau correspond aux diverses valeurs trouvées dans la presse ou les documents/présentations de la Scapêche.

Les 2200 tonnes de poissons capturées par an par les grands chalutiers de 46 mètres de la Scapêche sont cohérentes avec les données diffusées par le groupe Intermarché : Ouest France rapporte en juin 2009[241] que le navire Mariette Le Roch II « *capture environ 2 200 tonnes par an* », des espèces qu'il recherche « *principalement, le sabre noir, la lingue bleue, le lieu noir, le grenadier, la lotte*. »

En 2009 et 2010, la Scapêche a bénéficié de neuf permis de pêche spéciaux « espèces profondes », ce qui n'implique pas nécessairement une activité de pêche profonde importante de la part des navires. Seuls les bateaux en bleu clair dans le tableau ci-dessous ont un volume d'espèces profondes significatif. Le Fastnet et le Rossoren, qui possèdent également un PPS espèces profondes, ciblent principalement la lotte et disposent sans doute du permis pour pouvoir débarquer les prises accessoires réalisées, étant donné que la lotte est aujourd'hui pêchée à des profondeurs bien plus importantes qu'autrefois (*Lophius piscatorius* est indiquée comme espèce « spécifique » du niveau bathymétrique 800-1100 mètres[242] dans la thèse de Valérie Allain. Cette thèse rappelle que « le redéploiement de l'effort de pêche sur les espèces profondes [s'est fait] suite à la chute d'abondance des espèces du plateau. Par exemple, de 1992 à 1995, s'est développée au Guilvinec une pêcherie ciblée sur l'empereur (…) dans l'espoir de remplacer la lotte *Lophius* sp., dont les prises étaient alors en diminution. » L'une des compensations trouvées pour pallier le déclin des prises de lottes a été de les capturer à de plus grandes profondeurs.

FLOTTE	Matricule	Année	LOA m	Tonnage Gt	Puiss. kW
Mariette Le Roch II*	LO 924826	2004	45,92	999	1850
Jean-Claude Coulon II*	LO 924832	2004	45,62	1000	1850
Jack Abry II* (échoué)	LO 924831	2004	45,62	1000	1850
Pierre-Jacques Matigny*	LO 683454	1987	32,80	273	736
Héliotrope*	LO 752559	1990	33,80	296	566
Julien Coléou*	LO 911288	2000	30,1	343	588
Claude Moinier II*	LO 683453	1987	32,8	273	735
Fastnet*	LO 926611	2000	23,8	326	709
Alya	GV 785720	1992	24,90	131	441
Effera	GV 785315	1990	24,90	128	441
Ksora	GV 785715	1991	24,90	158	441
Bougainville	GV 922683	2004	24		306
La Perouse	GV 922678	2003	24		405
Rossoren (en coprop)*	LO 926613	2007	28,4		
Zubernoa (en coprop)	GV 724521	1990	23,08	145	441
Tximistarri II	LO 922633	2000	15,90		294
Mirentxu	LO ?	2007	15,90		

* PPS pêche profonde en 2009 et 2010

- **Une dépendance structurelle aux pêches profondes**

[241] Ouest France du 16 juin 2009 « Reportage à bord du plus grand chalutier français ».
[242] Valérie Allain, Thèse de Doctorat en Océanologie biologique, Ecologie, biologie et exploitation des populations de poissons profonds de l'atlantique du nord-est, 1999, Université de Bretagne Occidentale.

En 2008, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer notait à propos de la Scapêche :

> *« En renforçant ses activités sur des espèces plus nobles comme la lotte (progression de 37 % en tonnage et 44 % en valeur), en diversifiant les captures, en renouvelant sa flotte par le départ de navires anciens et leur remplacement par des navires plus récents, l'armement SCAPECHE entend revenir à de meilleurs résultats afin de faire face aux baisses de quotas sur les espèces de grands fonds.*[243] *»*

L'armement d'Intermarché se trouve pris dans une tension grandissante entre les prix globalement à la hausse du gasoil (dont ses grands chalutiers sont excessivement gourmands), la baisse régulière des quotas et le choix stratégique au minimum questionnable de réinvestir dans des chalutiers spécialisés sur les grands fonds après la mise en place des quotas. Bien que largement subventionnés (voir chapitre sur les subventions dans la partie « Implications socio-économiques »), ces investissements engagent l'armement d'Intermarché sur des amortissements de navires à vingt ans.

Comme le résume un article du Marin datant d'août 2009 :

> *« L'enjeu [*le débat sur la pêche profonde*] est important, bien qu'il concerne un nombre assez réduit de bateaux français : moins d'une quinzaine dans les faits, même si l'on compte 25 permis de pêche spéciaux. Depuis plusieurs années déjà, Euronor à Boulogne et Dhellemmes à Concarneau ont commencé à penser le redéploiement de leurs flottilles, face aux baisses continues des quotas de grands fonds. Mais à Lorient, où la Scapêche exploite notamment trois chalutiers récents de 46 mètres spécialisés sur les grands fonds – le fleuron de sa flotte, la situation risque d'être plus délicate.*[244] *»*

Tandis que les autres armements concernés, comme la Scapêche dans une moindre mesure, ont entamé leur reconversion (voir plus bas), celle-ci reste fidèle à la pêche profonde au chalut malgré les tendances prévisibles de cette activité en raison des avis scientifiques, du profil économique de cette pratique et de sa dépendance intrinsèque à un gasoil peu cher. Dans le débat sur la pêche profonde au chalut en France, la Scapêche est d'ailleurs le seul armement à avoir mis ostensiblement en place une stratégie de communication et de lobbying politique direct auprès des instances européennes et nationales (voir plus loin.)
D'après une présentation de l'activité du port de Lorient[245] par la consultante M.C Monfort, l'apport de la Scapêche en espèces profondes à la criée de Lorient (cela exclut donc les achats réalisés en direct par les mareyeurs ainsi que les volumes de poissons préemptés par le groupe Intermarché pour ses rayons poissonnerie) est le suivant :
4 330 t en 2006
4 240 t en 2007
4 150 t en 2008

La Scapêche est le premier fournisseur de poissons de grands fonds à la halle à marée de Lorient (entre 80 et 88% des poissons profonds à la criée), mais l'armement ne vend qu'une partie de sa pêche sous criée. Comme le résume un article récent :[246]

[243] Monographie des pêches maritimes et des cultures marines du Morbihan - (édition 2008) - Direction Départementale des Territoires et de la Mer, Délégation à la Mer et au Littoral.
[244] Le Marin du 21 août 2009 : « Grands fonds : les experts au travail ».
[245] Contribution de Mme Marie-Christine Monfort, spécialiste de la commercialisation des produits de la mer à la mission d'évaluation des pêches profondes issue du Grenelle de la Mer, le mercredi 13 janvier 2010.
[246] Le Journal des Entreprises du 10 septembre 2010 « Scapêche. Nouvelle image pour la flotte Mousquetaire ».

> *« Intermarché dispose d'un accès privilégié à l'information en amont pour préempter les arrivages en fonction de ses besoins : Jean-Pierre Le Roch, fondateur d'Intermarché, ne s'est pas lancé au hasard en 1993 dans l'aventure d'une flotte intégrée... »*

La flotte reste discrète sur le pourcentage d'espèces profondes réservé à Intermarché, ce qui n'est pas le cas pour d'autres espèces : « *sur la lotte, nous parvenons à satisfaire plus de 50% des demandes [d'Intermarché].*[247] » Si l'on déduit les volumes déclarés à Lorient des 6000 tonnes d'espèces profondes capturées par la Scapêche (hors Comata donc hors légine), il reste environ 1600 à 1800 tonnes de poissons profonds, probablement préachetées par Intermarché ou vendues en direct à des mareyeurs. Cela correspond à un taux de vente hors criée d'environ 30% des captures d'espèces profondes de la Scapêche en Atlantique Nord-Est.

[247] Déclaration de Tristan Douard dans Le Journal des Entreprises du 10 septembre 2010 « Scapêche. Nouvelle image pour la flotte Mousquetaire ».

⇨ Euronor (Comptoir des Pêches d'Europe du Nord) / Boulogne-sur-Mer

- **Présentation générale**

La flotte de pêche industrielle[248] Euronor (le Comptoir des Pêches d'Europe du Nord) est née en janvier 2006 du rapprochement de deux armements de Boulogne-sur-Mer, la Société Boulonnaise d'Armement Le Garrec, créée en 1920,[249] et Nord Pêcheries, créé en 1945[250] et dissoute dans Euronor.[251] De 1986 à nos jours, une vingtaine de chalutiers hauturiers appartenant à ces deux armateurs ont opéré au départ de Boulogne.[252] En 1989, huit d'entre eux ciblaient en partie des espèces profondes, dont cinq spécialistes. En 1997, la flotte boulonnaise ciblant des espèces profondes était restée stable : elle comptait neuf bateaux sur le "creux" dont cinq spécialistes.[253] En décembre 2010, Euronor a été racheté à 100% par UK Fisheries Limited, qui appartient, à parts égales, à l'armement néerlandais Parlevliet & Van der Plas et à l'islandais Samherji HF.[254]

A la fin des années 1960, la société Le Garrec et Cie[255] s'est diversifiée dans différentes pêches lointaines : le lieu noir en Mer du Nord, les espèces de grands fonds en Ouest Ecosse, le thon tropical à Abidjan ou en Océan Indien et la légine dans l'océan austral. L'armement Le Garrec est l'actionnaire majoritaire de la société réunionnaise Cap Bourbon qui exploite le navire « Cap Horn 1 » (2002) avec un quota annuel de 975 t de légine jusqu'en 2009[256] et de 749 tonnes pour la saison de pêche 2009/2010.[257] En mai 2008, la compagnie possédait pleinement ou partiellement 25 navires (dont les neuf chalutiers d'Euronor basés à Boulogne-sur-Mer (depuis réduits à sept unités) et seize thoniers senneurs.[258]) L'armement Le Garrec fusionne ainsi sa flotte hauturière boulonnaise avec Nord Pêcheries dans Euronor.

Tableau reconstituant la flotte chalutière de Boulogne-sur-Mer possédée par Nord Pêcheries (rose) et l'Armement Le Garrec (bleu).
Navires classés par ordre chronologique de construction

Nom du navire	Immatriculation et armement d'origine	Construction	Longueur	Jauge brute (Gt)	Kw	Statut
Otter Bank	BL 341170 Nord Pêcheries	1971 Pologne – Entrée en	54,25	838	1472	Exporté en 2003

[248] « Il est à remarquer que le terme de "pêche industrielle" n'est pas employé à Boulogne, on lui préfère celui de "pêche hauturière" afin de gommer cette image négative que véhicule le qualificatif "industrielle" », site : http://www.bateauxdepeche.net/pechinduschalbl.htm
[249] Le Marin du 9 mai 2008 « Jean-Marc le Garrec : l'avenir est dans les pêcheries encadrées ». La Société Boulonnaise d'Armement Le Garrec est immatriculée en 1975 et est actuellement présidée par la société Le Garrec et Cie, créée en 1956. Source : societe.com.
[250] Immatriculée en 1957. Source : société.com
[251] http://pavillon.houseflag.free.fr/armateur%20N.html
[252] http://www.bateauxdepeche.net/pechinduschalbl.htm
[253] Valérie Allain - Écologie, biologie et exploitation des populations de poissons p r o f o n d s de l'Atlantique du nord-est, Thèse de Doctorat en Océanologie biologique à l'Université de Bretagne Occidentale
[254] Le Marin du 7 janvier 2011 « L'armement boulonnais Euronor racheté à 100% ».
[255] Créée en 1956.
[256] Le Marin du 27 février 2009.
[257] Le Marin du 25 mars 2011 "Le Garre sur tous les oceans". L'article mentionne un quota de 692 tonnes à Kerguelen et 57 tonnes à Crozet.
[258] Le Marin du 9 mai 2008 « Jean-Marc le Garrec : l'avenir est dans les pêcheries encadrées ».

		service 1975				
Viking Bank ex-Frédéric-Daniel	BL 341175 Nord Pêcheries	1972 sister-ship du Louis Evrard. Construit en Pologne[259]	54,25	838	1472	Ferraillé en 2006 en Belgique[260]
Nordic II Flotte Euronor	BL 341180 Nord Pêcheries	1972 Construit en Pologne sur coque acier / Sister-ship du Louis Evrard et de l'Otter Bank	54,25	861	1472	Actif
Fisher Bank[261] ex-Ptolomée	BL 339615 Nord Pêcheries	Construit en Pologne, Entrée en service en 1975	54,22	838	1472	Exporté en 2002
Dogger Bank ex-Janine-Andrée	BL 289077 Nord Pêcheries	1972 Construit en Pologne – Entrée en service 1975	54,25	852	1472	Démoli en 2004
Celtic I Ex-Marie-Catherine Ex-Nordic	LO 193738 (ex-BL 193738) Nord Pêcheries puis Pêcheries de Cornouaille (Lorient) Armement Scaviner à Lorient	1973 Construit en Pologne / coque acier - Entrée en service 1975	54,25 m	Jauge brute : 586,37	1472	Exporté aux Iles Saint-Vincent-et-Grenadines en 1997
Louis Evrard	BL 101940 Nord Pêcheries	1973 Pologne – Entrée en service 1975 à Boulogne	54,25	851	1575	Changement d'activité le 16/06/2004 (source registre des flottes de l'UE). Ferraillé en Belgique en 2006.
Halten Bank Ex-Nicolas Copernic Flotte Euronor	BL 194077 Nord Pêcheries	Construit en 1973 Pologne / coque métal	54,24	842	1472	Actif. Pêche le lieu noir et débarque tous les 12 jours à Boulogne-sur-Mer. Initialement construit pour l'armement Scaviner et Chauchet. Il était inscrit au plan de sortie de flotte d'avril 2009

[259] Sauf mention contraire, les constructions en Pologne eurent lieu au Chantier naval Centromor de Gdynia.
[260] Les démolitions de navires en Belgique, sauf contre-indication, ont lieu au chantier de démolition naval Van Heyghen Recycling à Gand.
[261] Le « Fisher Bank » est aussi le nom d'un chalutier dieppois (ex-Etienne Rimbert) de 38 m qui est vendu en 1951 à l'armement Leduc de Boulogne-sur-Mer. Il devient alors le Fisher Bank, mais repart à Dieppe en 1958 à l'armement Lebouder qui le rebaptise le Jeanne Gougy. Il fait naufrage en 1962.

Cap des Palmes	BL 265869 Société Boulonnaise d'Armement Le Garrec et Cie[262]	1976 aux Ateliers et Chantiers de la Manche à Dieppe	53	832	1500	Sorti de flotte en 2003 et ferraillé en Belgique en juillet 2004
Cap Sainte Anne	BL 265868 Société Boulonnaise d'Armement le Garrec et Cie[263]	1976 coque acier - Ateliers et chantiers de la Manche à Dieppe	53	837	1472	Ferraillé en Belgique en 2006
Cap Saint Jacques Flotte Euronor	BL 463725 Armement Le Garrec et Cie[264]	1979 coque acier / chantiers de la Manche Longueur	49,95	822	1472	Sorti de flotte en 2008, démoli en juin 2008 en Belgique. Pêchait en base avancée dans les grands fonds de Ouest-Ecosse. Spécialisé dans l'empereur[265]
Cap Saint Jean Flotte Euronor	BL 463519 Armement Le Garrec et Cie[266]	1979 – entrée en service 1981	49,95	822	1472	Sorti de flotte en avril 2009. Pêchait essentiellement le lieu noir et débarquait tous les 12 jours à Boulogne-sur-Mer.
Klondyke Flotte Euronor	BL 735220 Nord Pêcheries	1988	54,55	1491	2250	Actif
Cap Nord Flotte Euronor	BL 734690 Armement Le Garrec	1988 Construit en Norvège Coque métal	54,30	801,10	3057	Actif
Cap Saint Georges Flotte Euronor	BL 924675 Armement Le Garrec puis Euronor	2002. Coque acier	44,10	885	1850	Actif
Bressay Bank Flotte Euronor	BL 900470 Nord Pêcheries	2002. Construit au Danemark Coque acier Chaluts jumeaux	44	826	1472	Exploité en ouest-Ecosse pour les espèces de grand fond, selon le système des bases avancées, avec un système de rotation d'équipages, trois équipes à bord et une équipe à terre, c'est à dire

[262] http://www.shipspotting.com/modules/myalbum/photo-126779-CAP+DES+PALMES
[263] http://www.shipdata.nl/UK/index.php?mode=shipthumb&Schip=9401
[264] http://www.bateauxdepeche.net/pechinduschalbl.htm
[265] Voix du Nord du 7 janvier 2002.
[266] http://www.shipdata.nl/UK/index.php?mode=shipbuild&Country=FRA&Place=BL&Number=463519

						quinze personnes à bord et cinq à terre.[267]
André Leduc **Flotte Euronor**	BL 924680 Nord Pêcheries	Construit en 2003. Coque métal	44	850	1850	Actif
Jones Bank	BL 265160 Nord Pêcheries	1975-76 ?[268] / Entre 1967 et 1976 ? chantiers navals de Gdynia (Pologne)[269]				
Sydero	BL 341130 Nord Pêcheries	Entre 1967 et 1976 ? Chantiers Gdynia				
Shetland	BL 341120 Nord Pêcheries	Entre 1967 et 1976 ? Chantiers Gdynia				

Sauf mention contraire, les informations sont tirées du registre des flottes européennes et du site : www.bateauxdepêche.com.
En bleu, les navires de l'armement Le Garrec et Cie.
En rose, les navires de l'armement Nord Pêcheries.

Euronor, basé à Boulogne sur Mer, emploie 215 salariés (40 à terre pour 175 navigants) et comprend à l'heure actuelle sept chalutiers, dont deux spécialisés en pêches profondes. Le site indique « les familles Le Garrec et Leduc ont décidé de mettre en commun leur expérience et leur savoir-faire pour devenir un acteur majeur de la pêche au lieu noir et des espèces de grands fonds en Europe.[270] » Si Euronor est sans aucun doute un acteur majeur de la pêche au lieu noir, l'armement semble avoir changé de stratégie vis-à-vis des espèces profondes depuis la rédaction du site internet. Cette mention correspond peut-être à une réalité historique : le fait que les espèces de grands fonds ont été principalement découvertes il y a 25 ans par les Boulonnais.[271]

Le président d'Euronor, Patrice Leduc précise[272] à propos des activités de l'armement qu'en 1972, les Boulonnais ciblaient essentiellement des espèces pélagiques (harengs et maquereaux) et que lorsque les conditions n'étaient pas favorables aux captures de ces espèces, notamment au printemps, les navires montaient en mer du Nord pour attraper du lieu noir. Les bateaux profitaient alors de leurs nouveaux treuils pour explorer les profondeurs situées à 800/900 m. Commença alors « l'époque » de la lingue bleue. Le président d'Euronor indique qu'à ce moment-là, on ne savait pas valoriser les autres espèces attrapées (sébastes, lottes, grenadiers, requins etc.) et qu'elles étaient ainsi rejetées en quantités « phénoménales ».

Selon M. Patrice Leduc, la deuxième époque des grands fonds commence en 1985 avec des zones travaillées situées au-delà de 800 à 1000 m. Les espèces ciblées cette fois sont celles

[267] Article de la Voix du Nord 17.9.2002 : « Un nouveau chalutier industriel Nord Pêcheries en 2002 sans doute un second en 2003... »
[268] http://www.nordlittoral.fr/actualite/Faits_divers/Faits_divers/article_1133144.shtml
[269] http://www.bateauxdepeche.net/pechinduschalbl.htm
[270] http://www.euronor.fr/Euronor/
[271] La Voix du Nord du 12 octobre 2008 « La fin annoncée des espèces de grand fond pousse Euronor à se restructurer ».
[272] Audition du président d'Euronor, M. Patrice Leduc au sein de la mission d'évaluation des pêches profondes issue du Grenelle de la Mer (2009/2010) qui a abouti à la démission des ONG participant au processus.

qui étaient autrefois rejetées (grenadier, sabre, siki…). Entre la première et la deuxième époque des grands fonds, un mareyeur boulonnais « passionné par les produits nouveaux » selon M. Leduc, trouve le moyen de valoriser ces espèces par le biais d'une stratégie de markéting simple : les poissons sont offerts par les producteurs aux mareyeurs puis aux poissonniers à condition que ceux-ci les offrent à leur tour aux clients. Les Français réservent un accueil favorable et rapide à ces espèces étranges, filetées et renommées pour l'occasion, selon un champ lexical militaire (« empereur », « sabre », « grenadier »...).
Patrice Leduc narre la découverte de quantités substantielles d'empereurs en 1989 grâce à un coup de chalut accidentel dans la zone des Iles Féroé. Un second capitaine cherchant de l'églefin et de la lingue bleue se serait endormi tandis qu'il chalutait vers 800 mètres de profondeur. Au lieu de remonter son chalut au bout du plateau, celui-ci serait tombé dans un trou pour en remonter cinq tonnes de « gris » (grenadier, lingue) et 22 tonnes de « rouge » : l'empereur. M. Leduc précise qu'à l'époque, on ne savait pas qu'il était même possible de pêcher des quantités aussi importantes.

Il indique que cette découverte de l'empereur par les Boulonnais donna l'impulsion à un lancement de campagnes de recherche financées par les pouvoirs publics dans les années 1991 pour découvrir d'autres secteurs à empereurs. Les campagnes furent couronnées de succès et permirent d'identifier de nouvelles zones de pêche. C'est ainsi que la Bretagne se mit à pêcher avec Boulogne, ce qui attira rapidement la curiosité d'autres pêcheurs et armateurs. Cette « ruée vers l'or » de l'empereur, telle qu'elle a été nommée par les pêcheurs néo-zélandais découvrant cette ressource profonde (en raison de la valeur et de la couleur orange du poisson), ne tarda pas à faire des émules, notamment parmi les pêcheurs écossais et irlandais, dont les captures alimentèrent le marché français, le seul existant alors pour l'empereur.

En 2005/6, lors de la création d'Euronor, la flotte se compose de 13 bateaux : trois navires surgélateurs et dix chalutiers hauturiers de pêche fraîche. Leur longueur variait de 44 à 55 mètres.

Evolution de la flotte Euronor :

Année	Flotte		Navires surgélateurs	Chalutiers hauturiers (pêche fraîche)	
2005	13		3	10	
2008-2009	8		3	5	
2010	7	-46%	3	4	-60%

En 2008, le dernier armement industriel boulonnais possède huit chalutiers hauturiers dont trois surgélateurs.[273] Début 2009, Euronor armait 8 chalutiers : les André Leduc, Bressay Bank, Cap Nord, Cap Saint-Georges, Cap Saint-Jean, Halten Bank, Klondyke et Nordic II.[274] Le Cap Saint-Jacques est sorti de flotte en 2008 et le Saint-Jean en avril 2009. En 2010, Euronor ne possède plus que quatre chalutiers de pêche fraîche et trois surgélateurs[275] (âge moyen de 20 ans).

La flotte a donc été réduite de 46% sur les cinq dernières années et cette réduction n'a concerné que les navires opérant en pêche fraîche, notamment sur les espèces profondes. Ce segment de la flotte a diminué quant à lui de 60% sur la durée.

[273] La Voix du Nord du 12 octobre 2008 « La fin annoncée des espèces de grand fond pousse Euronor à se restructurer ».
[274] Le Marin, N° 3216 du 27/02/2009.
[275] http://www.euronor.fr/Euronor/the_vessels_029.htm

- **L'activité « pêches profondes » d'Euronor**

On voit d'après le tableau ci-dessus que la pêche profonde est progressivement en train de disparaître des activités d'Euronor. Les réductions de flotte ont porté sur la pêche fraîche et non sur les surgélateurs. La surgélation concerne principalement le lieu noir et jamais les espèces profondes, qui étaient toutes traitées en pêche fraîche. Sur une flotte actuelle de sept navires, deux ont des activités spécialisées sur les grands fonds (âge moyen de sept ans) : le Cap Saint-Georges et le André Leduc[276] (en bleu dans le tableau ci-dessous). Halten Bank et Bressay Bank sont « spécialisés dans la traque du lieu noir » et ont débarqué à eux deux 5400 tonnes de poisson en 2009.[277] Ils capturent également des espèces profondes de façon marginale.

	FLOTTE	Méthode	Année	Puiss. kW	Tonnage	LOA m	Statut actuel
	Halten Bank	Chalutier de fond	Construction 1973	1472	842	54	Actif – spécialiste lieu noir, églefin et merlan / débarque sa marchandise en base avancée au Danemark (Halsthom)
	Cap Saint-Jacques	Chalutier de fond	Construction 1979	1472	822	49,95	Sorti de flotte en 2008. Spécialiste espèces profondes dans les Iles Féroé, Ouest Ecosse et Ouest Irlande.[278]
	Cap Saint-Jean	Chalutier de fond	Construction 1979, sister ship du Cap Saint-Jacques	1472	822	49,95	Sorti de flotte en avril 2009. Pêchait essentiellement le lieu noir, églefin et merlan.
	Cap Nord	Chalutier surgélateur	Construction 1988	2248	1492	54,3	Actif – lieu noir, cabillaud, églefin. Mer de Norvège et Spitzberg
	Klondyke	Chalutier surgélateur	Construction 1988	2250	1491	54,55	Actif – lieu noir, cabillaud, églefin. Mer de Norvège et Spitzberg
	Nordic II	Chalutier surgélateur	Construction 1972	1472	861	54,25	Actif – lieu noir, cabillaud, églefin. Mer de Norvège et Spitzberg
	Bressay Bank	Chalutier de fond	Construction 2002	1472	826	44	Actif - spécialiste lieu noir, églefin et merlan / débarque sa marchandise en base avancée au Danemark (Halsthom) / a arrêté les espèces

[276] Le Marin du 26 février 2010 « Euronor. Labelliser le lieu noir ».
[277] Le Marin du 26 février 2010 « Euronor. Labelliser le lieu noir ».
[278] Le Marin du 27 février 2009.

							profondes en mai 2006.[279] Reconversion surgélateur lieu noir prévue – suspendue
	Cap Saint-Georges	Chalutier de fond	Construction 2003	1850	885	44	Actif – **espèces profondes.** Reconversion surgélateur lieu noir prévue – suspendue
	André Leduc	Chalutier de fond	Construction 2004	1850	850	44	Actif – **espèces profondes.** Reconversion surgélateur lieu noir prévue - suspendue

- **Les captures d'Euronor**

En 2007, la flottille d'Euronor avait débarqué et vendu 15 700 tonnes de produits finis (poisson congelé compris) soit plus de 20 000 tonnes de poisson éviscéré à bord.[280] En 2009, le président d'Euronor indiquait que l'armement avait une production annuelle de 15 000 tonnes de poissons en moyenne dont 23% constituées d'espèces profondes.[281] 2009 était une mauvaise année avec une production totale de 11 700 tonnes de poissons et un chiffre d'affaires de 21,6 M€.[282] Selon ces indications, les espèces profondes doivent ainsi représenter entre 2600 et 3500 tonnes dans les captures de l'armement, selon les années, soit au minimum deux fois moins que les captures profondes de la Scapêche. En 2009, les deux spécialistes « grands fonds » d'Euronor (Cap Saint-Georges et André Leduc) ont capturé 2700 tonnes d'espèces profondes, majoritairement de la lingue bleue, du sabre noir et du grenadier.[283] Le reste des débarquements comprend principalement du lieu noir et du cabillaud d'origine arctique, pêchés dans les eaux norvégiennes par les navires surgélateurs.

Les captures d'Euronor en 2009 se répartissent comme suit :

Navires	**Volume 2009 en tonnes**	**Espèces**
André Leduc	2700	Lingue bleue, grenadier, sabre
Cap Saint-Georges		
Bressay Bank	5400	Lieu noir, cabillaud, merlan
Halten Bank		

[279] Le Marin du 28 mars 2008 « L'œil rivé sur le prix du gasoil » et Le Marin hors série « Ports de pêche » mars 2007.
[280] Le Marin du 28 mars 2008 « L'œil rivé sur le prix du gasoil ».
[281] Audition du président d'Euronor, M. Patrice Leduc au sein de la mission d'évaluation des pêches profondes issue du Grenelle de la Mer (2009/2010) qui a abouti à la démission des ONG participant au processus. Voir http://oceans.greenpeace.fr/mission-peches-profondes-limposture
[282] Le Marin du 26 février 2010 « Labelliser le lieu noir ».
[283] Le Marin du 26 février 2010 « Labelliser le lieu noir ».

Cap Nord	3600 t de filets congelés (dont 3000 de lieu noir)	Lieu noir, cabillaud, églefin
Klondyke		
Nordic II		
TOTAL CAPTURES 2009	11 700	

Tableau des captures par navire de l'armement Euronor tiré des données indiquées dans un entretien du président d'Euronor au journal Le Marin en février 2010.[284]

Selon une autre source, les trois surgélateurs ramènent 8946 tonnes de poisson congelé en 2009.[285] Ce chiffre est bien entendu beaucoup plus élevé que celui indiqué dans le tableau ci-dessus. La seule explication évidente qui permette de comprendre ce hiatus est la confusion qui existe dans les références aux poids entre le poids transformé et le poids vif.

Un règlement européen fixe les coefficients de conversion entre poids vif et poids transformé.[286] Ci-dessous, un tableau figurant quelques espèces profondes courantes ainsi que lieu noir et cabillaud. Les champs non renseignés ne figurent pas dans le règlement.

	Baudroie *Lophiidae*	Lingue bleue *Molva dypterygia*	Sabre noir *Aphanopus carbo*	Grenadier de roche *Coryphaenoides rupestris*	Cabillaud *Gadus morhua*	Lieu noir *Pollachius virens*
WHL Entier	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
FIL Filets					2,60	
GHT Éviscéré, étêté et équeuté				3,20		
GUH Éviscéré et étêté	3,00			1,92	1,70	
GUT Éviscéré	1,22	1,17	1,24	1,11	1,17	1,19
HEA Étêté			1,40		1,38	
TAL Queue	3,00					

WHL Entier / Non transformé
FIL Filets / Suppression de la tête, des viscères, des arêtes et des nageoires
GHT Éviscéré, étêté et équeuté / Suppression des viscères, de la tête et de la queue
GUH Éviscéré et étêté / Suppression des viscères et de la tête
GUT Éviscéré / Suppression de tous les viscères
HEA Étêté / Suppression de la tête
TAL Queue / Queues seules

Le coefficient n'est pas indiqué pour la transformation du lieu noir en filet, mais si l'on admet que le ratio est proche de celui de la morue et que l'on multiplie donc les 3600 tonnes de filets débarquées par Euronor en 2009 par 2,60, cela donne 9360 tonnes en poids vif,[287] un

[284] Le Marin du 26 février 2010 « Labelliser le lieu noir ».
[285] Le Marin du 22 janvier 2010 « Une nouvelle année morose ».
[286] Règlement (CE) n°409/2009 de la Commission du 18 mai 2009 établissant des coefficients de conversion et des codes de présentation communautaires afin de convertir le poids de poisson transformé en poids de poisson vif, et modifiant le règlement (CEE) n°2807/83 de la Commission.
[287] Il faudrait sans doute multiplier ce chiffre de poids transformé surgelé par le coefficient de conversion entre la glace et l'eau (917 g de glace pour 1 kg d'eau) pour arriver à un poids vif non surgelé proche de la réalité, mais comme le ratio appliqué est celui de la morue et non des espèces précisément débarquées, cela n'aurait pas de sens.

chiffre qui n'est plus très éloigné des 8946 tonnes citées dans un article de presse pour les captures débarquées par les trois surgélateurs d'Euronor. Ce chiffre est également cohérent avec celui indiqué par Euronor au journal Le Marin en 2008 pour les trois surgélateurs : 9764 tonnes (poids vif).[288]
Il est probable que les chiffres fluctuants qui circulent pour les captures réalisées par les divers armements correspondent à l'assiette de référence (poids vif/poids transformé). Il nous est impossible, dans le document présent, de faire plus que de noter et rapporter les fluctuations relevées dans les chiffres communiqués.

Année	Captures en tonnes	Répartition	% esp. profondes	C.A (comptes d'exploitation)	Source
2006	16 700 t	Dont 5200 t surgelées en mer, 7300 t de lieu noir frais et 4000 t d'espèces profondes	24% du tonnage mais 31% du C.A.	29,28 M€	Le Marin hors série « Ports de pêche » mars 2007
2007	20 000 t poisson éviscéré à bord	15 700 tonnes de produits finis (poisson congelé compris) : dont 7900 t de lieu noir frais (prises accessoires comprises) à 1,07 €/kg, 4700 t de filets surgelés (9764 t (poids vif) ramenées par 3 surgélateurs[289]) et 3700 t d'espèces profondes[290]	23-24% du tonnage	28,62 M€	Le Marin du 28 mars 2008 et du 9 mai 2008
2008				27,44 M€	
2009	11 700 t	Dont 2700 d'espèces profondes (dont 1000 t de lingue bleue, 460 de sabre et 440 de grenadier[291] et 4,16 t d'empereur)[292] 5400 de lieu noir, cabillaud, merlan (frais) et 3600 t de filets congelés (dont 3000 de lieu noir) de lieu noir, cabillaud, églefin	23% du tonnage	21,68 M€	Le Marin du 26 février 2010
2010	14 211 t	5277 t de pêche fraiche (dont 1950 d'espèces profondes : 1020 tonnes de lingue bleue, 509 tonnes de grenadier de roche, 421 tonnes de sabre noir, 0,9 tonnes d'empereur) et 8934 t de surgelé (poids vif)		23,32 M€	La Voix du Nord du 5 janvier 2011, Le Figaro du 4 janvier 2011, Le Marin du 25 mars 2011.
En moyenne	15 000 t environ	3450 tonnes d'espèces profondes (=23%)	23% d'espèces profondes	M€	Audition du président d'Euronor[293]

Tableau des captures par année de l'armement Euronor

[288] Le Marin du 15 février 2008.
[289] Le Marin du 15 février 2008.
[290] Les chiffres sont reproduits tels quels des articles bien qu'ils ne donnent pas des totaux exacts.
[291] http://www.crefmpm.com/article.php3?id_article=3005
[292] Le Marin du 25 mars 2011 « Des questions après le rachat ».
[293] Audition du président d'Euronor, M. Patrice Leduc au sein de la mission d'évaluation des pêches profondes issue du Grenelle de la Mer (2009/2010).

En 2008, dernière année statistique disponible dans la base de données de la FAO, la France déclare 3065 tonnes de captures de lingue bleue, 2287 tonnes de sabre noir et 2672 tonnes de grenadier de roche.

Les deux chalutiers spécialisés en espèces profondes d'Euronor (André Leduc et Cap Saint-Georges) avec, possiblement, l'apport des deux autres chalutiers de pêche fraiche non spécialisés en profond (Bressay Bank et Halten Bank), ont capturé en moyenne en 2009/2010 1010 tonnes de lingue bleue, soit un tiers des prises françaises, 474,5 tonnes de grenadier soit environ 15% des prises nationales et 440 tonnes de sabre noir soit 19% des prises.

Le président d'Euronor indique que les bateaux boulonnais qui ne font pas de grands fonds pêchent couramment jusqu'à 500 ou 600 mètres de fond, sans que ces navires ciblent particulièrement des espèces profondes (grenadier, sabre, lingue bleue etc.) qui sont capturées plutôt vers 700 ou 800 m.[294] Les profondeurs auxquelles travaillent ces navires et les espèces qu'ils sont néanmoins susceptibles de débarquer leur imposent donc d'être en possession d'un permis de pêche spéciale « espèces profondes ».

FLOTTE Navires possédant un PPS espèces profondes	**PPS 2009**	**PPS 2010**	**LOA m.**	**Tonnage Gt**	**Puiss. kW**
André Leduc	oui	oui	44,00	850	1850
Bressay Bank	oui	oui	44,00	826	1472
Cap Saint-Georges	oui	oui	44,00	885	1850
Halten Bank	oui	oui	54,24	842	1472
Cap Nord (surgélateur)	non	oui	54,3	1492	2248
Klondyke (surgélateur)	non	oui	*54,55*	1491	2250

Tableau des navires de l'armement Euronor possédant un permis de pêche spécial pour les espèces profondes

En 2009, Euronor avait bénéficié de quatre permis de pêche spéciaux pour les espèces profondes. En 2010, ils en ont obtenu deux de plus pour leurs surgélateurs, le Cap Nord et le Klondyke.

- **Reconversion d'Euronor**

L'armement a subi la diminution de la ressource et les baisses de quotas régulières qui augurent potentiellement d'une fermeture à terme des pêcheries profondes. L'évolution de la flotte reflète ce que Patrice Leduc, Président d'Euronor, annonçait en 2007[295] :

> *« Trois de nos bateaux travaillaient à plein temps sur ces espèces, ils vont être obligés de se redéployer partiellement en 2007. En 2008, tous ne pourront se maintenir sur la pêcherie ».*

Euronor a ainsi tenté de prendre les devants sur la crise de la pêche hauturière, notamment profonde. En 2008, Euronor déclarait :

[294] Audition du président d'Euronor, M. Patrice Leduc au sein de la mission d'évaluation des pêches profondes issue du Grenelle de la Mer (2009/2010) qui a abouti à la démission des ONG participant au processus.
[295] Sarah LELONG et Marie BARBAT, *Face aux problemes que pose la pêche de grands fonds aujourd'hui, quelle réponse de l'europe ?* Neptunus, Centre de Droit Maritime et Océanique, Université de Nantes, Vol. 13 2007/2.

> *« Euronor n'attend pas 2010 [les baisses de quotas décidées par l'Europe] pour s'attaquer déjà à la restructuration d'une partie de sa flottille. Trois de ses chalutiers les plus récents devraient ainsi être transformés en surgélateurs pour du lieu noir décapité et éviscéré.*[296] *»*

Et d'ajouter : « *La première mesure qu'on a prise, c'est la sortie du Cap Saint-Jacques* ».[297] Le Cap Saint-Jacques (49,95 m, construit en 1979) sort effectivement de flotte en 2008. Il pêchait en base avancée dans les grands fonds à l'ouest de l'Ecosse.[298]

> *« Cette restructuration va passer aussi par la transformation à terme des trois chalutiers (Cap Saint-Georges, 2003, Bressay-Bank, 2002 et André-Leduc, 2004) les plus récents en surgélateurs pour le lieu noir ».*[299]

> *« Le système des bases avancées que nous avons mis en place il y a quelques années a démontré que l'on pouvait s'adapter à un environnement en mouvement. C'est au crédit de l'entreprise. Demain, on fera ce qu'il faut pour pouvoir continuer à pratiquer notre métier... ».*

Le journal *Le Marin* analysait ainsi dès 2006 la reconversion d'Euronor : « *avec des navires peut-être plus polyvalents, les Boulonnais [d'Euronor] ont diminué leur effort de pêche sur les grands fonds et sont revenus à leur métier traditionnel du lieu noir. La ressource le permet et ils se replacent, difficilement, sur un marché qu'ils avaient un moment perdu au profit des Norvégiens*.[300] »

En mars 2010, Euronor déclare dans Le Marin capturer 16 000 tonnes de lieu noir par an par le biais de ses cinq chalutiers (dont trois surgélateurs), ce qui représente 90% du quota alloué à la France pour cette espèce.[301]

Dans un document commun à l'IFREMER, l'IRD, le Muséum national d'Histoire naturelle et FranceAgriMer datant de septembre 2009,[302] on lit effectivement :

> *« Parmi les stocks en bonne santé, on peut citer le lieu noir en mer du Nord et Ouest Ecosse qui, après un effondrement dans les années 1980, a connu un rétablissement consécutif à une forte réduction de la mortalité par pêche. Ce stock est également un des rares à être assez proche du RMD. »*

« Tout était prêt » pour la reconversion des navires mais celle-ci a été suspendue en raison du refus de l'Etat d'aider l'armement : « *le bénéfice du plan de sauvetage et de restructuration nous a été refusé par l'Etat au tout dernier moment.*[303] » Euronor maintient pour l'instant ses deux chalutiers spécialisés sur les espèces profondes (André Leduc, Cap Saint-Georges) et les deux autres qui se répartissent entre lieu noir et quelques espèces profondes (Halten Bank et Bressay Bank).

---

[296] La Voix du Nord du 12 octobre 2008 « La fin annoncée des espèces de grand fond pousse Euronor à se restructurer ».
[297] La Voix du Nord du 12 octobre 2008 « La fin annoncée des espèces de grand fond pousse Euronor à se restructurer ».
[298] Communiqué du MSC sur les acteurs français : http://www.msc.org/fr/salle-de-presse/communiques-de-presse/une-nouvelle-pecherie-francaise-se-porte-candidate
[299] La Voix du Nord du 12 octobre 2008 « La fin annoncée des espèces de grand fond pousse Euronor à se restructurer ».
[300] Article Le Marin du 10 novembre 2006 par Philippe Urvois publié le jeudi 28 décembre 2006, http://crefmpm.com/article.php3?id_article=330&id_rubrique=15
[301] Le Marin du 19 mars 2010 « Le lieu noir d'Euronor labellisé ».
[302] Document préparatoire des Assises de la pêche de l'IFREMER, l'IRD, du Muséum national d'Histoire naturelle et de FranceAgriMer : « Etat du secteur des pêches français ». 14 sept. 2009.
[303] Le Marin du 26 février 2010 « Euronor. Labelliser le lieu noir ».

Euronor a engagé une démarche de pêche durable (contrairement au label –ou étiquettes ?- « pêche responsable » de la Scapêche qui a fixé son propre cahier des charges et rémunère un certificateur, le bureau Véritas, pour s'assurer que la société applique bien à elle-même les critères qu'elle s'est fixés…) pour sa pêche de lieu noir et fut ainsi le premier armement français à obtenir le label MSC (Marine Stewardship Council) le 15 mars 2010.[304] Le lieu noir provient majoritairement du Nord de la mer du Nord, de l'Ouest Ecosse et de la mer de Norvège. Euronor est l'une des plus importantes flottes d'Europe spécialisées dans le lieu noir.[305] L'armement compte engager une démarche similaire pour sa pêcherie de cabillaud et d'églefin.

Euronor fait face à une crise profonde de la pêche hauturière : la pêche fraîche décline de 26% en 2009[306] (baisse en volume de 26% des chalutiers d'Euronor)[307] et le lieu noir enregistre une chute de 35% de valeur la même année.[308] En 2009, Le Marin rapportait une baisse de 51,9% sur le grenadier à Boulogne.[309]
La pêche fraiche hauturière boulonnaise n'est plus représentée que par les cinq chalutiers d'Euronor et s'élève à 8832 tonnes pour 13,6 M€ (-19%), loin derrière la pêche artisanale. Il faut ajouter à ces chiffres les captures des trois surgélateurs d'Euronor, soit 10 075 tonnes en poids vif (le même article fait état de 8946 tonnes de poisson congelé ramené par Euronor.[310])

En raison de ces difficultés et de la pression financière supplémentaire imposée par la nécessité de rembourser à l'Etat français les aides perçues au moment de la hausse des prix du gasoil (le « FPAP », Fonds de Prévention des Aléas de la Pêche créé en avril 2004 et qui a pris fin début 2007 –), Euronor est contraint de vendre son activité à la fin de l'année 2010 au groupe UK Fisheries.

Dans un communiqué, les dirigeants d'Euronor estiment « *que cette opération renforcerait Euronor à un moment où lui sont demandés d'importants remboursements à la suite de la condamnation par Bruxelles d'interventions de l'État français (Erika, FPAP) en faveur des entreprises de pêche* ».[311]

[304] http://www.msc.org/documentation/fiches-signaletiques/EURONOR%20FFS%20FINAL%20ENG%20A4.pdf
[305] Télégramme du 17 mars 2010 « Pêche durable. Euronor (Boulogne) certifiée MSC ».
[306] Le Marin du 12 février 2010 « Coup de pouce à la pêche ».
[307] Le Marin du 22 janvier 2010 « Une nouvelle année morose ».
[308] Le Marin du 22 janvier 2010 « Une nouvelle année morose ».
[309] Le Marin du 6 mars 2009 « Le chiffre d'affaires baisse de 10% ».
[310] Le Marin du 22 janvier 2010 « Une nouvelle année morose ».
[311] Nord Littoral du 7 janvier 2011.

⇨ Dhellemmes / Concarneau

L'armement Dhellemmes, installé depuis 1948 à Concarneau, emploie 95 personnes dont 80 navigants[312] et comprend à l'heure actuelle onze navires dont huit en propriété pleine et trois[313] (des bolincheurs) en copropriété. Les navires de 17 à 34 mètres (âge moyen de 23 ans) travaillent du golfe de Gascogne au Nord de l'Écosse. Parmi ces derniers, trois participent à des degrés divers aux débarquements d'espèces de grands fonds (âge moyen de 15 ans). L'armement Dhellemmes appartient au groupe hollandais Jaczon BV.

La croissance des activités de pêche profonde à Concarneau a été fulgurante : la flotte mixte y est passée de cinq unités en 1990 à 23 deux ans plus tard. Quasiment aucune d'entre elles n'était spécialisée jusqu'en 1995. En 1997, la flotte concarnoise se composait de 26 unités dont six spécialisées sur le creux. Ensuite de nombreux armements ont fusionné et la flotte s'est réduite petit à petit. Actuellement, Dhellemmes est le seul armement industriel encore basé à Concarneau. La flotte de l'armement a dû compter jusqu`à 20 unités de chalutiers hauturiers. En 2002, ils possédaient 12 à 13 navires sur les grands fonds contre trois en 2010 (en bleu dans le tableau récapitulatif ci-dessous).

> *« Pour un armement comme Dhellemmes, trois navires sont aujourd'hui concernés, contre 12 il y a 8 ans. Ils réalisent un quart de leur chiffre d'affaires en pêche profonde mais sans celle-ci, ils reviendraient plus au sud, pêchant sur le plateau continental.[314] »*

En 2002 : 12 à 13 navires sur les grands fonds.[315]
En 2009 : cinq permis de pêche spéciaux pour les espèces profondes.
En 2010 : trois permis de pêche spéciaux pour le *Corail*, le *Roselend* et le *Saint Gothard*.

Les trois chalutiers (*Corail, Roselend* et *Saint Gothard*) travaillent dans le Nord de l'Ecosse et débarquent à Concarneau.
Les chalutiers *Iroise* et *Saint-Bernard* opèrent en Mer Celtique et livrent au Guilvinec.
Les trois senneurs (*Tourmalet*, *Larche* et *Galibier*) pêchent en Manche et proche de la Mer Celtique, vendent au Guilvinec.
Dhellemmes exploite également trois bolincheurs (*War Raog* III et *War Raog* IV, *Berceau de l'Océan*) pour le compte d'un groupe d'associés.

Quatre navires ont été récemment équipés à la senne danoise (en gris dans le tableau ci-dessous). Trois (âge moyen de 14 ans) ont des activités de pêche profonde (en bleu).

FLOTTE	Méthode	Année de construction	Puiss. kW	Tonnage Gt	LOA m	Statut actuel
Iseran	Chalutier de fond	1981	588	297	34	Vendu aux Pays-Bas en 2007[316]
Simplon	Chalutier de fond	1981	588	297	34	Vendu aux Pays-Bas en 2009[317]
Grand Saint Bernard	Chalutier de fond	1987	588	273	32,80	Actif – Mer Celtique (débarque

[312] Le Marin du 25 juin 2010 « Une flotte redimensionnée ».
[313] War Raog III, War Raog IV, Berceau de l'Océan.
[314] « Grands Fonds - Les pêcheurs inquiets », article Le Marin du vendredi 12 mars 2010 par André Thomas. http://crefmpm.com/article.php3?id_article=2593&id_rubrique=15
[315] « Dhellemmes, une flotte redimensionnée », Le Marin, 25 juin 2010.
[316] Le Marin du 25 juin 2010 « Une flotte redimensionnée ».
[317] Le Marin du 25 juin 2010 « Une flotte redimensionnée ».

						Guilvinec)
Saint Gothard	Chalutier de fond	1987	588	273	32,80	Actif – Nord Ecosse et Ouest Irlande (débarque à Concarneau)
Iroise	Chalutier de fond	1991	588	283	32,80	Actif – Mer Celtique (débarque Guilvinec)
Corail	Chalutier de fond	1998	800	359	35,3	Actif – Nord Ecosse et Ouest Irlande (débarque à Concarneau)
Roselend	Chalutier de fond	2000	588	403	35,30	Actif – Nord Ecosse et Ouest Irlande (base avancée Lonchinver)
Tourmalet	Senne danoise	1982	588	274	34	Actif – Manche et Ouest mer Celtique (débarque Guilvinec)
Larche	Senne danoise	1982	588	274	34	Actif – Manche et Ouest mer Celtique (débarque Guilvinec)
Galibier	Senne danoise	1981	588	274	34	Actif – Manche et Ouest mer Celtique (débarque Guilvinec)
Aravis	Senne danoise	1989	588	231	29,80	Transformé en janvier 2007 - Vendu à un armement belge

En bleu, les navires ciblant des espèces profondes. En gris, les navires ayant été reconvertis à la senne danoise.

FLOTTE	**PPS pêche profonde 2009**	**PPS pêche profonde 2010**	**LOA m.**	**Tonnage Gt**	**Puiss. Kw**
Iroise	oui	non	32,80	283	588
Corail	oui	oui	35,3	359	800
Grand Saint Bernard	oui	non	32,80	273	588
Roselend	oui	oui	35,30	403	588
Saint Gothard	oui	oui	32,80	273	588
Simplon	non	non	34,00	297	588
Tourmalet (senne)	non	non	34	274	588
Larche (senne)	non	non	34,00	274	588
Galibier (senne)	non	non	34,00	274	588
Aravis (senne - vendu à la Belgique)	non	non	29,80	231	588

Tableau des navires de l'armement Dhellemmes possédant un permis de pêche spécial pour les espèces profondes

La puissance développée sur les grands fonds est de 494 Kw (le coefficient alloué pour le calcul de puissance correspond à la proportion des captures d'espèces profondes effectuées, soit 25% pour chacun des trois navires). Cela représente 8,1% de la puissance totale de l'armement et reflète l'évolution vers d'autres techniques de pêche telle que la senne danoise ainsi que le repli sur d'autres espèces.

L'armement a débarqué 6900 tonnes en 2009 pour un chiffre d'affaires de 12 millions d'euros. La production totale de l'armement en 2010 est d'environ 9 000 tonnes pour un chiffre d'affaires consolidé annoncé dépassant les 15 millions d'euros en 2010.[318]

- **Politique de diversification de Dhellemmes**

Entamée en 2003, la politique de diversification a déjà porté ses fruits. La reconversion des chalutiers en senne danoise s'est achevée fin 2009.[319] Elle a coûté 4,2 M€ par bateau (17 M€ au total)[320] et a conduit l'armement à se séparer du prototype, l'Aravis.

En 2008, Le Télégramme indique :

> *« Des travaux effectués aux chantiers navals Padmos, aux Pays-Bas, avec des modifications radicales. « Seule la coque est conservée », précisait samedi Hervé Jeantet. L'investissement est donc très lourd : 4 M€ l'unité, soit 12 M€ au total. Ce qui faisait dire samedi à un intervenant que ces modifications étaient difficiles à mettre en œuvre par les artisans, et que seuls les gros armements pouvaient se permettre de passer à ce type de pêche. »*[321]

Le président de l'armement s'exprime ainsi à propos de cette technique de pêche :

> « *Ça n'a vraiment rien de novateur, soulignait déjà Hervé Jeantet, au moment de l'annonce de la transformation de l'Aravis. La senne danoise existe depuis 1848. C'est un chalut de fond qui s'utilise comme une senne et qui permet de travailler sur un périmètre dix fois supérieur à un chalut classique, tout en apportant une valeur ajoutée sur la qualité du poisson* ».[322]

La senne danoise permet de travailler des espèces hors quota comme le rouget ou l'encornet[323] et de réaliser 40 à 50% d'économie de carburant.[324] Alors que les chalutiers consomment « deux litres par kilo de poisson sur l'essentiel des bateaux », les senneurs consomment un litre par kilo de poisson.[325] Le président de l'armement Hervé Jeantet déclarait en 2008 que le prix du carburant avait augmenté de « 143% depuis l'an 2000, alors que le cours moyen du poisson a enregistré dans le même laps de temps une hausse de

[318] « L'armement Dhellemmes, un grand de la pêche », 21 octobre 2010, http://lequotidienlesmarches.fr/actualites/peche-l-interprofession-devrait-voir-le-jour-fin-2010-art284798-31.html
[319] Le Marin du 25 juin 2010 « Une flotte redimensionnée ».
[320] Le Marin du 10 juillet 2009 « Dhellemmes sur la senne danoise ».
[321] Le Télégramme du 29 septembre 2008 « Senne danoise. 12 M€ pour transformer trois Dhellemmes ».
[322] Le Télégramme du 29 septembre 2008 « Senne danoise. 12 M€ pour transformer trois Dhellemmes ».
[323] Le Marin du 9 mai 2008 « Diversification de l'activité à partir du chalutage ».
[324] Le Marin du 25 juin 2010 « Une flotte redimensionnée » et Le Marin du 10 juillet 2009 « Dhellemmes sur la senne danoise ».
[325] Le Marin du 10 juillet 2009 « Dhellemmes sur la senne danoise ».

41% (…) Cela a forcément un impact important sur la rentabilité de l'entreprise.[326] » « Le poste du carburant est devenu notre indicateur économique essentiel.[327] » L'armement réfléchit à la turlutte comme méthode de pêche pour cibler l'encornet ou à la bolinche pour cibler du poisson bleu.

La reconversion de quatre chalutiers semi-industriels (34 mètres) à la senne danoise est récente – janvier 2007[328] pour *Aravis* (ensuite vendu à la Belgique), elle date de 2009 pour les trois autres *Larche*, *Galibier* et *Tourmalet*[329] – avec un coût de travaux par navire de l'ordre de 2 à 4,2 millions d'euros selon les sources[330]. Cet investissement, comme la construction d'un troisième bolincheur en 2010[331] (pêche tournante de sardine et d'anchois près des côtes) est financé par le principal actionnaire de Dhellemmes, le groupe hollandais Jaczon BV (filiale depuis 2005 de Cornelis Vrolijk Holding B.V.)[332] Hervé Jeantet confie à la presse[333] que Dhellemmes « reste intéressé par la bolinche, un métier "rentable" ».

On voit, par le biais des exemples que fournissent les trois armements hauturiers spécialistes du chalutage profond que la reconversion des navires se fait de façon à éviter la dépendance au prix du carburant et aux prises de poissons de fond, qui déclinent dans les captures alors que les poissons pélagiques augmentent (comme vu dans la partie intitulée « La pêche "descend les réseaux trophiques marins" »). De gré ou de force, l'avenir de méthodes aussi dépendantes au gasoil que le chalutage semble compromis.

- **Le Syndicat des Armements Réunionnais de Palangriers Congélateurs (SARPC)**

Créé en 2002, le syndicat défend les intérêts des pêcheurs de légine australe et est engagé dans un programme de gestion responsable de la ressource et de préservation de l'environnement. La flotte des TAAF emploie 160 marins nationaux et 86 marins étrangers.[334] Le SARPC regroupe six armements autorisés à pêcher la légine australe dans les Zones Exclusives Economiques françaises de Kerguelen et Crozet.[335] Ces armements possèdent aujourd'hui sept palangriers.[336] En réalité trois des six armements et quatre des sept navires appartiennent à une seule et même société : la SAPMER[337] (« Société Anonyme de Pêche Malgache et Réunionnaise », née en 1947.)

Tous les navires ciblant la légine sont des palangriers surgélateurs équipés d'une usine à bord. Ils ont été construits par les chantiers PIRIOU de Concarneau à l'exception de la Croix du Sud.[338]

[326] Le Marin du 9 mai 2008 « Diversification de l'activité à partir du chalutage ».
[327] Le Marin du 10 juillet 2009 « Dhellemmes sur la senne danoise ».
[328] http://www.capitainedepeche.com/Adresses%20utiles.htm
[329] http://www.bateauxdepeche.net/pagearmtdlm.htm
[330] « Dhellemmes, une flotte redimensionnée », Le Marin, 25 juin 2010 cite 4,2 M€ et l'article du Marin du 22 décembre 2006 « L'expérience Dhellemmes démarrera en janvier avec l'Aravis » parle de 2 M€.
[331] « L'armement Dhellemmes, un grand de la pêche », 21 octobre 2010, http://lequotidienlesmarches.fr/actualites/peche-l-interprofession-devrait-voir-le-jour-fin-2010-art284798-31.html
[332] http://investing.businessweek.com/research/stocks/private/snapshot.asp?privcapId=5645191
[333] « L'armement Dhellemmes, un grand de la pêche », 21 octobre 2010, http://lequotidienlesmarches.fr/actualites/peche-l-interprofession-devrait-voir-le-jour-fin-2010-art284798-31.html
[334] Données SIH Ifremer.
[335] http://www.actu-environnement.com/ae/news/peche-terres-australes-gestion-durable-legines-campagne-poker-10552.php4
[336] http://www.msc.org/salle-de-presse/communiques/les-pecheurs-de-legine-francais-de-la-reunion
[337] http://www.sapmer.com/p-La-legine.html&uuidsscategorie=473c657e7d8d8?SSID=gqzgnjnnvqih
[338] Communiqué de presse des chantiers Piriou : http://www.ipc-concarneau.com/pages/documents/CommuniquedepressePIRIOU-palangrier56mPECHEAVENIR.pdf

Armement	Noms des navires	Construction	Longueur	TAC 2004/05[339]	TAC 2007/08[340]
Armas pêche (SAPMER)	Mascareignes III	2001	55,49	800 t	808 t
Armement SAPMER	Albius	2002	55,49	} 1680 t	} 1654 t
Armement SAPMER	Croix du Sud	Exploité depuis 1999 (construction Norvège mais refonte chez Piriou)	54,3		
Armements Réunionnais (SAPMER)	Ile Bourbon	2001	55,49	870	847 t
Cap Bourbon (Société le Garrec et Cie)	Cap Horn 1	2002[341]	55,50	1040 t	975 t
Comata (filiale Intermarché)	Ile de la Réunion	2002	56	1000 t	935 t
Pêche-Avenir	Antarctic 1,[342] remplacé par le Saint-André (inauguré en août 2009)[343]	Antarctic 1 construit en 1998, Saint-André en 2009 (chantiers PIRIOU Concarneau)	56,40	660 t	781 t
TOTAL	7			6050	6000

[339] *Témoignages* du 16 mars 2005 « La légine bientôt protégée ».
[340] http://www.taaf.fr/rubriques/peche/pecheSubantarctiques/pecheSubantarctiques_caracteristiques.htm
[341] http://www.bateaux-fecamp.fr/75-index.html
[342] D'après un article de l'association réunionnaise « L'Observatoire Marin de La Réunion » (7 décembre 2006 « La douane enquête sur les navires de Virapoullé »), le navire Antarctic 1 et son propriétaire l'armement Pêche-Avenir ont fait l'objet d'un dossier controversé par rapport au statut du navire et à sa francisation non réglementaire. En vertu de l'article 220 du code des douanes qui interdit la francisation des navires de pêche à vapeur ou à moteur de plus de 100 tonneaux de jauge brute et âgés de plus de cinq ans, le navire Antarctic 1 (depuis le 22 octobre 2004, anciennement Argos Hélena) n'aurait pas dû être francisé : il était alors âgé de six ans (sorti de chantier en 1998 en Norvège) et sa jauge (jauge brute de 897 UMS, jauge nette 311 UMS) le plaçaient dans la liste des bateaux interdits. Le site rappelle que cette mesure rigoureuse vise à protéger l'environnement marin austral de pollutions en tous genres générées par des navires vieux et/ou mal entretenus et « correspond dans l'esprit à l'obligation qui a été faite aux armateurs réunionnais d'investir dans des navires modernes et flambant neufs. »
[343] Le Télégramme du 26 août 2009 : « Piriou. Franche-Terre et Saint-André à La Réunion ».

IMPLICATIONS SOCIO-ECONOMIQUES DE LA PECHE PROFONDE EN FRANCE

A. LES SUBVENTIONS PUBLIQUES

Les aides publiques au secteur de la pêche, que ce soit sous forme d'aides directes ou indirectes, sont considérées comme un élément « intrinsèque[344] » de l'activité de pêche, c'est pourquoi oser soulever la question de leur pertinence constitue un tabou que peu bravent en France. Néanmoins, le contexte actuel de déficit budgétaire et de destruction des emplois au profit de la performance technologique allié aux préoccupations environnementales croissantes met la question des subventions à l'ordre du jour, surtout celles allouées à des segments de la pêche, comme la pêche profonde, dont l'activité n'est pas durable écologiquement ou économiquement.
Le montant des subventions versées aux flottilles de pêche profonde, notamment au regard de leur performance économique, forme ainsi un élément essentiel de la gouvernance du bien commun, en particulier lorsque l'activité impacte de façon potentiellement irréversible des espèces et des milieux très vulnérables. Sans transparence et coopération de la part des professionnels de la pêche ou des administrations concernées, il est difficile de rassembler les éléments permettant de porter un regard pertinent et complet sur le profil socio-économique de ces pêcheries (bilan de rentabilité, d'emplois créés, de subventions diverses...). Il faut se prêter à un exercice de reconstruction de la performance économique et du montant des subventions touchées à partir de divers documents et sources.

Rashid Sumaila de l'Université de British Columbia et al.,[345] ont récemment réestimé les montants globaux des subventions allouées au secteur de la pêche dans le monde pour l'année de référence 2003 et trouvé que 60% des 27 milliards de dollars d'aides globales avaient mené à une augmentation de la capacité de pêche et étaient en cela non durables. Leur étude insiste sur le fait que les subventions peuvent être bénéfiques lorsqu'elles permettent de préserver les populations de poissons (par exemple les montants alloués à la création d'aires marines protégées, l'application et le contrôle des lois, l'amélioration de la sélectivité des méthodes de captures) ou mauvaises lorsqu'elles encouragent la surcapacité (les exemptions fiscales et les subventions pour la construction par exemple permettent de réduire les coûts et d'augmenter les revenus des pêcheurs qui peuvent ainsi accroître leur capacité de pêche) et mènent à la surexploitation et au déclin des stocks de poissons.

En ce qui concerne la pêche profonde, Sumaila et al.,[346] distinguent douze types de subventions ; nous n'examinerons que certains de ces postes, en fonction des informations accessibles : les aides à la construction, modernisation et sorties de flotte des navires ainsi que les subventions au gasoil (directes et indirectes).

Les aides publiques à la construction, modernisation et sorties de flotte des navires

[344] Benoit Mesnil, *Public-aided crises in the French fishing sector*. Ocean & Coastal Management, Volume 51, Issue 10, 2008, Pages 689-700.
[345] Sumaila, U.R., A.S. Khan, A.J. Dyck, R. Watson, G. Munro, P. Tydemers and D. Pauly. 2010. A bottom- up re-estimation of global fisheries subsidies. Journal of Bioeconomics. DOI: 10.1007/s10818-010-9091-8.
[346] Sumaila UR, et al. Subsidies to high seas bottom trawl fleets and the sustainability of deep-sea demersal fish stocks. Marine Policy (2009).

Subventions européennes et nationales

Maintenir ou restaurer les stocks de poissons à des niveaux permettant de les exploiter au Rendement Maximal Durable (RMD ou « MSY », Maximum Sustainable Yield) est une mesure obligatoire de la Convention sur le droit de la mer de l'ONU. La date butoir pour la réalisation de cet objectif, que l'Europe a aidé à faire accepter, a été fixée à 2015 par le Sommet Mondial sur le Développement Durable à Johannesburg en 2002.[347] Or, comme le rappelle le Livre vert de la Commission Européenne en 2009, 88% des stocks de poissons européens sont surexploités (contre 25% au niveau mondial) et 30% d'entre eux se trouvent en dehors des limites de sécurité biologique (100% en ce qui concerne les espèces profondes). Reconnaissant que la flotte européenne est en surcapacité chronique par rapport à l'état dégradé des stocks,[348] l'Union européenne cherche à enrayer la croissance de la flotte et de sa puissance de pêche.

Le Fonds européen pour la pêche (FEP), qui remplace l'Instrument financier d'orientation de la pêche (l'IFOP, 2000-2006) pour la période de 2007 à 2013, doit ainsi mettre en œuvre les mesures qui permettront d'atteindre ces objectifs.

Le site de l'Union européenne précise ainsi les objectifs du FEP :

> « *Le Fonds européen pour la pêche (FEP)*[349] *doit contribuer à la réalisation des objectifs de la politique commune de la pêche (PCP) qui consistent notamment à assurer la conservation et l'exploitation durable des ressources de la mer. Pour cela, il peut accorder un soutien financier destiné à :*
>
> - *assurer la pérennité des activités de la pêche et l'exploitation durable des ressources halieutiques;*
> - *réduire la pression sur les stocks en équilibrant les capacités de la flotte communautaire par rapport aux ressources disponibles;*
> - *promouvoir un développement durable de la pêche dans les eaux intérieures;*
> - *renforcer le développement d'entreprises économiquement viables dans le secteur de la pêche et rendre les structures de l'exploitation des ressources plus compétitives;*
> - *favoriser la protection de l'environnement et la conservation des ressources de la mer;»*

Le FEP a été doté d'une enveloppe de 3,849 milliards d'euros, dont un tiers sera alloué à l'Espagne. La France est la 5ème bénéficiaire après l'Espagne, la Pologne, l'Italie et le Portugal avec une enveloppe de 191,698 millions d'euros.[350]

Les subventions allouées par l'Etat français ne sont disponibles publiquement que sur demande et ne sont pas listées en toute transparence sur un site Web par exemple. En revanche, l'allocation faite par les Etats membres de l'Union européenne des montants reçus par le biais des instruments financiers de la Politique commune de la pêche (PCP), tels que l'Instrument financier d'orientation de la pêche (IFOP) et le Fonds européen pour la pêche (FEP), doit être publiée chaque année, comme le précise « l'initiative européenne en matière de transparence » de la Commission européenne :[351]

[347] Rainer Froese & Alexander Proelß, Rebuilding fish stocks no later than 2015: will Europe meet the deadline? ». Fish and Fisheries 2010, DOI: 10.1111/j.1467-2979.2009.00349.x.
[348] http://ec.europa.eu/fisheries/reform/green_paper/fleet_overcapacity/index_en.htm
[349] Pour la période 2007-2013.
[350] Le Marin du vendredi 6 octobre 2006 : « Répartition des crédits du nouveau fonds européen ».
[351] http://ec.europa.eu/fisheries/contracts_and_funding/the_european_transparency_initiative/index_fr.htm

« Les pays bénéficiant d'une aide doivent communiquer tous les ans les informations suivantes:
i. Nom des bénéficiaires ayant reçu une aide de la part du FEP ou de l'IFOP après le 1er mai 2007 ;
ii. Intitulé de l'action financée ;
iii. Montant des fonds publics alloués à l'action. »

Il est ainsi possible de trouver sur le site du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche français une liste des bénéficiaires du Fonds européen pour la pêche. Les services du ministère ont pris à la lettre les directives de Bruxelles et produit un fichier succinct : l'intitulé des actions est sommaire, les dates des demandes de subventions ou de leur versement ne sont pas indiquées, le complément apporté par l'Etat français par rapport à la demande totale de subvention et de son allocation européenne non plus, même s'il peut être déduit du montant versé au titre du FEP.

Le recoupement d'un certain nombre de documents émanant du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, d'articles de presse et des comptes publiés par les opérateurs permet néanmoins de reconstruire de façon assez fiable, mais fatalement lacunaire pour le moment, les subventions versées par l'UE et l'Etat français aux navires ou armements de pêche profonde en France.

Notre analyse est plus précise en ce qui concerne les subventions européennes et rassemble des informations sur les bénéficiaires de l'IFOP et du FEP. Pour cela nous avons consulté le site internet www.fishsubsidy.org et la liste des bénéficiaires du FEP disponible sur le site du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche.[352] Sauf mention spécifique, les montants agrégés ici sont issus, jusqu'en 2006, du site www.fishsubsidy.org et souvent corroborés par les comptes d'exploitation des entreprises. Les chiffres postérieurs à 2006 sont soit issus des comptes d'exploitation des opérateurs et des rapports d'audit les accompagnant, soit du fichier[353] du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Pêche (MAAP) sur les aides européennes versées par le biais du Fonds Européen pour la Pêche (FEP).

a. Intermarché / Scapêche

Les aides perçues par les flottes du groupe Intermarché (réunies au sein de la Scapêche à partir de 2005) au titre de la construction, modernisation ou des sorties de flotte, en provenance de l'UE et de l'Etat français, s'élèvent à 9,7 millions d'Euros entre 1996 et 2008.

Montant des subventions européennes versées aux armements d'Intermarché

	1996	1999	2001	2002	2004	2006	2008*	TOTAL EUROS
Construction		669 973,18	2 158 200					2 828 173
Modernisation	2 304 638,41	545 452,84	49 536,96	59 267	43 758			3 002 654,16
Sorties de flotte						1 700 348	895 655	2 596 003
TOTAL								**8 426 830,26**

Seules les années ayant fait l'objet de versements de subventions sont mentionnées.
* Les montants des sorties de flotte de 2008 sont indiqués dans le rapport d'audit de 2008 de la Scapêche.

[352] Page du site accessible sur http://agriculture.gouv.fr/fonds-europeen-pour-la-peche-fep
[353] http://www.europe-en-france.gouv.fr/L-Europe-s-engage/pour-le-developpement-des-territoires-ruraux-et-une-politique-commune-de-la-peche/Politique-commune-de-la-peche dernier accès au site effectué le 5 décembre 2010.

La liste des navires bénéficiaires d'aides a été compilée en fonction de leur année d'acquisition par Intermarché. Les aides antérieures aux acquisitions n'ont pas été prises en compte.

Les navires retenus pour compiler la liste des subventions sont, par ordre alphabétique : *Albert Granet, An Oriant, Claude Moinier, Héliotrope, Jack Abry* (ancien *Pors Melen*), *Jean-Claude Coulon II, Jean Leclerc* (ancien *Trezien*), *Jean Rioton, Julien Coléou* (ancien *Pierre Nicot*), *Jean-Claude Coulon* (ancien *Kéréon*), *Mariette Le Roch, Mariette le Roch II, Ronsard, Simon Keghian, Simon Keghian II* (ancien *Rapsodie*).
Détail des aides versées en note de bas de page.[354]

Les plans de sortie de flotte de 2008

Les montants des sorties de flotte de 2008 sont indiqués dans le rapport d'audit de 2008 de la Scapêche sous la rubrique « événements significatifs » :

> *« Sortie de flotte du Mariette Le Roch I le 29 juillet 2008 (contre 1 285 000 € d'aides d'Etat) et sortie du Simon Keghian II le 5 août 2008 (contre 955,000 € d'aides d'Etat). »*

Le fichier FEP du MAAP indique la contribution européenne aux « aides d'Etat » versées au titre des sorties de flotte :
=> 513 813 € (40% du total) à la Scapêche pour le MARIETTE LE ROCH (n°639524) ;
=> 381 842 € (40% du total) à la société anonyme A.A.P.C. (absorption par la Scapêche en 2007) pour la démolition du navire de pêche SIMON KEGHIAN II (n°683097).

Il est ainsi possible de déduire la part des subventions de l'Etat français dans ces sorties de flotte :
=> 771 187 € pour le Mariette Le Roch I
=> 573 158 € pour le Simon Keghian II
Soit un total de 1 344 345 Euros de la part de l'Etat français sur une subvention globale de 2 240 000 Euros. L'Etat a pris part à hauteur de 60% à la sortie de flotte des navires, l'Europe à 40%.

Montant des subventions nationales versées aux armements d'Intermarché

Sorties de flotte 2008	TOTAL EUROS
Mariette Le Roch I	771 187

[354] Les aides à la construction se répartissent comme suit :
En 1999 : €669 973,18 Julien Coléou (alors Pierre Nicot) ; En 2001 : €1 079 100 Jean-Claude Coulon II, €1 079 100 Mariette le Roch II.
Les aides à la modernisation se répartissent comme suit :
En 1996 : 123 764,09 € Ronsard, €545,218.58 Claude Moinier, €545,218.58 Jean Rioton, €545,218.58 Albert Granet, €545,218.58 Simon Keghian.
En 1999 : €22767 Jack Abry (anc. Pors Melen), €2247 Jack Abry (anc. Pors Melen), €305,002.64 An Oriant (en copropriété), €10,198.83 Claude Moinier, €6,097.96 Claude Moinier, €6,707.75 Claude Moinier, €2,247.18 Claude Moinier, €3,263.78 Claude Moinier, €10,198.83 Jean Rioton, €6,097.96 Jean Rioton, €6,707.75 Jean Rioton, €2,247.18 Jean Rioton, €3,263.78 Jean Rioton, €6,707.75 Albert Granet, €10,198.83 Albert Granet, €2,247.18 Albert Granet, €3,263.78 Albert Granet, €20,041.40 Simon Keghian II (anc. Rapsodie), €10,198.83 Simon Keghian, €20,733.06 Simon Keghian, €6,707.75 Simon Keghian, €2,247.18 Simon Keghian, €3,263.78 Simon Keghian, €2,247.49 Jean Leclerc (anc. Trezien), €22,767.34 Jean Leclerc (anc. Trezien), €22 767 Mariette Le Roch, €2247,49 Jean-Claude Coulon (anc. Kéréon), €22,767.34 Jean-Claude Coulon (anc. Kéréon). En 2001 : €9146 Jack Abry (anc. Pors Melen), €4,710.52 Claude Moinier, €4,710.52 Jean Rioton, €4,710.52 Albert Granet, €4,710.52 Simon Keghian, €9,146.94 Jean Leclerc (anc. Trezien), €3255 Mariette Le Roch, €9,146.94 Jean-Claude Coulon (anc. Kéréon). En 2002 : €59,267.45 Claude Moinier. En 2004 : €5534 Jack Abry (anc. Pors Melen), €11,429.00 Claude Moinier, €10,192.00 Simon Keghian, €5,534.25 Jean Leclerc (anc. Trezien), de nouveau €5,534.25 Jean Leclerc (anc. Trezien), €5534 Mariette Le Roch.
Les aides aux sorties de flotte se répartissent comme suit :
En 2006 : €850,174.00 Jack Abry (anc. Pors Melen), €850,174.00 Jean Leclerc (anc. Trezien) ; En 2008 : €1,285,000 Mariette Le Roch, €955,000 Simon Keghian II (anc. Rapsodie).

Simon Keghian II	573 158
TOTAL	**1 344 345**

Total des subventions nationales et européennes versées aux armements d'Intermarché

	TOTAL EUROS
AIDES UE	8 426 830,26
AIDES D'ETAT	1 344 345,00
TOTAL	**9 771 175,26**

Les plans de sortie de flotte de 2006

Les informations concernant les plans de sortie de flotte de la Scapêche en 2006 sont contradictoires. Les sites recensent la sortie du « Jack Abry I », de « l'Albert Granet » et du « Jean Leclerc », tous trois démolis en Belgique tandis que les comptes de la Scapêche font apparaître une réalité, ou au moins une désignation, autre. Le rapport de gestion 2006 de la Scapêche indique :

> *"Il faut noter, en produits exceptionnels, la vente de deux chalutiers "Albert Granet" et "Jean Leclerc" dégageant ainsi un résultat exceptionnel de 492 358 Euros."*

Le site « bateaux de pêche » écrit :

> *« En automne 2006, les "Albert Granet", "Jack Abry" et "Jean Leclerc", après plus de 30 ans de service, ont été sortis de flotte et cassés à Gand en Belgique au chantier de démolition et de recyclage Van Heyghen Recycling. En 2005, cela avait été le tour du "Jean Rioton". Durant l'été 2008, cela a été au tour du "Mariette Le Roch" (ex-"Pors Ar Vag") de partir à la casse à Bassens (Gironde) avec le "Simon Keghian II". »*[355]

Une information que les professionnels de la pêche confirment :

> *« La Bretagne va néanmoins détruire 4 gros bateaux. La Scapêche (l'armement à la pêche d'Intermarché) a en effet inscrit trois de ses navires : le Jean Leclerc (chalutier de 38,75 mètres, construit en 1975), le Jack Abry (38,75 mètres, construit en 1975) 2 et le Toutatis (24,90 mètres, datant de 1987). »*[356]

Ainsi qu'un document officiel de l'Etat : la monographie des pêches maritimes et des cultures marines du Morbihan (édition 2008) :

> *« La diminution de certains quotas ainsi que la hausse du carburant ont conduit l'armement à se séparer en 2006 de deux navires de 34 mètres - le JACK ABRY et le JEAN LECLERC - à l'occasion du Plan de Sortie de Flotte : le total des navires industriels du port de Lorient a donc été ramené à 13 en 2006. »*[357]

Et une note de service de la Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture du Ministère de l'agriculture et de la pêche qui publie la liste des navires retenus pour le plan de sortie de flotte de 2006 et où l'on voit mentionnés les Jack Abry et Jean Leclerc.[358]

[355] http://www.bateauxdepeche.net/pagescapeche.htm
[356] http://www.crefmpm.com/article.php3?id_article=154
[357] Chapitre : « Restructuration en 2008 de l'armement SCAPECHE (vente de navires) » de la monographie : http://www.morbihan.equipement-agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/monographie_2008_cle1d7c32.pdf
[358] NOTE DE SERVICE DPMA/SDPM/N2006-9604 en date du 18 mai 2006 http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/dpman20069604z.pdf

Pour finir, le site recensant les subventions allouées par l'Europe au secteur de la pêche, www.fishsubsidy.org indique les montants attribués au Pors Melen (ancien nom du Jack Abry) et au Trezien (ancien nom du Jean Leclerc), soit 850 174 Euros pour chaque navire.

Ce qui est ici dénommé « vente » correspondrait-il à une aide d'Etat ? Difficile à dire.

Un GIE Fiscal pour le « Jack Abry II »

En plus des sommes octroyées par l'Etat et l'Europe pour le renouvellement de la flotte de pêche profonde de la Scapêche, l'Etat français a subventionné la construction d'un chalutier profond (le Jack Abry II) par le biais d'un Groupement d'intérêt économique et fiscal (GIE PETREL), permettant d'effectuer un emprunt à des conditions exceptionnelles. Ce dispositif fiscal a été condamné par la Commission Européenne en décembre 2006 qui l'a qualifié d'aide d'Etat, mais n'a pas condamné les compagnies à rembourser les sommes investies.

Ce en quoi consiste un GIE Fiscal et les avantages qu'il présente sont expliqués en détail par un article datant de 2006 du site d'actualité marine, « Mer et Marine » :[359]

> *« L'article 77 de la loi du 2 juillet 1998 a instauré le Groupement d'Intérêt Economique fiscal dit « GIE fiscal », venu modifier l'article 39 CA du Code général des Impôts. A la demande de Mr GAYSSOT, Ministre des Transports de l'époque, cette loi vient en remplacement de celle du 5 juillet 1996 instituant le quirat, système d'aide d'Etat à l'investissement maritime (financement de la construction ou de l'acquisition de navires, sous pavillon français).*
> *Ce GIE a vocation à s'appliquer, notamment, au secteur maritime (…). Il permet aux sociétés de la marine marchande de bénéficier d'un amortissement exceptionnel et d'une exonération d'imposition sur les plus-values de cession. Il s'agit d'un moyen de gestion fiscal des déficits et d'une mesure d'allègement fiscal (…).*
>
> *L'article 39 prévoit, en effet, que, sur agrément préalable du ministre chargé du budget, les opérations de financement présentant un intérêt économique et social relèvent d'un régime fiscal différencié. Les conditions suivantes doivent être réunies pour bénéficier du système d'aide :*
> *- les biens sont des biens meubles, amortissables selon le mode dégressif, sur une durée au moins égale à huit ans ;*
> *- l'utilisateur de ces biens est une société qui les exploite, dans le cadre de son activité habituelle et est susceptible d'en acquérir la propriété à titre permanent ;*
> *- l'acquisition du bien a reçu l'agrément préalable du ministre chargé du budget.*
>
> *Par ce système, les entreprises peuvent mettre en place des schémas de financement d'investissements en crédit-bail. Ainsi, un GIE, constitué généralement par des banques (pool bancaire), acquiert l'investissement à financer et le donne en crédit-bail à l'utilisateur. Le bien, en principe de nature industrielle, est amorti selon le mode dégressif par le GIE. Les loyers versés par l'utilisateur et le prix de levée de l'option d'achat en fin de contrat, permettent au GIE de couvrir son propre financement, intérêts et capital compris. En raison des amortissements dégressifs et des frais financiers qui, par définition, sont concentrés sur les premières années d'utilisation du bien, les résultats du GIE sont fortement déficitaires au cours de ces années et deviennent bénéficiaires au cours d'une seconde période, lorsque le montant des loyers perçus excède le total des charges constatées (amortissements et frais financiers compris). Les économies d'impôt ainsi obtenues par les établissements financiers, durant les premières années de l'opération, sont*

[359] http://www.meretmarine.com/article.cfm?id=1378

compensées par les suppléments d'impôt qui apparaissent ensuite, lorsque le GIE réalise des bénéfices. Toutefois, ce décalage dans le temps permet de dégager un gain de trésorerie. »

L'article mentionne les doutes qui pèsent alors sur la compatibilité du dispositif du GIE Fiscal avec les lois européennes sur la compétitivité :

« A la fin de l'année 2004, 231 navires avaient fait l'objet d'une demande d'agrément, 168 ayant reçu un agrément ou un pré agrément, pour un investissement total de 5,9 milliards d'euros. Il convient de relever que des incertitudes pèsent actuellement sur l'attitude de la Commission européenne vis-à-vis du dispositif du GIE fiscal, notamment s'agissant de la partie relative à l'exonération d'imposition sur les plus-values, ce qui limite l'attractivité de cette mesure. La Commission a, en effet, à deux reprises, en 2004, réclamé à la France des informations sur le dispositif, ce qui a amené le gouvernement à demander aux armateurs un engagement à rembourser les aides en cas de remise en cause. Cette incertitude a entraîné une chute de moitié du nombre de dossiers déposés sur les dix premiers mois de 2004 par rapport aux dix premiers mois de 2003, ce nombre passant de 27 à 14. (…) L'année dernière, François GOULARD, alors Secrétaire d'Etat à la mer, a annoncé travailler à l'élaboration d'un dispositif « eurocompatible », aussi efficace que le précédent. »

Le dispositif du GIE Fiscal, qualifié d'aide d'Etat, a été de fait condamné par la Commission Européenne en décembre 2006.

« Ce qui nous préoccupait ces derniers mois était de savoir si les armateurs allaient devoir rembourser: une telle décision aurait signé la fin de plusieurs entreprises maritimes », explique Anne Barthe, délégué général d'Armateurs de France. Pour les armements, le péril était grand, 168 navires ayant été construits grâce au GIE fiscal entre 1998 et 2004, pour un investissement total de 5.9 milliards d'euros. Pour éviter une condamnation, les compagnies ont invoqué la « confiance légitime », c'est-à-dire le recours à un dispositif mis en place par l'état français et utilisé de bonne foi. (…) Pour compenser la disparition définitive du GIE fiscal, qui était gelé depuis la fin de l'année 2004, le gouvernement a approuvé, fin 2006, un nouveau dispositif, non spécifique mais généraliste et, par conséquent, eurocompatible. »[360]

Dans les annexes aux comptes annuels Scapêche de 2006, sous la rubrique « informations diverses », on peut lire :

« Le troisième chalutier « Jack Abry II » a été financé par le biais d'un GIE FISCAL « GIE PETREL » et il est précisé ci-dessous les engagements avec ce GIE PETREL et avec les banques dans le cadre des emprunts.
- Promesse de vente du bateau par le GIE (engagement reçu) pour un montant de 5 687 000 Euros valable jusqu'au 4 janvier 2011.
- Contrat de location du bateau (engagement donné) : 448 460 euros par an jusqu'au 4/11/2010 soit un engagement restant au 31/12/2006 de 1 716 540 euros. »

Les conditions de location et de vente du navire à l'armement Scapêche laissent penser que le GIE Fiscal a permis à la filiale d'Intermarché de réaliser un investissement industriel (de l'ordre de 8,2 millions) avec des taux d'intérêt quasiment nuls.
Le navire en question, le Jack Abry II, s'est échoué le 31 janvier 2011, mais il est encore trop tôt pour savoir si son rachat, comme convenu, au GIE PETREL d'ici le 4 janvier 2011 avait déjà eu lieu.

[360] http://www.meretmarine.com/article.cfm?id=103816

Conclusion

Comme on l'a vu précédemment,[361] en appliquant la méthode de S. Villasante à l'analyse des flottes de la Scapêche, il apparaît que la puissance de pêche par navire (Kw/bateau) présente, en passant des quatre anciens chalutiers aux trois unités récentes, une augmentation de 25,68%, le tonnage par bateau a augmenté de 18,1% et la puissance de pêche par tonnage montre une tendance à la hausse de 6,3%.

Tableau récapitulatif de l'évolution de la flotte de grands chalutiers Scapêche.

Entre la 1ère et 2ème période			
	Kw/bateau	**Tonnage/bateau**	**Kw/Tonnage**
Evolution	378	153,5833333	0,110767115
Evolution en %	**+25,68**	**+18,16**	**+6,36**

La première période concerne les quatre chalutiers de 54 mètres (Claude Moinier, Albert Granet, Simon Kéghian et Jean Rioton) remplacés par les trois nouveaux chalutiers de 46 mètres (Mariette Le Roch II, Jean-Claude Coulon II, Jack Abry II) en 2005.

En résumé, la flotte récente de grands chalutiers de la Scapêche est plus puissante et plus efficace que l'ancienne d'un point de vue technologique et permet à l'entreprise de mieux pêcher, comme l'indique le rapport de gestion de la Scapêche pour l'exercice 2006 :

> *« Les bateaux neufs ont effectivement une meilleure productivité par jour de mer et une meilleure rentabilité puisque les frais de personnel et d'entretien ont, en pourcentage du chiffre d'affaires, largement diminué. »*

Intermarché a touché plus de 9,7 millions d'Euros de subventions publiques pour ses navires impliqués dans les pêches profondes et bénéficié d'un dispositif fiscal préférentiel assimilé à une aide d'Etat et condamné comme telle par la Commission européenne en 2006. L'analyse des caractéristiques techniques des flottes de la Scapêche fait apparaître que loin d'alléger la pression sur les espèces et les milieux vulnérables, les subventions ont financé un renouvellement de la flotte pour des navires plus performants et n'ont, de fait, servi qu'à améliorer la performance économique médiocre de la société. 100% de ces subventions ont ainsi mené à une augmentation directe de la pression de pêche sur les espèces profondes, bien qu'elles eussent comme objectif de la réduire. Les sorties de flotte sont supposées régler un problème de surcapacité de pêche déployée sur les espèces et milieux vulnérables et concerner les navires « inscrits dans plusieurs pêcheries dites « sensibles », faisant l'objet de plans de restauration ou de repos biologique. »[362] Rappelons que les aides publiques versées à la flotte d'Intermarché sont intervenues après la mise en place des quotas européens pour les espèces profondes en 2003 et les mises en garde répétées des chercheurs à propos de l'extrême vulnérabilité des espèces et milieux profonds. Les subventions allouées au segment « grands fonds » de la flotte d'Intermarché bafouent en tous points les objectifs que celles-ci sont supposées remplir,[363] comme on l'a vu en introduction de ce chapitre.

[361] Voir la partie « Restructuration de la flotte Intermarché » dans « Principaux armements français à la pêche profonde ».
[362] Le Marin du 24 avril 2009 « Première liste de 101 navires inscrits au plan de sortie de flotte ».
[363] http://europa.eu/legislation_summaries/maritime_affairs_and_fisheries/fisheries_sector_organisation_and_financing/l66004_fr.htm

b. Euronor

L'armement Nord-Pêcheries (Famille LEDUC) et Le GARREC (Famille Le Garrec) se rapprochent pour créer EURONOR le 1er janvier 2006. Le tableau ci-dessous est donc séparé en deux parties : avant et après la création de l'armement. Stricto sensu, depuis qu'Euronor existe, l'entreprise a touché près de 4 millions d'euros de subventions pour la sortie de flotte de deux chalutiers profonds (Cap Saint-Jacques et Cap Saint-Jean). Si l'on prend en compte les subventions touchées juste avant la fusion de Nord-Pêcheries dans Euronor, on peut ajouter les sommes versées par l'Europe en 2001 et 2002 pour la construction de nouveaux chalutiers hauturiers de grande taille : en 2001 pour la construction du Bressay Bank (1 483 200 €), et en 2002 pour celle du Cap Saint-Georges (1 443 300 €) et de l'André Leduc (1 023 000 €), c'est-à-dire les unités spécialisées dans les espèces profondes d'Euronor.[364] Celles-ci s'élèvent à 3,9 M€.

Le fichier FEP du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche mentionne un coût total de projet pour les sorties de flotte « par démolition » en 2008 du Cap Saint-Jacques (BL 463725) de 1 946 205 € et un montant équivalent en 2009 du Cap Saint-Jean (BL 463519), soit 1 946 205 €. Le fichier distingue un versement effectué par l'Etat français au titre du FEP de 778 482 € pour le Cap Saint-Jacques (40% du montant) et de 389 241 € pour le Cap Saint-Jean (20% du montant). Bien que les comptes audités d'Euronor de 2008 et 2009 ne fassent aucune mention de ces deux sorties de flotte ni référence explicitement aux subventions touchées, l'analyse du compte de résultats de ces deux années fait apparaître des « produits exceptionnels sur opération en capital » de 2 193 594 € en 2008 et 2 279 215 € en 2009, qui laissent à penser que les sorties de flotte ont été complétées par l'Etat français à hauteur des montants prévus initialement, soit 60% et 80% des montants globaux.

Montant des aides européennes et nationales versée aux navires de pêche profonde de l'armement Euronor

AVANT CREATION D'EURONOR (1er janvier 2006)	**2001**	**2002**			**TOTAL EUROS**
		€1 443 300			
Construction	€1 483 200	€1 023 000			
Total Construction	€1 483 200	€2 466 300			**3 949 500**
Source www.fishsubsidy.org					
DEPUIS CREATION D'EURONOR			**2008**	**2009**	**TOTAL EUROS**
Sorties de flotte - Financement UE			€778 482	€389 241	**1 167 723**
Sorties de flotte – Financement Etat français			€1 167 723	€1 556 964	**2 724 687**
TOTAL			€1 946 205	€1 946 205	**3 892 410**
GRAND TOTAL					**7 841 910**
Sources : fichier FEP du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche et comptes d'exploitation d'Euronor					

Seules les années ayant fait l'objet de versements de subventions sont mentionnées.

La flotte des armements Leduc puis Euronor a ainsi touché plus de 7,8 millions d'Euros de subventions publiques européennes pour les navires impliqués dans les pêches profondes dont près de 4 millions d'Euros pour la sortie de flottes de deux navires seulement. Il est intéressant de noter que les aides européennes se répartissent équitablement entre les

[364] Selon le journal Le Marin (28/03/2008 « L'œil rivé sur le prix du gasoil » et Le Marin hors série « Ports de pêche » mars 2007), le Bressay Bank a cessé de cibler les espèces profondes en mai 2006 et s'est spécialisé dans le lieu noir, l'églefin et le merlan. Il débarque sa marchandise en base avancée au Danemark (Halsthom). Une reconversion en surgélateur pour le lieu noir était prévue et a été suspendue.

subventions destinées à la construction des navires et celles destinées à leur destruction. Un trait particulier de l'usage des fonds européens qui a été souligné par le rapport de l'ONG « Pew Environment Group » sur les subventions européennes.[365] On voit que les montants alloués aux flottes européennes ont nettement favorisé la construction de navires de plus de 24 mètres et encouragé la démolition de navires de moins de 12 mètres.

Total FIFG funding for scrapping and construction and modernisation in different vessel sizes for top 10 Member States (€ million). Period 2000-2006.
(Reproduced from the 'FIFG 2000-2006 Shadow Evaluation' Report.)

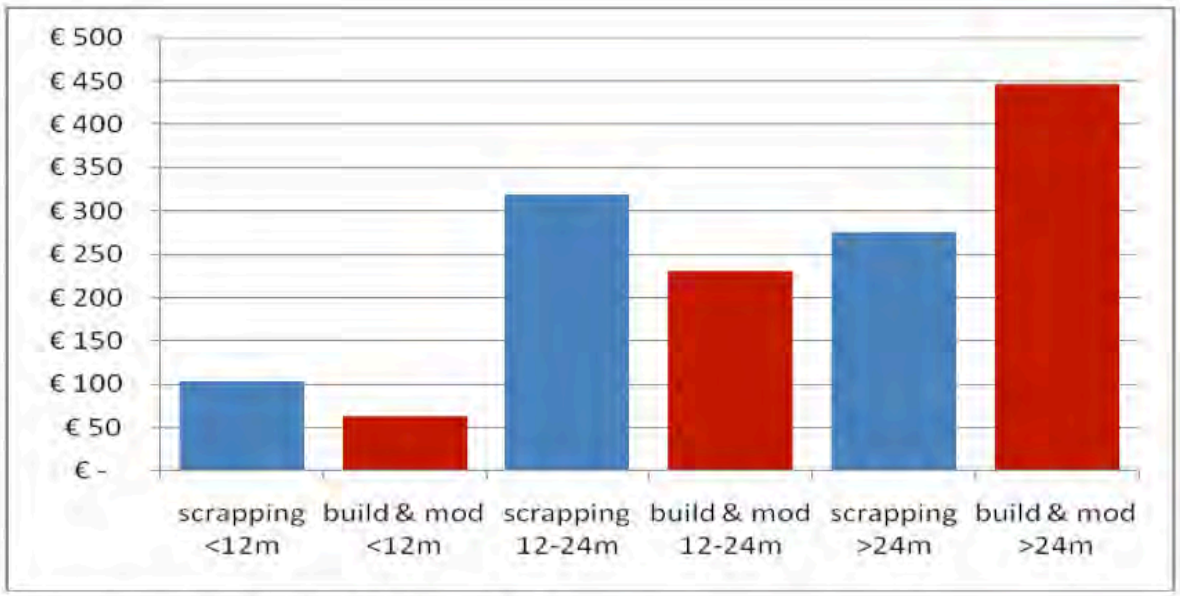

Source: Poseidon analysis of EC FIFG database.

c. Dhellemmes

Toute la flotte de Dhellemmes était jusque récemment constituée de chalutiers hauturiers, les subventions reçues ont donc sans doute participé à leurs activités de grands fonds. Notre recherche a porté sur l'ensemble des navires de la flotte Dhellemmes.

[365] Voir page 41 du rapport : Cappell, R., T. Huntington and G. Macfadyen (2010). 'FIFG 2000-2006 Shadow Evaluation'. Report to the Pew Environment Group.

Montant des aides versées par l'Europe à l'armement Dhellemmes

	1994	1996	1999	2002	2003	2004	2005	TOTAL EUROS
Construction			**651 253,66**					**651 253,66**
Modernisation	**50 293,49**	**104 495,73**		**4 587,20**	**109 989,38**	**77184,85**	**61500,07**	**408 050,72**
TOTAL								**1 059 304,38**

Seules les années ayant fait l'objet de versements de subventions sont mentionnées.

Il apparaît ainsi que l'armement Dhellemmes a touché très peu de subventions par rapport aux deux autres principaux armements de pêche profonde français Scapêche et Euronor, pourtant cette analyse non exhaustive porte sur l'ensemble de la flotte Dhellemmes et non seulement sur la partie concernant les navires faisant du « creux » (détail des aides en note de bas de page[366]) comme c'est le cas pour les deux autres armements. De même, étant donné que Dhellemmes n'est pas un armement de constitution récente contrairement à la Scapêche (2005) et Euronor (2006), l'analyse porte sur une période plus étendue que pour ces deux derniers. Il est également intéressant de noter que Dhellemmes ne figure pas au fichier des bénéficiaires d'aides provenant du Fonds Européen pour la Pêche (FEP).[367] Bien que Dhellemmes, comme Euronor et Scapêche, présente un profil d'exploitation déficitaire (voir plus bas le chapitre sur la rentabilité), il semblerait que sa situation financière soit plus saine que ces deux armements et sa dépendance aux subventions publiques incomparablement plus faible.

[366] DHELLEMMES. Aides à la construction. En 1999 : €651,253.66 Roselend.
Aides à la modernisation. En 1994 : €16,446.04 Iroise, €17,401.41 Grand Saint Bernard, €16,446.04 Saint Gothard. En 1996 : €6,252.95 Iroise, €8,932.47 Iroise, €6,252.95 Grand Saint Bernard, €8,932.47 Grand Saint Bernard, €6,252.95 Saint Gothard, €8,932.47Saint Gothard, €5,111.34 Simplon, €9,448.52 Simplon, €5,111.34 Tourmalet, €9,798.69 Tourmalet, €5,111.34 Larche, €9,448.21 Larche, €5,111.34 Galibier, €9,798.69 Galibier.
En 2002 : €917.44 Grand Saint Bernard, €917.44 Simplon €917.44 Tourmalet, €917.44 Larche, €917.44 Galibier. En 2003 : €28,687.73 Larche, €81,301.65 Galibier. En 2004 : €4,458.94 Iroise, €65,248.00 Tourmalet, €3,018.97 Larche, €4,458.94 Galibier. En 2005 : €61,500.07 Grand Saint Bernard.

[367] Le FEP (Fonds Européen pour la Pêche) opère sur la période 2007-2013 et remplace l'instrument financier d'orientation de la Pêche (l'IFOP) qui couvrait la période 2000-2006.

Les aides publiques au carburant

En 2007, les concours publics aux pêches maritimes et aux cultures marines s'élèvent à 204,3 millions d'euros. En 2006, à 288 millions d'euros, dont 22 millions du Fonds de Prévention des Aléas de la Pêche (FPAP).

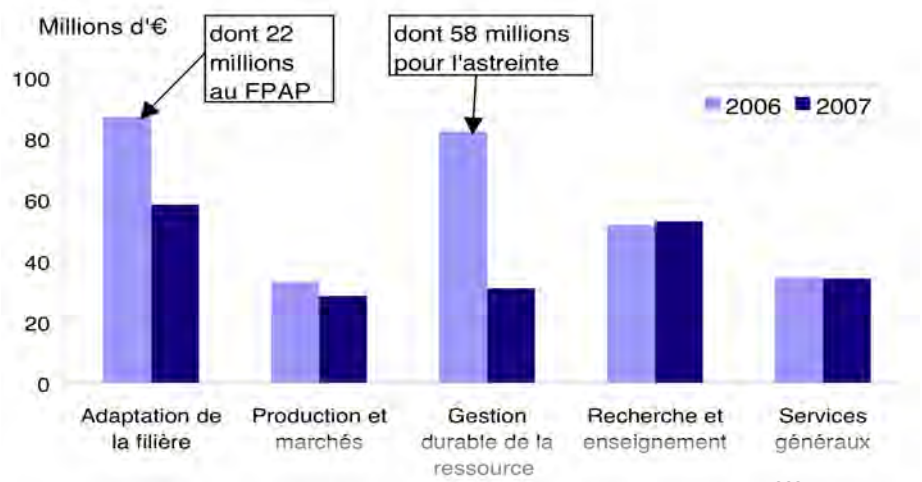

Concours publics par origine de financement, 2006-2007[368].

Les financements de l'État représentent 73% des soutiens publics et ceux de l'UE 27%. Les concours de l'État sont abondés par les crédits du MAAP (38%), du ministère de la recherche (20%) et du ministère chargé de la mer (15%)[369].

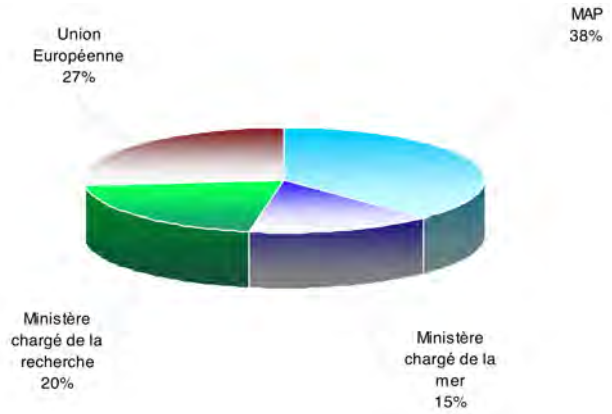

Répartition des concours publics par institution

Le 6 novembre 2007, le Président de la République annonce un plan de développement durable de la filière pêche française en métropole et outre-mer, mis en œuvre dès le 1er février 2008. Le plan pour une pêche durable et responsable (PPDR), élaboré par le Ministre de l'agriculture et de la pêche Michel BARNIER, est doté de 310 millions d'euros sur une période de trois ans. Le plan Barnier vise le retour à la viabilité économique des entreprises de pêche, notamment celles qui sont le plus durement affectées par le prix élevé des carburants.[370] Il arrive à la suite de la condamnation par Bruxelles des aides au carburant (FPAP) dispensées par l'Etat français.

[368] Schéma tiré du rapport : Les concours publics aux pêches maritimes et aux cultures marines en 2007 : http://agriculture.gouv.fr/sections/thematiques/budget-soutiens-publics/soutiens-publics-peche/fichiers-telecharger1857/downloadFile/FichierAttache_1_f0/CP2007-Peches.pdf
[369] Les concours publics aux pêches maritimes et aux cultures marines en 2007.
[370] http://www.comite-peches.fr/site/index.php?page=g65

a. Consommation de carburant et part du chiffre d'affaires

L'Ifremer (UMR Amure) estime pour 2006 que la flotte de pêche nationale consomme 300 millions de tonnes de gasoil par an (dont trois quarts pour les arts traînants). Ce chiffre exclut les 52 navires de plus de 40 mètres qui n'ont jamais rempli les fiches de renseignement de l'IFREMER sur la consommation de gasoil.[371] Ceux-ci ne représentent que 1% de la flotte totale mais 15% de la puissance totale embarquée. Des calculs comparatifs entre les activités de pêche, il ressort les caractéristiques suivantes :

Classe navires	**Navires <12 m**	**Chalutiers de fond 16-24 m**	**Chalutiers >40 m**
Consommation moyenne par jour de mer	30-120 l/jour	plus de 1000 l/jour	Minimum 7000 l/jour
Part du carburant dans le chiffre d'affaires	8%	25%	25 à 44%[372]
Quantité moyenne de carburant pour créer 1 € de valeur ajoutée brute	moins de 20 cl	1,4 litres	2 litres[373]

Tableau récapitulatif de la consommation de carburant des unités de pêche basé sur l'étude de l'IFREMER/UMR Amure de juillet 2008. Complément pour les chalutiers de plus de 40 mètres à partir de diverses sources.

Chalutiers de 24 à 40 m
Consommation annuelle moyenne 552 500 litres (pas d'autres informations disponibles concernant ce segment de la flotte.)

Chalutiers de fond de plus de 40 m
Selon une note de l'Union des Armateurs à la Pêche Française,[374] les cinq plus grands navires de pêche profonde en France consomment :
10 626 000 l/gasoil en 2006
11 212 000 en 2007
11 305 000 en 2008
10 565 000 en 2009
Cela donne une consommation de 10 927 000 millions de litres de gasoil par an sur la période 2006-2009, soit une consommation par navire de 2 185 400 litres annuels. Si les bateaux opèrent environ 310 jours/an, c'est une consommation journalière de 7 049 litres de gasoil.

[371] PLANCHOT Marie, DAURES Fabienne, Le secteur français des pêches maritimes face à l'augmentation du prix du gasoil. Note de synthèse IFREMER, Système d'Informations Halieutiques, Juillet 2008.
[372] Fourchettes moyennes pour une consommation journalière de 7000 litres et un chiffre d'affaires de 11 000 €/jour (declarations Scapêche, voir la partie concernée). Calcul pour un gasoil bas à 0,40 €/litre (juillet 2009) ou haut à 0,70 €/litre (mars 2011). Source prix des produits pétroliers : http://www.developpement-durable.gouv.fr/energie/petrole/se_cons_fr.htm
[373] Le Marin du 10 juillet 2009 « Dhellemmes sur la senne danoise ».
[374] Note de l'UAPF soumise à la mission avortée qui a fait suite au Grenelle de la Mer concernant les pêches profondes. Note « Données économiques sur les chalutiers français pratiquant la pêche profonde dans l'Atlantique Nord□Est » en date du 01/02/2010.

La proportion du carburant par rapport aux captures des flottes hauturières industrielles est beaucoup plus élevée que le ratio des chalutiers de 16-24 m. Ce ratio élevé est également mentionné dans les tendances mondiales mises en lumière par la FAO : une analyse de l'évolution des prix du gasoil réalisée en 2007 et reproduite ci-dessous montre une augmentation constante de la part du carburant dans le chiffre d'affaires des chalutiers de fond.[375] La moyenne annuelle des prix du gasoil en 2005 était de 0,44 €/litre. En 2010, elle est de 0,53 €/litre. De janvier à avril 2011, elle est de 0,67 €/litre,[376] soit une augmentation de plus de 52% depuis 2005 qui signifie que les ratios indiqués par la FAO se sont nécessairement beaucoup dégradés depuis la date de publication de cette analyse et que le carburant peut représenter jusqu'à la moitié du chiffre d'affaires des arts traînants démersaux lorsque les prix de celui-ci dépassent la barre des 60 centimes au litre. Ce constat se vérifie dans l'analyse que nous avons faite de la structure de coût des armements français en 2008 (voir plus bas, la partie sur la rentabilité des entreprises de pêche profonde). On voit que l'achat de matières premières représente en 2008 35% du chiffre d'affaires de la Scapêche, 38% de celui d'Euronor et 47% de celui de Dhellemmes.

	1995 – 1997	1999 – 2000	2002 – 2003	2005
Mobiles démersaux	**10,57**	**8,64**	**14,37**	**28,74**
Mobiles pélagiques	**n,a,**	**7,65**	**5,48**	**10,96**
Passifs	**5,57**	**4,95**	**4,61**	**9,22**

Coûts du carburant en part du chiffre d'affaires par type d'engins de pêche (Source: FAO, 2007 State of World Fisheries and Aquaculture).

[375] Thébaud O., Daurès F., Girard S., Guyader O., Le Floc'h P, Le Gallic B., Mongruel M., *Données récentes sur la situation économique du secteur de la pêche en France*. UMR-AMURE, 30 juin 2008.
[376] Prix du gasoil hors taxes en 2011 : Janvier 0,63115, Février 0,656075, Mars 0,70035, Avril 0,70378.). Source prix des produits pétroliers : http://www.developpement-durable.gouv.fr/energie/petrole/se_cons_fr.htm

Moyenne annuelle des prix du gasoil sur la période concernant les pêches profondes en France (1989-2011)

Année	Prix du gasoil
1989	0,20
1990	0,21
1991	0,21
1992	0,19
1993	0,19
1994	0,17
1995	0,16
1996	0,19
1997	0,20
1998	0,16
1999	0,19
2000	0,32
2001	0,29
2002	0,26
2003	0,27
2004	0,32
2005	0,44
2006	0,48
2007	0,49
2008	0,63
2009	0,41
2010	0,53
2011 (janvier à avril inclus)	0,67

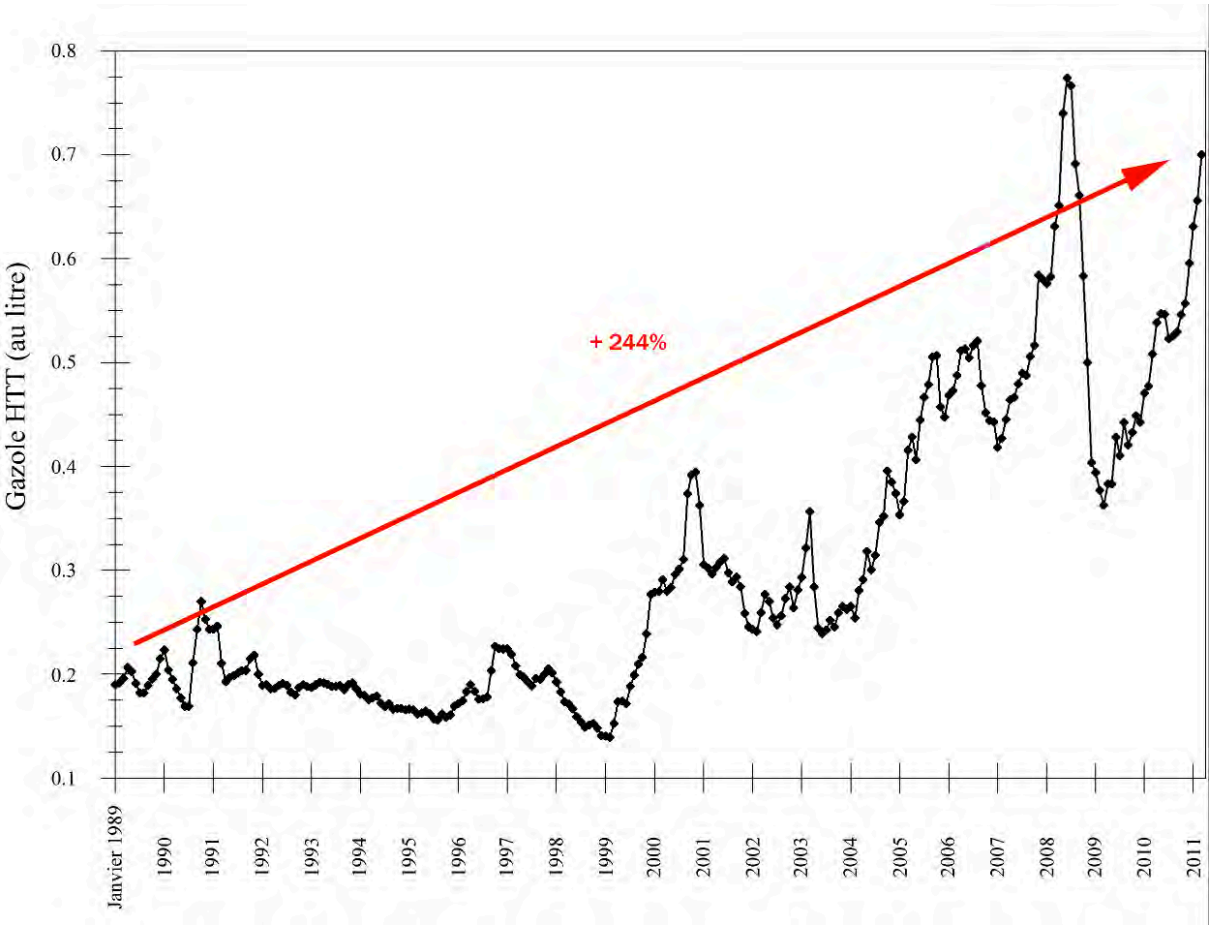

Evolution du prix du gazole hors taxes (Euros courants par litre) de janvier 1989 à avril 2011
Source : Direction de l'Énergie et du Climat (DGEC), Ministère de l'Écologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer

Si l'on prend toute la période concernant les pêches profondes françaises (en faisant démarrer cette période à 1989 au moment où les espèces jusque-là rejetées dans les pêcheries de lingue bleue sont valorisées), le prix du gasoil a augmenté de 244%. Au cours de la seule période de 2004 à 2011, le prix est passé de 32 centimes €/litre à 67 centimes en moyenne, soit une augmentation de plus de 107%.[377]

L'étude de l'Ifremer souligne : « *La part du carburant dans le chiffre d'affaires des navires augmente pour toutes les flottilles à partir de 2003 y compris pour les navires du segment ayant une faible consommation de gasoil par jour, même si cette augmentation est moins forte pour ce segment. La fragilisation de la situation économique des navires est donc générale.*[378] »

Cependant, les auteurs de l'étude notent : « *Si le poids du poste carburant a fortement augmenté pour l'ensemble de la flotte de pêche française, ce poids est cependant très variable suivant les flottilles, les grands navires pratiquant la pêche aux engins mobiles étant beaucoup plus fortement touchés.* »

On comprend que les arts traînants (principalement les chalutiers) sont particulièrement fragilisés par la hausse du prix du gasoil. Comme le note le Rapport Tanguy[379] : « *la hausse*

[377] PLANCHOT Marie, DAURES Fabienne, Le secteur français des pêches maritimes face à l'augmentation du prix du gasoil. Note de synthèse IFREMER, Système d'Informations Halieutiques, Juillet 2008.
[378] PLANCHOT M. ibid.
[379] http://www.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_tanguy.pdf

du prix du gazole, qui touche plus particulièrement la pêche au large principalement exercée au chalut, handicape un segment qui contribue à 70% de la valeur des apports ».

La perspective d'un carburant durablement cher et d'un déficit public qui se creuse nécessite de repenser les stratégies de pêche. Cette réflexion est d'autant plus urgente que les captures profondes ne pourront pas longtemps compenser une situation globalement dégradée de la pêche française qui se traduit par une forte baisse des débarquements de poissons benthiques et démersaux à forte valeur marchande et l'augmentation marquée des débarquements de pélagiques[380] (voir chapitre « Caractéristiques des pêches profondes »). Le changement dans la composition des débarquements et la perte de rentabilité par navire qui s'ensuit expliquent pourquoi les opérateurs de pêche ont commencé à traquer plus profondément les stocks de poissons benthiques et démersaux qui existaient autrefois sur le plateau continental. Ce faisant, ils ont encore accru leur dépendance au gasoil et de ce fait, aux subventions publiques.

b. Subventions indirectes au gasoil

Le système de l'exonération

Les professionnels de la pêche paient un carburant détaxé, c'est-à-dire exonéré de la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) en vertu de l'article 265 du Code des douanes. Ils sont exonérés de la TVA en application de l'article 298 du Code général des impôts.
Cette taxe intérieure sur la consommation est assise sur le prix de base du produit. La TVA se calcule sur le prix de base augmenté de la taxe intérieure, de sorte que le prix TTC n'augmente pas de façon proportionnelle à l'augmentation du prix du carburant.[381]

La TIPP s'établit par carburant, avec une assiette reposant sur le volume du produit pétrolier et non sur le prix de vente du produit. Autrement dit, l'augmentation du prix de la matière première est sans effet sur le montant de la taxe à acquitter. En résumé, la TIPP aplatit les hausses, mais ceux qui ne la paient pas, tels que les professionnels de la pêche, les subissent fortement.

En avril 2008, la TIPP pour le gasoil représentait 0,428 €/litre sur un prix final de 1,291 €/litre et les taxes dans leur totalité (TVA et TIPP) représentaient 49% du prix du Gasoil en France.[382] Le prix du gasoil était alors de 0,65 Euros le litre détaxé. En avril 2011, le prix avait atteint 0,70 Euros le litre.

[380] Fabien STEINMETZ, Olivier THEBAUD, Fabian BLANCHARD, P LE FLOCH, J BIHEL, *A bio-economic analysis of long term changes in the production of French fishing fleets operating in the Bay of Biscay*. Aquatic living resources, 2008/07, Volume 21, Issue 3, Pages 317-327.
[381] Article internet « Pourquoi les pêcheurs obtiennent des exonérations sociales lorsque le prix du pétrole monte », 2007.
[382] Article internet « Pourquoi les pêcheurs obtiennent des exonérations sociales lorsque le prix du pétrole monte », 2007.

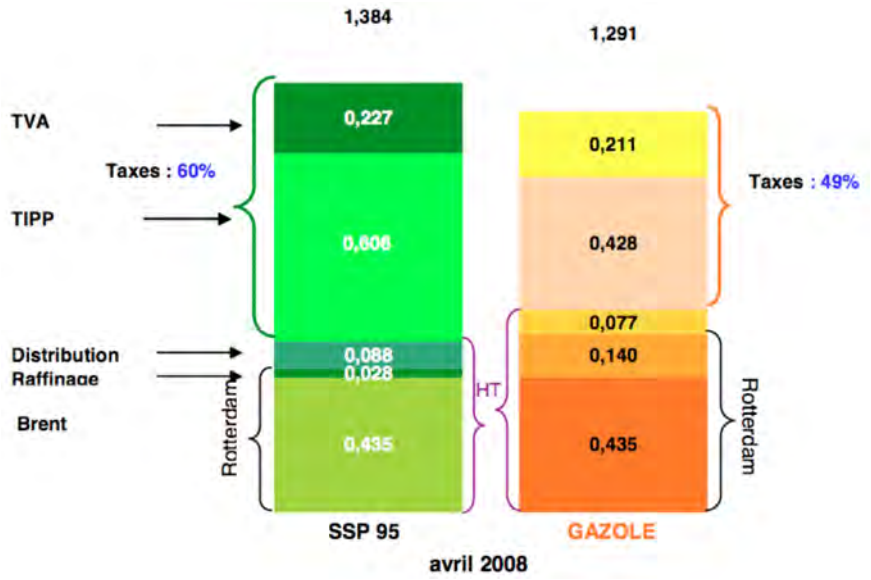

Décomposition du prix des carburants (super sans plomb 95 et du gasoil) en France (Euros/litre) (Source Ifremer 2008[383])

Estimation de la facture de gasoil des cinq plus grands chalutiers français de pêche profonde

En estimant que les cinq grands chalutiers de fond de plus de 40 mètres qui consomment quotidiennement un minimum de 7000 litres de gasoil pêchent 310 jours par an, leur dépense annuelle de gasoil oscille entre 564 000 et 1,4 million d'euros.

Si l'on prend en compte les cinq grands chalutiers hauturiers ciblant les espèces profondes (trois Scapêche et deux Euronor) depuis que les trois navires neufs de la Scapêche sont opérationnels (2005), on obtient une consommation totale de carburant de 2003 à 2010 de 34, 307 millions d'euros. Etant donné que la détaxe gasoil équivaut à offrir aux professionnels un peu moins de la moitié de la facture de carburant, on peut estimer que les aides indirectes de l'Etat ont contribué à hauteur environ équivalente à la somme dépensée sur la période considérée.

Si les cinq grands chalutiers ciblant les espèces profondes n'avaient été exemptés des taxes sur le gasoil, il leur aurait fallu **ajouter environ 34 millions d'euros à la facture globale de carburant.**

[383] PLANCHOT Marie, DAURES Fabienne, Le secteur français des pêches maritimes face à l'augmentation du prix du gasoil. Note de synthèse IFREMER, Système d'Informations Halieutiques, Juillet 2008.

Estimation des dépenses de gasoil des cinq grands chalutiers spécialistes des espèces profondes actifs entre 2002 et 2010.

Année	Prix du gasoil	Nombre de chalutiers concernés	Dépense annuelle de carburant chalutier >40m	Dépense annuelle pour les 5 plus grands chalutiers profonds
2003	0,27	1 (Cap Saint-Georges construit 2003)	585 900,00	585 900,00
2004	0,32	2 (en plus : André Leduc construit 2004)	694 400,00	1 388 800,00
2005	0,44	5 (en plus : les trois chalutiers Scapêche)	954 800,00	4 774 000,00
2006	0,48	5	1 041 600,00	5 208 000,00
2007	0,49	5	1 063 300,00	5 316 500,00
2008	0,63	5	1 367 100,00	6 835 500,00
2009	0,41	5	889 700,00	4 448 500,00
2010	0,53	5	1 150 100,00	5 750 500,00
2011 (janvier à avril inclus)	0,67		1 453 900,00	
Total				**34 307 700,00**

Le calcul prend en compte les années de construction des chalutiers récents et spécialistes des espèces profondes (le naufrage du Jack Abry II n'est pas intégré puisqu'il eut lieu en 2011).

Le prix du carburant est le talon d'Achille des arts traînants, notamment des navires hauturiers exerçant à distance et en profondeur. On voit avec le tableau ci-dessus qu'entre le moment où la Scapêche décide de construire de nouvelles unités spécialisées (vers 2002)[384] et maintenant, le prix du gasoil a augmenté d'environ 150%.

Comme le rappelle l'entreprise, « *Les calculs de la Scapêche s'appuyaient sur un prix du litre de gasoil allant de 25 à 45 centimes d'euro.* »[385]

Cette estimation est corroborée par les comptes d'exploitation des entreprises. Euronor par exemple, qui exploite sept navires hauturiers, a dépensé des sommes cohérentes avec les évaluations faites plus haut.

[384] Moyenne annuelle du gasoil en 2002 : 0,26 €/litre.
[385] Points de Vente du 2 juin 2008 « Les Mousquetaires, pros du poisson frais ».

Achat de matières premières des trois grandes flottes industrielles françaises ciblant des espèces profondes, en euros

	EURONOR	SCAPECHE	DHELLEMMES
2009	6 143 011		2 623 369
2008	10 129 107	6 967 319	5 209 922
2007	9 352 967	4 314 702	4 153 710
2006	11 037 911	5 051 611	3 425 745
2005		4 363 009	3 164 124
2004		3 082 354	3 157 325

Sources : comptes annuels des entreprises, rubrique « achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) ».

c. Subventions directes au gasoil

Le cas du FPAP

Le Fonds de Prévention des Aléas de la Pêche (FPAP) a été créé en avril 2004 pour aider les entreprises de pêche à faire face à la hausse du prix du carburant. Cette mesure a été considérée comme une aide d'Etat[386] incompatible avec le marché commun[387] et a pris fin début 2007. Les entreprises ont donc bénéficié de cette aide sur leurs exercices de 2004 à 2006. Le 20 mai 2008,[388] la Commission européenne exige que les entreprises, et non l'Etat, remboursent les 87 millions d'aides qui furent allouées au cours des trois années. L'euro-compatibilité du Plan Barnier en dépend et les 310 millions promis au secteur.[389] Les entreprises les plus consommatrices de gasoil sont bien entendu celles qui sont le plus touchées par la demande de Bruxelles. Vu les montants en jeu et les résultats déficitaires des flottes hauturières faisant « du creux » (voir ci-dessous la section sur la rentabilité), on comprend que leur vulnérabilité chronique, leur dépendance au carburant, ait à cette occasion précipité certaines d'entre elles au bord du gouffre financier.

La Scapêche fait apparaître dans la rubrique « subventions d'exploitation » de ses comptes audités les sommes suivantes :

2008 : 207 814 €
2007 : 187 460 €
2006 : 712 183 €
2005 : 1 336 230 €
2004 : 363 694 €

[386] Aide d'Etat N° C9/2006. Voir http://ec.europa.eu/eu_law/state_aids/peche-2008/nn009-08.pdf
[387] Selon l'article 87 paragraphe 1 du traité, "*sont incompatibles avec le marché commun, dans la mesure où elles affectent les échanges entre Etats membres, les aides accordées par les Etats ou au moyen de ressources d'Etat sous quelque forme que ce soit qui faussent ou qui menacent de fausser la concurrence en favorisant certaines entreprises ou certaines productions.*"
[388] Décision C (2008) 5636 du 20.05.2008.
[389] Article 3.2.3. sur l'application de la jurisprudence Deggendorf dans le courrier de la Commission européenne : C(2008)5607 final « Aide d'Etat n° NN 9/2008 – France Plan de sauvetage et de restructuration » :
(76) Il convient de rappeler que la jurisprudence Deggendorf prévoit que la Commission doit, lors de l'examen de la compatibilité d'une aide, tenir compte de tous les éléments pertinents, et notamment de l'effet cumulatif d'une nouvelle aide et d'une aide déclarée incompatible n'ayant pas encore été restituée. Cette jurisprudence permet de suspendre le versement de l'aide compatible tant que l'aide antérieure illégale et incompatible n'a pas été restituée. Elle s'applique à tous les cas où le bénéficiaire d'une aide n'a pas restitué le montant décidé par la Commission, qu'il s'agisse d'une aide individuelle ou d'un régime d'aides.
(77) Or la Commission observe que, s'agissant d'un régime d'aides et non d'aides individuelles, l'identité des bénéficiaires d'aides au sauvetage et à la restructuration ne
12lui est pas connue. Par ailleurs, la France n'a pas encore informé la Commission des mesures qu'elle entend prendre pour procéder au recouvrement des aides illégales et incompatibles versées par le FPAP et ne lui a pas davantage communiqué la liste des entreprises qui ont bénéficié de ces aides. Par conséquent la Commission n'a pas été en mesure d'évaluer l'effet cumulatif des aides antérieures et des aides relevant du présent régime d'aides, ni leur incidence sur le marché commun en matière de distorsion de la concurrence.

Pour la Scapêche, le FPAP représente un apport en liquidités de :
564 000 € en 2006[390]
Probablement 1,23 M € en 2005[391]
Environ 360 000 € en 2004

TOTAL : une estimation d'environ 2,15 M € sont réclamés en 2010 par le gouvernement français pour le remboursement du FPAP.

En ce qui concerne Euronor, on trouve dans les comptes annuels sous la rubrique « subventions d'exploitation », les sommes suivantes :
Aucune mention en 2005,
22 141 € en 2006,
53 705 € en 2007,
52 027 € en 2008
Aucune mention en 2009.

Les comptes ne permettent pas de localiser les aides FPAP, bien qu'il soit possible que celui-ci ait été passé en « variation de stocks » : 1 847 352 € au bilan Euronor 2006 alors que ce chiffre descend à 540 770 € en 2007 et 284 426 € en 2008. En revanche, les comptes 2004 et 2005 ne sont pas disponibles (Euronor est né le 1er janvier 2006) et ne permettent pas de vérifier ces fluctuations de chiffres dans la durée. Les aides antérieures ont dû être perçues sur les comptes des deux armements qui se sont rapprochés (l'Armement Le Garrec et Nord Pêcheries), et toute supposition serait trop hasardeuse.

Cependant, au moment des auditions réalisées au sein de la mission avortée « pêches profondes » issue du Grenelle de la Mer, le président d'Euronor, M. Patrice Leduc, avait fait savoir que l'armement qu'il dirigeait avait en effet touché des sommes importantes en 2005 et 2006 au titre du FPAP, mais qu'il ne considérait comme subventions que celles, structurelles, qui avaient été perçues pour la construction des bateaux. Il avait annoncé qu'il ne comptait donc pas les rembourser.[392] Le montant est inconnu mais il est probable qu'il soit équivalent au double du montant estimé pour la Scapêche étant donné que les dépenses d'Euronor en matières premières sont approximativement deux fois plus importantes que celles de la Scapêche sur la période concernée (voir tableau sur les achats de matières premières), donc de l'ordre de 4 millions d'euros. Au vu des mentions récurrentes faites par Euronor à propos de la dette FPAP qui a pesé sur leur trésorerie, nul doute que ce point ait été très important au moment de la transaction qui a abouti à la vente d'Euronor à UK Fisheries en décembre 2010.

> *« L'armateur boulonnais redoutait en effet de devoir rembourser d'ici peu les aides à la pêche et au gasoil consentis par l'État depuis que celui-ci avait été condamné par Bruxelles. « On avait anticipé ces remboursements, on avait demandé l'aide de la Région - qui avait accepté - et même prévu la sortie d'un chalutier de la flotte pour y faire face » déclare Bruno Leduc, directeur-adjoint. Bonne nouvelle : l'entreprise n'a plus besoin du prêt de la Région. »*[393]

[390] Le montant global du FPAP en 2006 : 22 millions d'Euros. Source : *Les concours publics aux pêches maritimes et aux cultures marines en 2007*. Note du Secrétariat général - service des affaires financières, sociales et logistiques. Sous-direction des affaires budgétaires et comptables. Bureau de l'étude des concours publics à l'agriculture.
[391] Cette somme correspond à la subvention d'exploitation de 2005 diminuée de 107 910 Euros de subvention à l'achat des bateaux amortie sur 20 ans, cf. 2,15 M versés pour les navires de 46 m. L'amortissement commence en 2005. En conséquence de quoi, on peut considérer la subvention d'exploitation de 2004 comme exclusivement constituée du FPAP.
[392] Audition du président d'Euronor, M. Patrice Leduc au sein de la mission d'évaluation des pêches profondes issue du Grenelle de la Mer (2009/2010) qui a abouti à la démission des ONG participant au processus.
[393] La Voix du Nord du 5 janvier 2011 « UK Fisheries (GB) rachète Euronor, le dernier armateur de pêche hauturière ».

Pour Euronor, le remboursement du FPAP a mené à l'obligation de cession du capital à un racheteur (UK Fisheries) en décembre 2010.

TOTAL : Le montant dû au titre du FPAP dont le remboursement incombe désormais au groupe acheteur d'Euronor est estimé à plus de 4 millions d'euros.

Quant à Dhellemmes, selon ces estimations, les aides touchées au titre du FPAP doivent être inférieures à celles perçues par la Scapêche d'environ 20% (différentiel qui existe entre les postes d'achat de matières premières des deux entreprises), soit environ 1,7 million d'euros.

Dans les bilans de l'armement Dhellemmes, comme dans ceux d'Euronor, la rubrique « subventions d'exploitation » mentionne des montants qui ne correspondent pas aux aides, si l'armement en a perçu.[394] En revanche, le bilan de la société en 2009 mentionne une « provision pour risques et charges » « pour risque de reversement de subvention » à hauteur de 1,18 M€[395] qui correspond vraisemblablement au remboursement du FPAP.

Pour Dhellemmes, le remboursement du FPAP doit correspondre à la provision en 2009 « pour risque de reversement de subvention » à hauteur de 1,18 million d'euros.

Le plan de sauvetage et de restructuration des entreprises (PSR) 2008

La Monographie des pêches maritimes du Morbihan de 2008 indique que la forte augmentation des prix du gasoil à la fin 2007 a donné lieu à la mise en place en 2008 de mesures d'urgence dont ont bénéficié les plus forts consommateurs d'énergie, les chalutiers, ainsi que les entreprises aux trésoreries fragilisées. Le plan de sauvetage et de restructuration (PSR) permet de compenser, au moins partiellement, le coup dur du FPAP.

Un document de la Commission européenne d'octobre 2008[396] résume ainsi ce nouveau régime d'aides au secteur français de la pêche :

« La notification du 14 janvier 2008 fait suite à l'annonce par le gouvernement français, début novembre 2007, d'une série de mesures en faveur des entreprises de pêche confrontées à l'enchérissement des coûts du pétrole. Après de nombreux échanges avec le Commissaire responsable pour les Affaires maritimes et la Pêche et ses services, les autorités françaises ont, d'une part, notifié le 14 janvier 2008 le présent régime d'aide destiné à soutenir un "plan de sauvetage et de restructuration" (ci-après "PSR") et, d'autre part, rendu public, le 16 janvier 2008, un "Plan pour une pêche durable et responsable" en quinze mesures (ci-après "PPDR"). En mars 2008, le Gouvernement français a annoncé le versement d'aides d'urgence, puis en mai 2008, d'autres aides d'urgence et des aides en faveur des marins-pêcheurs salariés. »

« Le PSR fait suite au versement d'aides (…) à l'ensemble des entreprises de pêche touchées par la hausse des prix du carburant depuis 2006, c'est-à-dire après la cessation des activités du Fonds de Prévention des Aléas Pêche (ci-après "FPAP") mis en place en 2004 pour compenser partiellement les coûts de carburant supportés par les entreprises de pêche, et au sujet duquel la Commission a rendu, le 20 mai 2008, une décision négative (Aide d'Etat N° C9/2006). Il est par conséquent probable que nombre d'entreprises aujourd'hui concernées par le présent régime d'aides ont bénéficié des aides versées par le

[394] 35 823 € en 2006,150 744 € en 2005,158 999 € en 2004,164 716 en 2003.
[395] 1 177 948 € exactement.
[396] C(2008)5607 final : Aide d'Etat n o NN 9/2008 – France Plan de sauvetage et de restructuration. http://ec.europa.eu/eu_law/state_aids/peche-2008/nn009-08.pdf

FPAP.

La Commission examine soigneusement l'euro-compatibilité de ce plan d'aides étatiques,[397] et conclut en l'avalisant :
« (80) La Commission regrette que la France ait mis ce régime d'aides en place avant que la Commission n'ait pu se prononcer sur sa compatibilité avec le marché commun.
(81) Toutefois, au vu de l'analyse qui précède, elle a décidé de ne pas soulever d'objections envers le régime d'aides notifié par la France le 14 janvier 2008. »

Un certain nombre de conditions accompagnent la réalisation de ce plan, notamment : « *Les aides au sauvetage pour les entreprises reconnues en difficulté bénéficient aux entreprises dont l'Excédent Brut d'Exploitation (ci-après "EBE") est inférieur à 15 % de leur chiffre d'affaire* » et d'autre part, de nombreuses mesures permettant à la Commission de considérer que « *l'approche suivie par la France garantit bien que les entreprises en difficulté n'augmenteront pas leur capacité pendant la phase de restructuration*. »

Le Plan pour une pêche durable et responsable (PPDR), comme le PSR est « financé par des crédits exclusivement nationaux »[398] et constitue également une aide d'Etat destinée en priorité aux métiers dépendants du gasoil et affectés par l'augmentation de son prix.

Conclusion

La dépendance structurelle des entreprises de pêche pratiquant les métiers traînants, a fortiori hauturiers et profonds, au gasoil et notamment à un carburant peu cher, les rend vulnérables aux fluctuations de prix des produits pétroliers. En dépit de la construction de navires récents et plus performants à tous points de vue, en particulier au niveau de la consommation d'énergie, la part du carburant dans la structure des coûts d'exploitation peut, dans le cas de la pêche hauturière au chalut de fond, représenter la moitié du chiffre d'affaires du navire si les prix du carburant (pourtant détaxé) avoisine les 70 centimes d'euros au litre. La partie ci-dessous analyse comment cette particularité de la structure des coûts influence la performance économique des entreprises.

[397] "Les aides décrites ci-dessus, étant financées par le budget national, constituent des aides accordées par l'Etat. »
[398] C(2008)5607 final : Aide d'Etat n o NN 9/2008 – France Plan de sauvetage et de restructuration. http://ec.europa.eu/eu_law/state_aids/peche-2008/nn009-08.pdf

B. RENTABILITE DES ENTREPRISES DE PECHE PROFONDE

SCAPECHE

Les déclarations de l'armement ne cachent pas une faiblesse structurelle chronique et révèlent les contraintes des navires par rapport à leur capacité de cale :

> « *La Scapêche, filiale d'armement à la pêche du groupe Intermarché, vient tout juste de mettre en service trois navires de 45 mètres, spécialement conçus pour les grands fonds. Ces bateaux étaient sur le point de parvenir à équilibrer, après des années de déficit et d'investissement du groupe dans la filière. Leur capacité de cale limitée ne leur permet guère de cibler des espèces de masse comme le lieu noir, dont le prix de marché vient à peine de se stabiliser autour d'1 euro.*[399] »

M. Levisage, cadre à la Scapêche :

> « *Avec, à la fois, prix et quantité, ces espèces [profondes] assurent la rentabilité de nos navires.*[400] »

La Scapêche déclare donc une rentabilité conditionnée par les espèces profondes et insiste plus sur la « viabilité » de ses opérations que sur leur « rentabilité. »[401]

L'examen des comptes de 2002 à 2008 révèle une situation désastreuse :

SCAPECHE	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Cumul	
	M euros	M euros	M euros	M euros	M euros	M euros	M euros	M euros	% CA
Chiffre d'affaires	13,00	12,10	12,92	15,65	16,89	15,97	20,88	107,41	100,0%
resultat d'exploitation*	-3,22	-2,72	-2,43	0,32	0,96	1,05	-1,28	-7,32	-6,8%
Resultat courant avant impot**	-3,97	-3,57	-3,08	-0,44	0,56	0,39	-5,2	-15,3	-14,2%
Resultat net apres impot***	9,3	-3,45	-3,6	3,54	1,06	0,42	-3,13	4,14	3,9%
Effectifs	nd	85-90	87	73	nd	73	133	na	na
(Source: societe.com; comptes audites par KPMG)									
Aide directe (comptes audités)	0,16	0,41	0,36	1,34	0,71	0,19	0,21		
Aide indirecte (estimee)****							6,14		

399 Le Marin du vendredi 12 mars 2010 « Douze chalutiers français concernés au premier chef ».
400 Sarah LELONG et Marie BARBAT, *Face aux problemes que pose la pêche de grands fonds aujourd'hui, quelle réponse de l'europe ?* Neptunus, Centre de Droit Maritime et Océanique, Université de Nantes, Vol. 13 2007/2, citation tirée de « L'Europe engage la bataille des grands fonds », Ouest France du 28 septembre 2006.
401 Communication Tristan Douard, Directeur général de la Scapêche à la réunion organisée par Cap Lorient avec Pew Environment Group le 13 avril 2010 à Bruxelles.

Malgré les aides directes (aide à la construction, FPAP) et indirectes de l'Etat (détaxe gasoil), la société affiche une perte d'exploitation cumulée de 7,32 millions d'euros soit 6,8% du chiffre d'affaires sur la période considérée.

Bien que la société ait bénéficié en 2008 d'une aide à la sortie de flotte de 2,24 millions d'euros (Simon Kéghian II et Mariette Le Roch I) passée en produits exceptionnels, elle a enregistré la même année une perte nette avant impôt de 3,13 millions.

A titre indicatif, pour la seule année 2008, la réintégration des subventions directes d'exploitation (0,2 M€) et de la détaxe gasoil (6 M€)[402] porterait la perte d'exploitation à 7,28 M€ soit 34,8% du chiffres d'affaires et la perte nette à plus de 9 M€.

L'endettement à long terme de la société est anormalement élevé. Faute de pouvoir recourir largement à l'emprunt bancaire (7,8 M€ fin 2008), l'essentiel des concours financiers provient du groupe Intermarché (20,4 M€ fin 2008), auxquels il conviendrait d'ajouter 13 M€ en 2002 et 3,9 M€ en 2005 correspondant à des abandons de créance d'ITME (société du Groupe Intermarché). Malgré les conditions avantageuses que lui consent le groupe, Scapêche supporte des frais financiers considérables (3,98 M€ en 2008 représentant 19% du chiffre d'affaires).
Pour mémoire, il convient de noter qu'en plus des 3.9 M€ d'aide à la sortie de flotte perçus de 2006 à 2008, la Scapêche a reçu 2.8 M€ d'aide à la construction de 1999 à 2001 et 3 M€ d'aide à la modernisation entre 1996 et 2004.
La société a également bénéficié entre 2004 et 2007 de plus de 2 M€ d'aide au titre du FPAP qu'elle devra rembourser en 2010.

En mai 2009, les perspectives d'avenir ne semblaient guère plus brillantes. Le rapport de gestion à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire faisait état d'une « année de consolidation des résultats consécutive à la restructuration », prévoyait des travaux de refonte de trois chalutiers de 33 m à hauteur de 1,2 M€ et envisageait une perte de 0,5 M€ pour l'exercice en cours.

Les comptes de 2009 ne sont pas disponibles au Greffe du Tribunal de Commerce, la Scapêche semble préférer s'exposer à la (faible) amende prévue par le code de commerce pour non publication des comptes[403] plutôt que de déposer ceux-ci.

En conclusion, il apparaît clairement que malgré des conditions d'exploitation faussées par les aides publiques, la Scapêche n'est absolument pas viable et serait incapable de survivre sans le concours du groupe (ITME, COMATA, COMASUD).

EURONOR

L'examen des comptes de 2006 à 2009 révèle une situation qui n'est guère plus brillante que celle de la Scapêche.

402 Calculé sur la base d'une consommation en valeur égale à 30% du chiffre d'affaires, d'un prix HT de 0.652/l, d'un prix TTC de 1.291/l (source: Ifremer) ; au regard des achats de matières premières figurant dans les comptes, ces chiffres sont conservateurs.

403 Les articles L 232-21 à L 232-23 du code de commerce relatifs à la publicité des comptes prévoient l'obligation, pour tout type de société, de déposer les comptes annuels au greffe du tribunal de commerce dans le mois qui suit leur approbation par l'assemblée ordinaire des associés. La violation de cette obligation est réprimée par l'article R 247-3 du même code et passible d'une amende prévue par l'article 131-13.

EURONOR	2006	2007	2008	2009	Cumul	
	M euros	M euros	M euros	M euros	M euros	% CA
Chiffre d'affaires	29,82	28,62	27,44	21,68	107,56	100,0%
resultat d'exploitation*	0,02	-1,00	-3,03	-1,57	-5,58	-5,2%
Resultat courant avant impot**	0,00	-1,39	-3,39	-1,74	-6,52	-6,1%
Resultat net apres impot***	-0,04	-1,70	-1,36	-0,91	-4,01	-3,7%
Effectifs	285	249	224	198	na	na
(Source: societe.com; comptes audites par Veronique Rousse)						
Aide directe (comptes audités)	nd	0,05	0,05	0		
Aide indirecte (estimee)****			8,07			

Malgré les aides directes et indirectes de l'Etat, la société affiche des pertes d'exploitation chroniques dont le cumul s'élève à 5,58 M€, soit 5,2 % du chiffre d'affaires sur la période considérée.

Euronor a bénéficié d'une aide à la sortie de flotte de 1,95 M€ en 2008 et de 1,95 M€ en 2009. Malgré la constatation de ces aides en produits exceptionnels, la société a enregistré des pertes nettes respectives de 1.36 M€ et de 0,91 M€ au cours de ces deux exercices .

A titre indicatif, la réintégration en 2008 de la détaxe gasoil (8 M€)[404] porterait la perte d'exploitation à 11 M€, soit 40% du chiffres d'affaires, et la perte nette à 9.36 M€.

Pour mémoire, Euronor a indirectement bénéficié de 3.9 M€ d'aide à la construction entre 2001 et 2002 et directement de 3,9 M€ d'aides à la sortie de flotte en 2008 et 2009.

La société a également sans doute bénéficié entre 2004 et 2007 de plus de 4 M€ d'aides au titre du FPAP, qu'elle devait rembourser en 2010 (d'où, entre autres raisons, le rachat par UK Fisheries en décembre 2010).

Bien qu'Euronor soit en meilleure santé financière que la Scapêche, la société est sous-capitalisée. A fin de 2009, les dettes financières (à moins d'un an) s'élèvent à 5,5 M€ et représentent 86% de la situation nette.

Structurellement déficitaire en exploitation, Euronor n'était guère plus viable que la Scapêche et incapable de survivre sans les aides directes et indirectes de l'Etat. La condamnation de Bruxelles et l'obligation qui fut faite aux entreprises de pêche française de rembourser les aides reçues au titre du FPAP a vraisemblablement précipité la trésorerie d'Euronor dans un gouffre dont seul un rachat pouvait sortir l'entreprise.

DHELLEMMES

L'examen des comptes de 2002 à 2009 montre une situation analogue à celle de la Scapêche et d'Euronor.

[404] Calculé sur la base d'une consommation en valeur égale a 30% du chiffre d'affaires, d'un prix HT de 0.652/l, d'un prix TTC de 1.291/l (source : Ifremer) ; au regard des achats de matières premières figurant dans les comptes, ces chiffres sont conservateurs.

DHELLEMMES	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Cumul	
	M euros	M euros	M euros	M euros	M euros	M euros	M euros	M euros	M euros	% CA
Chiffre d'affaires	10,40	9,60	9,97	10,93	10,15	11,12	11,57	6,91	80,65	100,0%
resultat d'exploitation*	-1,69	-1,39	-1,68	-1,12	-1,47	-1,16	-1,39	-2,10	-12	-14,9%
Resultat courant avant impot**	-1,38	-0,67	-0,88	-0,69	-1,42	-0,92	-1,17	-2,81	-9,94	-12,3%
Resultat net apres impot***	2,24	-0,48	-0,16	-0,06	-0,47	-0,11	0,42	-1,90	-0,52	-0,6%
Effectifs	110-120	90-95	94	98	82	85	84	64	na	na
(Source: societe.com; comptes audites par Price Waterhouse Coopers)										
Aide directe (comptes audités)	nd	nd	nd	1,18		0,08	0,42	0,27		
Aide indirecte (estimee)****							3,40			

Depuis 2002, la société affiche un résultat d'exploitation négatif malgré les aides publiques directes et indirectes. La perte d'exploitation cumulée s'élève à 12 M€ soit 14,9% du chiffre d'affaires sur la période considérée.

A titre indicatif, la réintégration en 2008 de la détaxe gasoil (3.4 M €)[405] conduirait à une perte d'exploitation de 4.79 M€ soit 41.4% du chiffre d'affaires et une perte nette de 3.8 M euros.

La société dégage de façon quasi systématique des produits financiers et des produits exceptionnels qui épongent les pertes d'exploitation. Les rapports d'audit ne fournissent aucun détail précis sur le sujet.

Pour mémoire, Dhellemmes a reçu 0.65 M€ d'aide à la construction en 1999 et 0.41 M€ d'aides à la modernisation de 1994 à 2005.

La société a visiblement bénéficié de l'aide FPAP de 2004 à 2005 à hauteur de 1,18 M €. Cette aide qui devait être remboursée en 2010 a fait l'objet d'une provision pour risques et charges en 2009 à hauteur de 1,18 M€[406] qui pèse lourdement sur le résultat de l'année.

La situation financière de la société reste néanmoins plus saine que celle de la Scapêche et d'Euronor. A fin 2009, les dettes financières s'élèvent 0,99 M€ et représentent 27,7% de la situation nette.

Malgré les aides publiques, Dhellemmes affiche des pertes d'exploitation de plus 1 M€ par an. Hors produits financiers et produits exceptionnels, on voit mal comment la société peut s'en sortir.

[405] Calculé sur la base d'une consommation en valeur égale à 30% du chiffre d'affaires, d'un prix HT de 0.652/l, d'un prix TTC de 1.291/l (source : Ifremer) ; au regard des achats de matières premières figurant dans les comptes, ces chiffres sont conservateurs.
[406] 1 177 948 € exactement.

* Avant charges & produits financiers, inclue les aides directes (aides a la construction/modernisation, FPAP) et indirectes (detaxe gas oil)
** Apres charges & produits financiers
*** Apres charges & produits exceptionnels (aides a la sortie de flotte, revente de bateaux, etc.)
**** L'aide indirecte correspondant a la detaxe gas oil a ete estimee sur les bases suivantes:
- consomation de gas oil en valeur egale a 30% du chiffre d'affaires (source: Ifremer; ce % est conservateur en 2008)
- prix ht paye par les armements en avril 2008: 0.652 euros/l (source Ifremer)
- prix ttc en avril 2008: 1.291 euros/l (source ifremer)

Structure de coût des armements français en 2008

En 2008, la structure des coûts des trois principales entreprises de pêche profonde en France se présentait comme suit :

	SCAPECHE 2008		EURONOR 2008		DHELLEMMES 2008		MOYENNE
	M EUROS	% du CA	M EUROS	% du CA	M EUROS	% du CA	% du CA
Chiffre d'affaires	20,83	100%	27,44	100%	11,57	100%	100%
CHARGES D'EXPLOITATION							
Subvention d'exploitation	-0,21	-1%	-0,05	0%	-0,42	-4%	-2%
Matieres premieres et autres approvisionnements	7,21	35%	10,41	38%	5,41	47%	40%
Autres achats & charges	9,11	44%	6,4	23%	3,51	30%	32%
Impots & taxes	0,25	1%	0,63	2%	0,13	1%	2%
Salaires & traitements	4,32	21%	10,13	37%	3,37	29%	29%
Charges sociales	0,33	2%	1,29	5%	0,46	4%	3%
Amortissements	1,35	6%	2,01	7%	0,68	6%	7%
Provisions pour risques & charges	0,05	0%	0	0%	0,12	1%	0%
Autres charges et produits	-0,30	-1%	-0,35	-1%	-0,29	-3%	-2%
Total charges d'exploitation	**22,11**	**106%**	**30,47**	**111%**	**12,96**	**112%**	**110%**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**-1,28**	**-6%**	**-3,03**	**-11%**	**-1,39**	**-12%**	**-10%**

(Source: comptes audités)

La lecture de ce tableau montre que :

Les subventions à la construction et à la modernisation des bateaux, bien que représentant des montants qui peuvent être ponctuellement élevés, ont un impact relativement faible sur le résultat d'exploitation des armements dans la mesure où elles font l'objet d'un amortissement sur la durée de vie restante des bateaux.

Le poste « achat de matières premières et autres approvisionnements » qui représente pour l'essentiel les achats de carburant, constitue le plus gros poste de dépenses. Il représente au minimum 35% à 40% du chiffre d'affaires et pèse lourdement sur le résultat d'exploitation. Dans ces conditions, il est clair que la rentabilité des opérateurs dépend largement des fluctuations du prix du fioul. Ce poste n'ayant cesse d'augmenter au cours des dernières années, certains opérateurs ont même été amenés à s'assurer contre les hausses (Dhellemmes).

Comme vu précédemment, les calculs de rentabilité avaient été faits en prenant en compte un carburant moins cher, comme le rappelait un article du Monde en 2008 :

« Il y a cinq ans, on réalisait 40 millions d'euros de chiffre d'affaires et on en perdait 10 », reconnaît Jacques Woci, directeur général du groupement [Intermarché]. L'exercice 2007 s'est encore soldé par une perte de 2 millions d'euros. « Nous aurions été bénéficiaires cette année si le prix du gasoil n'avait pas flambé. Nos calculs ont été réalisés sur la base d'un prix du litre compris entre 25 et 45 centimes, or il a atteint les 68 centimes », explique Dominique Perrier, président de la Scapêche. »[407]

Les « autres achats & charges » représentent le deuxième plus gros poste de charges.
44% du chiffre d'affaires pour la Scapêche, 23% pour Euronor et 30% pour Dhellemmes.
Ce poste inclut pour une large part l'entretien des bateaux. Cette proportion du chiffre d'affaires est cohérente avec les déclarations faites par les armements sur les charges que représente la maintenance des navires vieillissants, qui subissent de nombreux arrêts techniques (voir la partie « Restructuration de la flotte Intermarché »).

Les salaires et charges sociales constituent naturellement la troisième clef du compte d'exploitation. En 2008, ce poste représentait entre 23% et 42% du chiffre d'affaires des armements. La logique plaide en faveur de grandes unités équipées de systèmes automatisés, moins consommatrices de main d'œuvre. Comme vu précédemment, le rapport de gestion 2006 de la Scapêche indique en effet :

> *« Les bateaux neufs ont effectivement une meilleure productivité par jour de mer et une meilleure rentabilité puisque les frais de personnel et d'entretien ont, en pourcentage du chiffre d'affaires, largement diminué. »*

En résumé, les trois plus gros armements français affichent tous une structure de coût qui les rend chroniquement déficitaires :

En 2008, malgré les aides publiques directes et indirectes, les pertes d'exploitation se situent autour de 10% du chiffre d'affaires (moyenne des trois armements). La réintégration de l'aide indirecte (détaxe gasoil) porterait ce chiffre à près de 49% du chiffre d'affaires.

Les perspectives d'avenir n'ont rien d'encourageant. La modification de leur structure de coût passe par une modernisation permanente des flottes dont les opérateurs n'ont malheureusement pas les moyens. De l'aveu même du directeur général de la Scapêche :

> *« Le gros problème de la pêche demeure sa capacité d'investissement. Un grand chalutier neuf nous avait coûté 9 M€ en 2005. Notre activité est dotée d'un ratio chiffre d'affaires sur investissement et immobilisations corporelles qui la rapproche de l'industrie lourde, le même que celui de l'industrie du verre, de la métallurgie et de la chimie.»*[408]

Il en résulte que l'équilibre des comptes n'est possible qu'en dégageant des profits exceptionnels suffisants (aide à la sortie de flotte et revente des bateaux) pour compenser les pertes d'exploitation, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Conclusion

En conclusion, la lecture de ces chiffres permet d'émettre des doutes sur le bien-fondé d'une politique de subvention qui prolonge temporairement une activité structurellement déficitaire, dont l'effet sur la biodiversité et le milieu marins est dévastateur, comme le rappelle de façon récurrente et bien souvent impuissante la communauté scientifique. La pêche profonde est en France, comme ailleurs, une activité réduite qui ne concerne qu'une dizaine de navires

[407] Le Monde du 21 mai 2008 « Le premier armateur de l'Hexagone peine à être rentable ».
[408] Le Journal des entreprises du 10 septembre 2010 « Nouvelle image pour la flotte Mousquetaire ».

dans l'Hexagone et 285 au total pour les navires opérant en eaux internationales, mais qui a une empreinte écologique gigantesque en regard de son importance commerciale ou sociale (très peu d'emplois sont concernés par un si faible nombre de navires). La pratique de la pêche en profondeur, notamment celle conduite à l'aide de chaluts de fond, est préoccupante pour l'avenir des océans et ne contribue en rien à une question de sécurité alimentaire étant donné que l'intégralité des captures est destinée à quelques nations riches en Europe, au Japon et aux Etats-Unis. La pêche en eaux profondes est une aberration écologique, économique et sociale et le chalutage profond un non-sens historique qui peine à prendre fin d'une façon inversement proportionnelle à la charge d'arguments qui pèsent contre lui.